



**DYNACTION**  
Rapport annuel 2009





# Rapport annuel 2009

## Sommaire

- 02/ Profil
- 03/ Le mot du Président
- 04/ Chiffres clés 2009
- 06/ Organisation
- 08/ Développements à l'international en 2009
- 10/ Synthèse Pharmaceutique
- 18/ Chimie fine
- 24/ Recherche & Développement
- 28/ Développement durable
- 34/ Glossaire

# PROFIL

**Dynaction est une holding industrielle centrée sur un pôle unique de développement : la Chimie Fine de Spécialité, métier de sa filiale PCAS dans laquelle elle détient une participation majoritaire de 65,68 % au 31 décembre 2009.**

## **1 métier :**

Fabricant de molécules complexes à très forte valeur ajoutée pour le compte de clients industriels

## **2 domaines d'activités :**

- **La Synthèse Pharmaceutique : 72 % CA**
  - Principes actifs, intermédiaires ou bio-matériaux fabriqués selon des procédés spécifiques et vendus de façon non exclusive
  - Molécules exclusives pour un partenaire, développées puis produites à façon
- **La Chimie Fine de Spécialité : 28 % CA**
  - molécules pour le secteur Parfumerie – Arômes – Cosmétiques
  - additifs\* pour l'industrie (Chimie de Performance)
  - intermédiaires de synthèse pour les secteurs de l'imagerie, de l'électronique et, plus généralement, des nouvelles technologies

# LE MOT DU PRÉSIDENT



**D**ynaction a achevé en 2009 la simplification de ses structures, en réalisant d'une part la Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Comed et Médiascience International, et d'autre part, la dissolution de la SNC des Peupliers. L'actif de Dynaction est aujourd'hui constitué uniquement par sa filiale PCAS.

Depuis sa création, en 1962, la vocation de PCAS a été de participer activement à l'avancement et à la diffusion du progrès. Elle le fait d'abord dans le domaine de la santé en étant associée au développement et à la fabrication de principes actifs chimiques au coeur du médicament. Cette activité est accomplie soit en association avec des partenaires laboratoires pharmaceutiques, soit pour compte propre. PCAS favorise également des avancées techniques importantes dans les domaines de l'automobile, de l'habitat écologique, de la cosmétique et des parfums.

Avec environ 100 chercheurs, ses plateformes de R&D, ses 9 sites industriels, PCAS collabore avec de nombreux centres de recherche de premier plan, que ce soit public ou privé, français ou étranger. PCAS réalise de la Recherche d'application pointue et non de la recherche fondamentale. PCAS souhaite développer de plus en plus des molécules ou des produits propres.

PCAS est une communauté de 900 personnes environ, qui partagent des valeurs fortes : travail bien fait, satisfaction et respect des partenaires, amélioration constante de l'efficacité de la performance Industrielle, sécurité des personnes et des sites, esprit d'entreprise... Son marché est mondial, ses secteurs d'intervention se situent au coeur de l'économie.

L'année 2009 a été marquée bien sûr, comme pour tous les acteurs économiques, petits et grands, par la crise qui s'est faite particulièrement sentir à partir du deuxième semestre 2008. Des mesures d'adaptation ont été prises, après mûre réflexion, mais avec la plus grande célérité. Cette phase est maintenant surmontée et, pour l'essentiel, terminée.

L'année 2010 sera marquée par une recherche active de croissance du niveau d'activité sans, pour autant, négliger les marges. Elle s'appuiera sur des développements géographiques et des gammes de produits nouveaux. Ces vecteurs de croissance et cette ambition sont détaillés dans les pages qui suivent.

D'une manière générale, le groupe poursuivra ses efforts constants d'amélioration de l'efficacité de sa gestion, dans un environnement encore instable. Des investissements de productivité sont en cours d'étude et seront réalisés au fur et à mesure que la demande se raffermira. Nos équipes de R&D continueront à être le fer de lance de nos activités commerciales dans le monde.

Dans le contexte de crise économique et financière actuelle, le cours de bourse de PCAS est jugé trop faible pour justifier toute cession de titres ou fusion.

Christian MORETTI

L'année 2010 sera marquée par une recherche active de croissance du niveau d'activité sans, pour autant, négliger les marges. D'une manière générale, le groupe poursuivra ses efforts constants d'amélioration de l'efficacité de sa gestion...

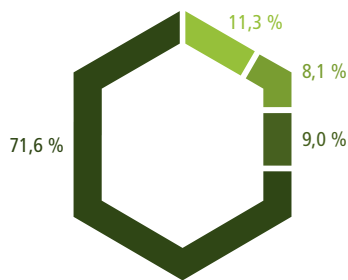
# CHIFFRES CLÉS 2009

Après un premier semestre déficitaire, le deuxième semestre fait ressortir un résultat avant impôts positif de 2,3 M€. Ce redressement rapide a été obtenu grâce à la mobilisation de tout le personnel du groupe.

en millions d'euros	S1 - 2008	S2 - 2008	2008	S1 - 2009	S2 - 2009	2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>92,5</b>	<b>75,9</b>	<b>168,4</b>	<b>75,4</b>	<b>77,1</b>	<b>152,5</b>
dont Synthèse Pharmaceutique	53,7	47,6	101,3	55,3	54,0	109,3
dont Chimie Fine de Spécialité	38,8	28,3	67,1	20,1	23,2	43,3
<b>EBITDA (*)</b>	<b>12,7</b>	<b>5,9</b>	<b>18,6</b>	<b>5,9</b>	<b>11,5</b>	<b>17,4</b>
	13,7 %	7,8 %	11,0 %	7,8 %	14,9 %	11,4 %
<b>Résultat Opérationnel Courant (*)</b>	<b>5,7</b>	<b>(1,9)</b>	<b>3,8</b>	<b>(0,8)</b>	<b>4,8</b>	<b>4,0</b>
<b>Coûts de restructuration</b>	-	-	-	<b>(4,2)</b>	-	<b>(4,2)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(3,0)</b>	<b>(2,3)</b>	<b>(5,3)</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(2,5)</b>	<b>(4,4)</b>
<b>Résultat Net</b>			<b>(0,6)</b>			<b>(1,4)</b>
<b>Capitaux propres</b>			<b>72,9</b>			<b>72,1</b>
<b>Endettement net</b>			<b>63,2</b>			<b>48,1</b>
Taux d'endettement			0,87			0,67
<b>Actif net par action</b>			<b>22,1</b>			<b>21,9</b>

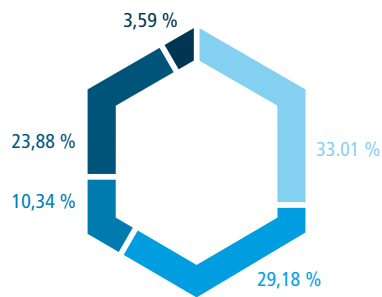
(\*) dont Crédit d'Impôt Recherche (CIR) : 2,6 millions d'euros en 2009, 2,2 en 2008 et 0,9 en 2007

## Chiffres d'Affaires Dynaction par marché



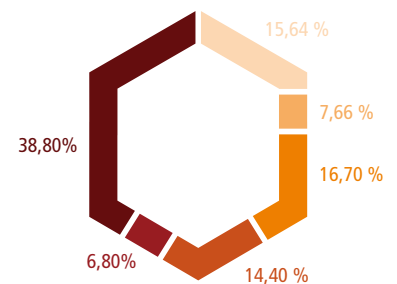
- Chimie Fine de performance
- Parfumerie Arômes Cosmétique
- Nouvelles Technologies
- Synthèse pharmaceutique

## Chiffres d'Affaires Dynaction par zone géographique



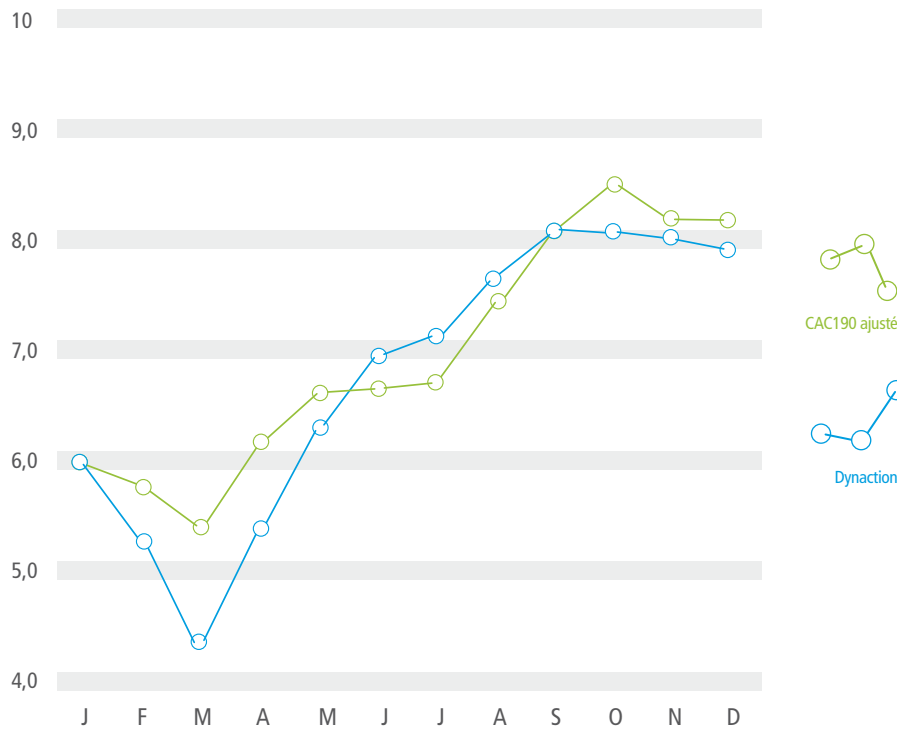
- France
- Europe
- Amérique du Nord
- Asie Pacifique
- Autres

## Détention du capital Dynaction



- Christian Moretti
- Anblan (contrôlée par Christian Moretti)
- Eximium (Groupe Baulé)
- Crédit Suisse AG
- Autocontrôle
- Public

## Evolution du cours de l'action



## Action Dynaction

L'action Dynaction est cotée sur Nyse Euronext compartiment C.  
Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation avec ODDO.

Chiffres clés consolidés par action (en euros)	2007	2008	2009
Cours le plus haut annuel	17,49	12,60	<b>8,50</b>
Cours le plus bas annuel	12,40	4,96	<b>3,76</b>
Situation nette, part du Groupe	15,18	14,94	<b>14,28</b>
Résultat net part du Groupe	0,31	(0,09)	<b>(0,32)</b>

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ  
**152,5 M€**

**9**

SITES DE PRODUCTION

(6 EN FRANCE, 1 EN FINLANDE, 1 AU CANADA,  
1 EN CALIFORNIE) DONT 5 UNITÉS CGMP\* RÉGULIÈREMENT  
INSPECTÉES PAR LA FDA\*

**6,9 %**

DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
DÉDIÉS À LA R&D

**93** PERSONNES  
DONT 27 PhD

**899**

COLLABORATEURS

CAPACITÉ DE PRODUCTION

**800 m<sup>3</sup>**

DONT **350m<sup>3</sup>** SOUS cGMP

EBITDA

**17,4 M€**

DONT EBITDA 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE

**11,5 M€**

# ORGANISATION

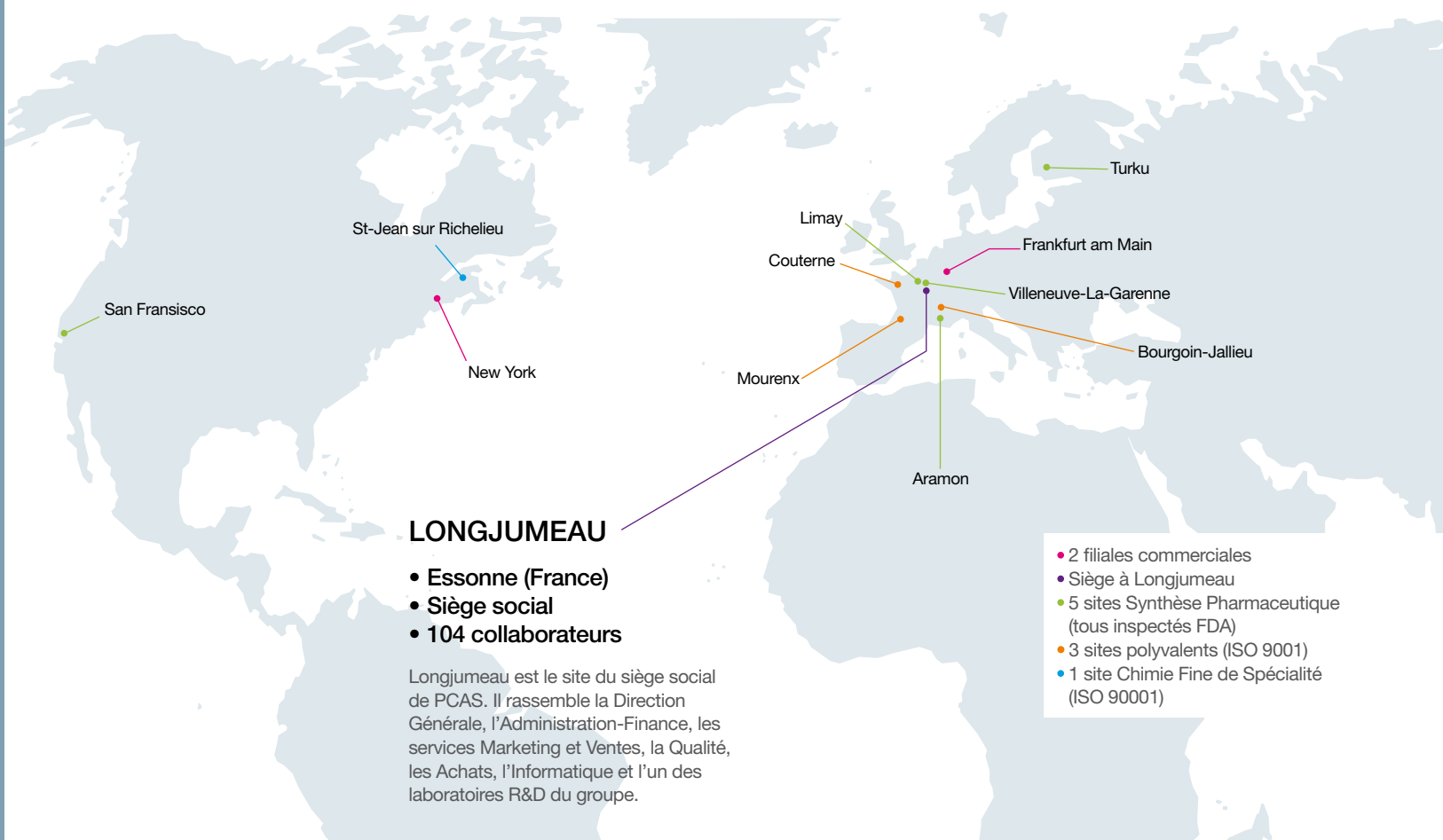
## ORGANES DE CONTRÔLE DYNACTION

### Direction

- **Christian Moretti**  
Président du Conseil d'Administration
- **Philippe Delwasse**  
Directeur Général

### Administrateurs

- **Alain Ferri**  
Membre du Conseil d'Orientation de Nyse Euronext  
Membre de la Commission des Sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- **Michel Fleuriet**  
Professeur de finance  
Membre du Conseil d'Orientation de Nyse Euronext  
Expert financier près de la Cour d'appel de Paris et de la Cour de cassation
- **Jean-Robert Kervarec**
- **Jean-Louis Milin**  
Conseiller du Président, Banque Lazard
- **Jean-Pierre Richard**  
Président-Directeur Général d'Anblan





### Pour l'année 2009 sous l'autorité du Directeur Général se trouvent :

- Un Directeur Général Délégué chargé de la gestion opérationnelle du groupe. Il regroupe sous sa responsabilité les directions opérationnelles relatives aux ventes et à la production des différentes entités du groupe, ainsi que les fonctions Support « R&D » et « Affaires Réglementaires et Qualité »
- Un Directeur Général Adjoint chargé des affaires administratives et financières, du contrôle de gestion, de l'informatique du groupe. La Direction des achats lui est rattachée.
- La Direction des Ressources Humaines

A compter du 11 février 2010, l'organisation de la Direction Générale change, Monsieur Philippe Delwasse étant remplacé par Monsieur Vincent Touraille jusqu'alors Directeur Général Délégué. Monsieur Delwasse devient Vice-Président du Conseil d'Administration et assistera la Direction Générale notamment pour les sujets relatifs à la stratégie, à la finance, aux contrats et d'une manière générale à tout ce qui touchera à la notion de risque pour le groupe.

Cette organisation flexible et à taille humaine permet d'être en permanence à l'écoute des clients et de résoudre leurs problématiques par l'apport de solutions adaptées. Les relations sont ainsi fondées sur un esprit de partenariat, de confiance et de proximité.



Le **Comité Exécutif** (de gauche à droite) :  
Vincent Touraille, Philippe Delwasse, Christian Moretti, Gérard Guillamot, Eric Moissenot, Dominique Mabire

## PCAS, une entreprise pleinement orientée vers ses clients

### Conseil d'administration PCAS

(au 11 février 2010)

- **Président**  
Christian Moretti
- **Administrateurs**
  - Michel Baule
  - Philippe Delwasse
  - Jean-Robert Kervarec
  - Jean-Pierre Richard (représentant DYNACTION)
  - Alain de Salaberry

### Comité Exécutif PCAS

(au 11 février 2010)

- **Président du Conseil d'Administration**  
Christian Moretti
- **Vice-Président du Conseil d'Administration**  
Philippe Delwasse
- **Directeur Général**  
Vincent Touraille
- **Directeur Général Adjoint**  
Eric Moissenot
- **Directeur Recherche & Développement**  
Gérard Guillamot
- **Directeur Industriel**  
Dominique Mabire

# DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL EN 2009



**Olga Issakova**  
Directeur Général  
PCAS Nanosyn



**Christelle Ferragut**  
Chef Produit

## ➤ Santa-Rosa : le premier site de production de principes actifs de PCAS aux USA

PCAS-NANOSYN LLC a été créée en juillet 2009 par PCAS et Nanosyn, une société reconnue de chimie médicinale en Californie, offrant des services en amont de l'offre PCAS. Cette association permet de proposer un service unique de chimie pharmaceutique allant de la Discovery jusqu'à la commercialisation du médicament.

Basé à Santa-Rosa au Nord de San-Francisco, le site a déjà été inspecté par la FDA et dispose de six suites cGMP dont deux certifiées en classe 10,000 (pour la production de substances pour médicaments injectables). L'unité est également en mesure de produire des intermédiaires de synthèse et dispose de ressources Analytiques et de Développement importantes à travers les équipes Nanosyn. Enfin, les sociétés clientes peuvent se faire assister afin d'industrialiser rapidement et sans effort les productions dans un respect total des contraintes réglementaires GMP et environnementales.

PCAS est donc maintenant en position d'aider les Biotech américaines à développer leur produit de la phase I jusqu'à la mise sur le marché, avec

un avantage stratégique majeur : la proximité. Des investissements substantiels ont été réalisés sur la fin de l'année 2009 afin d'augmenter la performance de l'unité, le système qualité du site et la reconstruction des laboratoires R&D pour permettre la production à l'échelle 100 litres.

Le Dr. Eric Manginot, auparavant en charge de l'équipe R&D du site PCAS d'Aramon, a rejoint la filiale pour conseiller les clients dans leurs choix de stratégies de synthèse afin de leur faire gagner un temps précieux et donc des fonds considérables.

Cette nouvelle offre PCAS-NANOSYN se traduisait, fin 2009, par un portefeuille de projets à l'étude en forte croissance et déjà des transferts de production envisagés des Etats-Unis vers l'Europe ou inversement.

Pour conclure, sachant que plus de la moitié des nouvelles molécules pharmaceutiques commencent leur développement aux USA, cette nouvelle unité va logiquement contribuer à une augmentation significative du pipeline de produits au sein de PCAS.

## ➤ PCAS s'implante en Chine : un défi pour la BU Chimie de Performance

Le marché chinois des lubrifiants et huiles de base est en Asie le marché au plus fort taux de croissance (6.1 % sur Q1 2009), avec une demande en forte progression alors que la demande mondiale est en déclin.

La demande en lubrifiants devrait atteindre 6.05 millions de tonnes en 2010 et 7.3 millions en 2015, soit un taux de croissance moyen annuel respectivement de 3 % sur les deux prochaines années et 4 % sur les cinq suivantes.

Les multinationales (Shell, Chevron, BP, Exxon Mobil...) détiennent aujourd'hui 28 % des parts de marché alors que les leaders locaux (Petrochina et Sinopec) dominent le marché avec 54 %. Les 18 % restants sont partagés entre les petits acteurs locaux au nombre d'environ 1000.

PCAS a décidé d'établir une présence commerciale en Chine par la création d'un bureau avec 3 objectifs :

- se rapprocher des clients,
- offrir un service de proximité,
- renforcer une présence globale.

Un cadre commercial chinois a rejoint PCAS en début d'année 2010, et la mise en place d'une structure de logistique de stockage est à l'étude afin d'apporter un service de proximité aux clients avec une réactivité accrue.

Cette action commerciale ciblée sur la Chimie de Performance évoluera vers d'autres missions axées sur les activités telles que la Pharmacie ou les Nouvelles Technologies.

## ↳ PCAS crée une nouvelle entité avec Matrix Innovation (canada)

**Un exemple réussi de valorisation des découvertes d'une Start Up qui peut s'appuyer sur un groupe comme PCAS pour les développements internationaux.**



PCAS a conclu avec Matrix Innovation en 2009 un accord exclusif mondial de production et de commercialisation de la résine ChemMatrix® utilisée comme support solide dans le marché en pleine croissance de la synthèse peptidique.

St-Jean Photochimie Inc. (SJPC), filiale canadienne de PCAS, a évalué le potentiel de la résine ChemMatrix® dès 2005 et a travaillé en étroite collaboration avec Matrix Innovation pour sa mise à l'échelle industrielle et sa production. L'engagement de PCAS a conduit dès 2006 à la réalisation de lots industriels fabriqués selon des standards de qualité et de reproductibilité très rigoureux.

Compagnie orientée recherche et développement, Matrix Innovation a développé

et breveté un produit dont les qualités ont été reconnues par le domaine scientifique. Cependant, il était difficile pour Matrix Innovation de pénétrer le marché pharmaceutique, où les acteurs sont des entreprises internationales. Cet aspect a fortement incité Matrix à chercher une entente globale avec PCAS qui a abouti à la création de PCAS BioMatrix, basée sur une logique de consolidation de la relation pour assurer la promotion de la technologie.

Les membres fondateurs de Matrix Innovation sont actionnaires de la nouvelle entité, ce qui favorise la conservation de l'expertise cumulée sur ces dix années d'expérience.

Matrix Innovation peut compter sur la force de frappe et la crédibilité de PCAS afin de continuer le développement de ce marché. L'apport de nouveaux capitaux permettra également d'augmenter la visibilité et de développer de nouveaux marchés pour la ChemMatrix® notamment dans les domaines de la purification des protéines et des oligonucléotides.

### APPORT DE LA CHEMMATRIX® POUR LA SYNTHÈSE DE PEPTIDES SUR SUPPORT SOLIDE

Les peptides sont des enchaînements d'acides aminés avec dans certains cas des propriétés thérapeutiques dont l'utilisation est depuis plusieurs années en forte croissance : plus d'une quarantaine de peptides sont sur le marché pour le traitement de maladies telles que l'hypertension, le diabète, le cancer et l'ostéoporose.

Pour les produire industriellement, on utilise des résines (le support solide) sur lequel on greffe une séquence d'acides aminés, l'une après l'autre, jusqu'à obtenir la molécule désirée.

Matrix Innovation a développé la

seule résine qui ne contient que du polyéthylène glycol. Elle est aujourd'hui considérée comme la dernière génération de résine pour la synthèse peptidique. La ChemMatrix® permet la synthèse de peptides de longue chaîne : 100 voire 200 acides aminés contre 20 à 40 avec des résines traditionnelles à base de polystyrènes. Ces peptides produits sont beaucoup plus purs avec des rendements très améliorés. Enfin, certains peptides ne peuvent être obtenus par synthèse sur support polystyrène alors que la ChemMatrix® performe dans tous les cas.

## Une première unité de synthèse pharmaceutique pour PCAS aux Etats-Unis : Santa-Rosa près de San-Francisco



## 01

SYNTHÈSE  
PHARMACEUTIQUE

Un outil de production :  
puissant, souple,  
réactif, offrant  
de nombreuses  
possibilités pour une  
chimie très diversifiée

## Appareil industriel

## 01. Villeneuve-la-Garenne

**Hauts-de-Seine (France)**  
**VLG Chem**  
**122 collaborateurs**

- Dernière inspection par les autorités de santé (FDA et agence japonaise KIL0): 2007
- Contrat long terme avec Sanofi-Aventis.
- 65 m<sup>3</sup> de réacteurs sur deux ateliers de production (adaptés aux petits tonnages et produits à forte valeur ajoutée).
- Equipements dédiés aux développements : échelle pilote
- Technologies clés : hydrogénation, finition en zone ultra propre (classe 10 000), production utilisant un niveau de confinement élevé.
- ISO 14001

## 02. Limay

**Yvelines (France)**  
**132 collaborateurs**

- Outil de production flexible et réactif, régulièrement audité par les autorités de santé américaines (FDA : depuis 1978).
- Savoir-faire reconnu dans les réactions cryogéniques, réductions spécifiques, polymorphismes...
- Nouvelles gammes de compétences autour des résines à haute valeur ajoutée sous cGMP.
- 70 m<sup>3</sup> de réacteurs, avec des volumes significatifs (jusqu'à 8 M<sup>3</sup>)
- Ateliers pilotes avec des équipements dédiés aux développements : et ceci à partir de 50 litres
- Inspection FDA en novembre 2009
- Equipe R&D

## 03. Aramon

**Gard (France)**  
**Expansia**  
**138 collaborateurs**

- Outil inspecté par la FDA depuis novembre 2005. La dernière inspection date de janvier 2009
- Savoir-faire spécifiques en synthèse de molécules optiquement actives (chimie des organométalliques\*, réactions cryogéniques\*) et de molécules hautement actives, atelier de biocatalyse, hydrogénation.
- 100 m<sup>3</sup> de réacteurs cGMP, pilote\* et kilo-lab\*, quatre ateliers de production
- Pôle Affaires réglementaires du groupe PCAS.
- Equipe R&D



## 5 sites cGMP

## 04. TURKU

**(Finlande)**  
**TURKU**  
**100 collaborateurs**

- Outil de production modulaire particulièrement bien adapté aux fabrications APIs (de nouveau inspecté FDA fin 2008)
- Quatre modules séparés, 65 m<sup>3</sup> de réacteurs cGMP Restructuré et rationalisé en 2004, puis 2005.
- Savoir-faire reconnu pour la fabrication de produits injectables, cyanation, biocatalyse...



## 05. SANTA-ROSA (JV avec Nanosyn Inc.)

**Californie, USA**  
**PCAS Nanosyn LLC**  
**10 employés**

- Productions K-Lab de lots cliniques de principe
- Site régulièrement inspecté par la FDA et par l'EMEA en 2007
- 30 ans d'expérience en développement de procédés
- 6 suites K-Lab séparées cGMP dont 2 classes 10 000 pour la production de substances actives injectables pouvant intégrer des réacteurs jusqu'à 100 litres
- Nouveau laboratoire R&D mis en service en janvier 2010.
- Importantes ressources analytiques pour le développement de méthodes et la libération de lots de principes actifs
- Equipe R&D







## Le pôle Synthèse Pharmaceutique de PCAS développe et produit des Substance Actives (« API » pour Active Pharmaceutical Ingredients) et leurs intermédiaires chimiques à destination de la santé humaine ou vétérinaire.

Cette activité couvre au travers de deux BU, la synthèse exclusive de molécules pour des laboratoires détenant les brevets associés et la production d'API multi-clients lorsque les brevets sont échus.

PCAS est devenu au fil des années un acteur clé de la chimie fine pharmaceutique mondiale, partenaire de la plupart des grandes sociétés pharmaceutiques mondiales mais aussi des structures biotech émergentes.

Les produits et services couvrent toutes les étapes de la vie du médicament, depuis le démarrage des essais cliniques chez l'homme jusqu'à la

production commerciale des API, et ensuite la phase générique, quand les brevets sont tombés dans le domaine public.

2009 a confirmé l'augmentation du nombre et de la sévérité des inspections des sites producteurs d'API par les autorités européennes et américaines (FDA), ce qui constitue une tendance favorable pour PCAS. Alors que l'un des 3 premiers producteurs indiens de substances actives, s'est vu interdire l'accès au marché américain, PCAS a fait l'objet depuis septembre 2008 de trois inspections positives FDA, confirmant son statut de fournisseur du marché américain.

### ▾ Activité Synthèse Exclusive & Pharma Chemicals ( E&PC )

Développement de procédés et production à façon de principes actifs, en général sous brevet, ou d'intermédiaires chimiques et polymères propriétaires.

Une organisation autour de **4 segments de marché** :

#### 01. Custom Synthesis

Synthèse exclusive pour les laboratoires pharmaceutiques de leurs principes actifs (API) ou d'intermédiaires chimiques avancés, en utilisant des technologies chimiques ou biotechnologiques (biocatalyse)

#### 02. Early Phase GMP Services

Mise au point de procédés de fabrication et production de lots cliniques de Substance Active pour les sociétés biotech/ Start-up émergentes ou des grands groupes ayant décidé de confier cette activité de R&D à un spécialiste.

#### 03. Building-Blocks propriétaires

Production d'intermédiaires chimiques multi-clients à partir des plateformes technologiques PCAS, utilisés par la chimie fine pharmaceutique mondiale.

#### 04. Biopolymères

Production de polymères pharmaceutiques propriétaires utilisés par exemple comme excipients spéciaux pour formuler des médicaments injectables à libération prolongée, ou fabrication sous contrat d'exclusivité de matériaux à destination de la purification de biomédicaments.

Un métier clé au sein de PCAS : le développement et la production de petites molécules complexes pour des applications pharmaceutiques ou biotechnologiques.



**Joe Tessier**  
Vice-Président  
de PCAS America

Le pipeline de projets exclusifs ou building-blocks couvrant les phases cliniques et commerciale s'est consolidé avec une montée en puissance de la R&D financée par les laboratoires.

Un certain nombre de grands laboratoires clients de PCAS ont été impliqués dans des mégafusions en 2009 ce qui a contribué à limiter la croissance de plusieurs projets importants qui n'ont donc pas encore donné tout leur potentiel. Enfin, une nouvelle molécule à fort potentiel (système nerveux central) produite par PCAS a été lancée avec succès aux USA en 2009, par son originateur.

2009 a également été l'année de la montée en puissance du département « Biopolymères », permettant une extension sur le marché adjacent des excipients GMP complexes et des matériaux de purification.

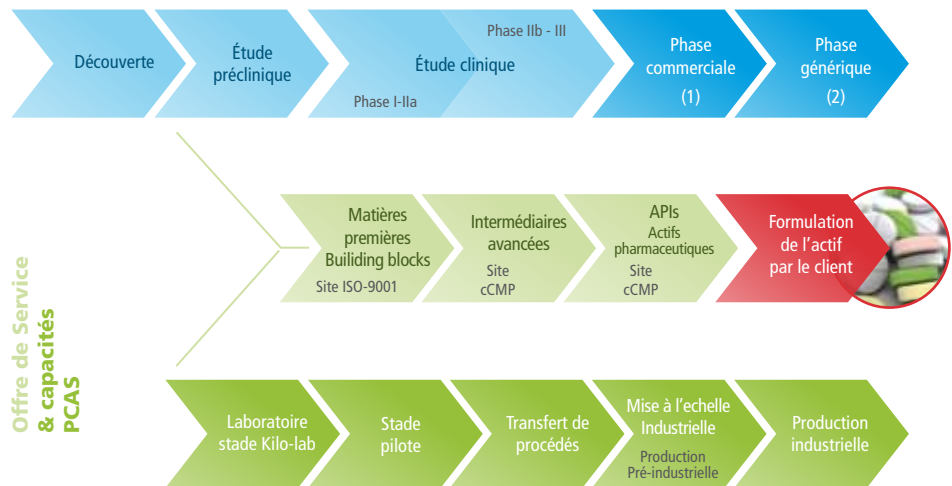
**L'activité E&PC a poursuivi son adaptation aux évolutions du marché afin d'élargir son offre dans la chaîne de valeur du médicament.**



## PCAS : une offre intégrée

« du candidat médicament à la forme générique, du building-block\* au Principe Actif »

### Client Cycle de vie d'une molécule



(1) Molécules protégées par brevets  
(2) Brevets expirés

## ↳ L'activité Multi-clients APIs (MAPI)

PCAS détient un catalogue de plus de 40 molécules propriétaires commercialisées auprès de plus de 250 laboratoires situés sur les 5 continents.

Ce portefeuille est enrichi chaque année de nouveaux principes actifs à fort contenu technologique.

Cette activité s'appuie sur une solide expertise dans le domaine des Affaires Réglementaires, incluant la soumission auprès des autorités compétentes des CEP\*, US-DMF, E-DMF et JP-DMF.

Elle dispose d'une force de commercialisation mondiale à travers un réseau d'agents et de

distributeurs intégrant les BRIC qui deviennent une zone stratégique à côté des marchés américains et européens.

Enfin, dans la logique de sa politique d'innovation et de développement de futures molécules génériques dans le respect de la propriété intellectuelle, plusieurs projets utilisant des technologies de pointe comme la biocatalyse, ont franchi les étapes de développement prévues.

En parallèle, un programme de Recherche a été lancé pour mettre au point un procédé de fabrication plus compétitif d'un blockbuster, en partenariat avec une équipe de recherche universitaire Française de pointe.



### « CRÉER DE LA VALEUR POUR LES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES QUI EXTERNALISENT LE DÉVELOPPEMENT ET LA PRODUCTION DE LEUR MATIÈRE ACTIVE »

Alors que les structures biotech qui sont à l'origine de 50 % de l'innovation actuellement travaillent sur un modèle où le développement chimique et la production sont totalement sous-traités, les plus grands laboratoires pharmaceutiques sont toujours tentés de produire en interne leurs actifs. Les raisons invoquées confortant le maintien en interne de la chimie pharmaceutique relèvent en général plutôt de la stratégie, de la propriété intellectuelle ou du respect des normes qualité GMP.

Les nouvelles entités chimiques en développement, bien que « petites » selon la terminologie actuelle, sont en fait des molécules de plus en plus complexes ce qui implique le besoin d'avoir accès à des palettes technologiques et industrielles de plus en plus larges.

Ceci renforce l'intérêt d'une externalisation auprès de spécialistes disposant de la taille critique et

surtout d'une grande expérience à travers le vécu de plusieurs centaines de projets. PCAS produit en routine plus de 60 matières actives différentes et voit plus de 250 étapes de synthèse rentrer dans ses laboratoires chaque année.

La dimension industrielle de PCAS, son expertise technologique et sa solide réputation en font un partenaire naturel des grands groupes qui désirent accélérer leurs développements, tout en réduisant les coûts mais sans compromis sur le respect de la propriété intellectuelle, la qualité ou le développement durable.

Cet apport extérieur constitue une véritable création de valeur pour le laboratoire qui pourra consacrer plus avantageusement ses ressources sur la recherche, l'achat de molécule ou le marketing.

La dimension industrielle de PCAS, son expertise technologique et sa solide réputation en font un partenaire naturel des grands groupes.



**Didier Combis**  
Directeur Synthèse-Exclusive & Intermédiaires Pharma

# Marchés & Tendances

Le Marché mondial de la chimie fine pharmaceutique était valorisé en 2008 à 70 milliards de dollars (au sein d'un marché pharmaceutique d'environ 800 milliards de dollars) devant croître à 106 milliards en 2015.

PCAS se situe aujourd'hui parmi les quinze premiers acteurs mondiaux et travaille de façon suivie avec au moins 15 des 20 premières sociétés pharmaceutiques mondiales.

Dans les années à venir, plusieurs tendances favorables vont favoriser l'ouverture des différents segments servis par PCAS.

## Tendance n°1 : Accélération de l'externalisation de la production chimique pharmaceutique au profit de chimistes spécialisés.

La pression financière sur les grands laboratoires innovants (« big pharma ») s'est accrue durant l'année 2009, forçant ces derniers à revoir leur organisation industrielle afin de réduire les coûts ou à fusionner en cédant ou fermant des sites industriels chimiques.

Sur la période 2007-2008, 14 des 20 premiers laboratoires mondiaux ont annoncé des fermetures ou des ventes de sites de productions. (source : Lincoln International LLC, ChemOutsourcing conference, Sept. 2008)

Cette tendance a pour conséquence :

- un recours accru à la sous-traitance à travers des partenariats stratégiques.
- L'acquisition de molécules en phase clinique auprès de sociétés émergentes.

- > Face à cette tendance lourde, l'offre intégrée et le renforcement de la couverture nord américaine de PCAS, constituent une réponse parfaitement adaptée aux besoins du marché.

## Tendance n°2 : Croissance du marché des génériques

Cette croissance qui s'inscrit dans la durée est alimentée par deux moteurs puissants :

- Le rythme actuel des expirations de brevets portant en particulier sur des blockbusters : L'exposition des laboratoires aux expirations de brevets est passée de 17 milliards de dollars en 2007 à 20 milliards en 2008. (source Evaluate Pharma)

- La pression des pouvoirs publics dans tous les pays afin de contenir les déficits publics qui favorise la montée en puissance des génériques.

En 2007, le plus gros poste de dépenses pour les fabricants de génériques était le poste « fabrication (API + formulation) » avec 51 %. (source Synthèse Rapport de la Commission Européenne – juillet 2009)

- > PCAS dispose aujourd'hui d'un catalogue important et dynamique de principes actifs multi-clients offrant à travers sa marque une garantie quant au respect des normes les plus strictes en matières d'environnement, au respect de la propriété intellectuelle et à l'apport de technologies compétitives et vertes comme la biocatalyse.

La croissance annuelle sur la période 2008-2012 du marché des génériques a été évaluée à 10 % aux Etats-Unis et 11 % en Europe pour atteindre 131 milliards d'USD en 2012.



### Tendance n°3 : Début d'une prise en compte des autorités mondiales des dérives en termes de respect des normes qualité pour les substances pharmaceutiques

Environ 50 % des Certificats Européens de Conformité (CEP\*) de producteurs asiatiques ayant fait l'objet d'inspections des Autorités Européennes ont été retirés. L'un des trois premiers producteurs indiens de génériques s'est vu interdire l'accès au marché américain.

Le basculement annoncé vers l'Asie de la production d'API est remis en question et on s'oriente plutôt aujourd'hui vers une répartition globale entre acteurs reconnus avec des structures de coûts plus proches, imposées par l'harmonisation de la qualité.

- > PCAS avec un portefeuille de plus de 40 molécules multi-clients, qu'il enrichit annuellement de nouvelles molécules, un niveau de qualité irréprochable et une structure de coûts parfaitement ajustée, a regagné des parts de marchés significatives sur ses principales molécules au dépend des sociétés affaiblies par un niveau de qualité insuffisant.

### Tendance n°4 : Les « big-pharma » accélèrent l'externalisation de leur R&D

Cette tendance de fond, initiée par des laboratoires comme ROCHE ou GSK s'est accélérée en 2009, même au sein de sociétés plus conservatrices sur le plan de l'externalisation comme Sanofi-Aventis.

Les grands laboratoires cherchent à acquérir plus de produits en phase clinique auprès des structures biotech/ start-up qui retrouvent ainsi

un environnement de financement favorable après la crise financière.

Ces sociétés émergentes qui disposent de ressources financières cumulées considérables (Script : 2 milliards de dollars levés par les biotech US en 2009).

Les Etats-Unis restent de loin la première zone où les biotechs émergent, avec un modèle « 100 % outsourcing ».

- > Une expertise ancrée dans la production de substances actives pour essais cliniques, la montée en puissance d'équipes scientifiques multi disciplinaires, habituées à travailler sur un « mode projet » et des laboratoires de productions GMP en Europe et aux Etats-Unis positionnent idéalement PCAS pour devenir le partenaire privilégié des sociétés biotech émergentes.

#### « L'INNOVATION AU SERVICE DU PRINCIPE ACTIF DEvenu GÉNÉRIQUE »

« L'activité API multi-client a fait face à un déstockage important de la part de nos clients majeurs sur le premier trimestre 2009. Néanmoins, cette activité chez PCAS sur 2009 a été bonne et encourageante pour les années à venir. PCAS a su anticiper et faire face rapidement aux nouvelles tendances et contraintes du marché des génériques avec le développement de nouveaux API selon des voies de synthèse innovantes et dans le respect de la propriété intellectuelle. Pour cela nous nous appuyons sur des spécialistes Brevets qui sont intégrés directement dans l'équipe de développement et à tous les stades du projet. Nous avons ainsi poursuivi notre plan avec un fort accent mis sur l'innovation afin de faire profiter nos clients de voies

d'accès chimiques ou biocatalytiques originales.

De plus, dans un marché où la qualité ainsi que la confiance sont des facteurs extrêmement importants, tous nos sites dédiés à la production d'API ont été audités et approuvés par la FDA sur ces deux dernières années. Et cela dans le cadre de nombreux dépôts de dossiers sur le marché USA dont certains sont ciblés sur des blockbusters.

PCAS se pose aujourd'hui comme un partenaire incontesté aussi bien en Europe qu'aux USA auprès de ses clients, et nous participons ainsi aux médicaments génériques de demain, en accompagnant dans la mesure du possible les originateurs. »



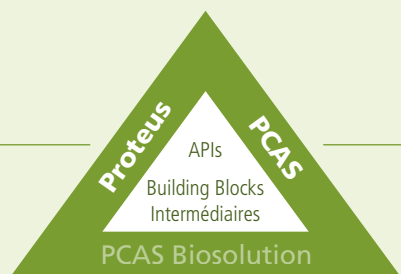
**Laurent Alexandre**  
Directeur Synthèse Pharma API

un niveau de qualité irréprochable et une structure de coûts parfaitement ajustée.

# Les Biotechnologies au service de la synthèse pharmaceutique : une chimie innovante, plus compétitive et plus verte.

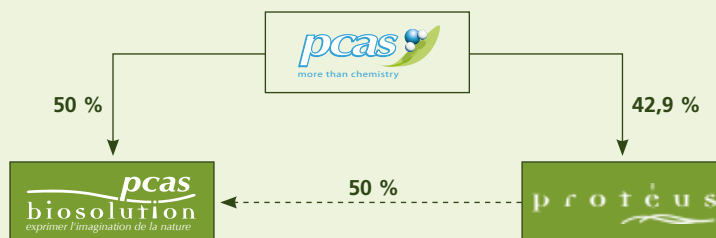
## L'intégration fait la différence

- Biodiversités (microorganismes naturels)
- Nouvelles activités enzymatiques : Nitrilase esterases, nitrite hydratases, amidases, époxyde hydrolase, oxydo-réductases
- Ingénierie génétique & protéique
- HTS : criblage fonctionnel à haut débit
- Développement de Procédés
- Production de biocatalyseurs
- Formulation de biocatalyseurs
- Propriété intellectuelle



- Synthèse organique
- Développement de procédés :
- Méthodes analytiques - HSE
- Mise à l'échelle : kilo-lab & lots pilotes
- Industrialisation multi-tonnes
- Quatre sites cGMP
- Contrôle qualité
- Affaires réglementaires & dossiers

Depuis 2006, soucieuse de toujours mieux répondre aux demandes de ses clients, PCAS investit dans les biotechnologies à travers PCAS Biosolution ([www.pcas-bio.com](http://www.pcas-bio.com)), société créée à parité entre PCAS et la société de biotechnologie Protéus pour mettre au point, développer et industrialiser de nouvelles voies de synthèse d'intermédiaires et d'actifs pharmaceutiques. Fort de ce partenariat réussi et prometteur, PCAS continue de soutenir le développement industriel de Protéus en portant sa participation dans celle-ci à 42,9 %, permettant à Protéus de renforcer ses capacités et d'élargir son offre pour l'industrie.



## ➤ PCAS Biosolution

Utilisation de technologies enzymatiques propriétaires pour développer des procédés de fabrication innovants de principes actifs pharmaceutiques.

Dans PCAS Biosolution, les compétences de PCAS et de Protéus se sont fédérées, pour proposer, en exclusivité, une offre innovante en chimie fine, basée sur l'intégration de la chimie et de la biotechnologie. Le niveau d'intégration de l'expertise des chimistes industriels de PCAS avec celle des biologistes de Protéus est sans précédent et sans équivalent. Cette intégration multidisciplinaire est un des facteurs différenciant de PCAS Biosolution dans un environnement de plus en plus compétitif. L'intégration chimie-biocatalyse a montré des résultats encourageants en synthèse chimique (productivité 50 fois supérieure) sur des projets propriétaires et qui ont été validés au stade Kilo-Lab\*.

PCAS a d'ores et déjà implémenté cette nouvelle technologie dans la synthèse de certaines cibles propriétaires aussi bien que pour celles de ses clients. Il s'agit notamment de l'élaboration de nouvelles cibles représentant des principes actifs majeurs qui doivent, à terme, bénéficier de cette plateforme technologique et garantir à PCAS, un avantage concurrentiel sensible. PCAS Biosolution apporte également un avantage compétitif à PCAS sur le segment des intermédiaires de synthèse « hors fenêtre réglementaire ».

## ↳ PROTEUS

Protéus est une société de biotechnologie de pointe, spécialisée dans la recherche et le développement de nouvelles protéines d'intérêt industriel et de bioprocédés innovants mettant en œuvre ces protéines. L'efficacité des technologies propriétaires de Protéus a été démontrée par de nombreuses réalisations dans toutes les industries des sciences de la vie, et notamment dans les secteurs de la santé, de la chimie fine et de spécialité, de l'environnement et de la bioénergie. Protéus renforce la compétitivité de ses clients en leur fournissant de nouvelles solutions, et en générant pour eux de nouveaux droits de propriété industrielle. Avec son offre complète intégrant les capacités de production industrielle de PCAS Biosolution, Protéus accélère le développement, l'industrialisation et la mise sur le marché de nouveaux produits.

### Chimie

Les biocatalyseurs accélèrent de façon spectaculaire des réactions chimiques spécifiques. La spécificité de cette catalyse biologique donne accès à de nouveaux procédés industriels chimiques simplifiés. Ces procédés sont moins coûteux, favorisent l'utilisation de matières premières renouvelables et génèrent moins de déchets. En chimie fine et de spécialité, comme en cosmétique, les protéines à activités catalytiques (enzymes) permettent tout à la fois d'améliorer la qualité des produits, de réduire leur impact environnemental, d'améliorer leur bilan énergétique et de réduire leurs coûts de production. En chimie fine pharmaceutique, Protéus a formé PCAS Biosolution pour intégrer la biocatalyse dans les procédés de production d'intermédiaires et d'actifs pharmaceutiques de PCAS.

### Energie

Les inquiétudes liées au changement climatique et à la dépendance croissante à l'égard des combustibles et matières premières fossiles sont à l'origine d'un extraordinaire effort de développement des énergies renouvelables. Protéus est engagée avec des partenaires internationaux de premier plan dans plusieurs programmes visant notamment à mettre au point de nouvelles enzymes pour des procédés de production de bioénergies de seconde génération. Ces enzymes sont capables de transformer efficacement les déchets de l'agriculture et des industries agro-alimentaires en matière première pour produire du bioéthanol ou du biogaz.

### Environnement

L'évolution des politiques énergétiques, des réglementations, ainsi que la nature des matières premières utilisées et les modes de production et de consommation créent de nouveaux défis pour les industriels. Protéus développe pour eux de nouveaux procédés biotechnologiques

de traitement des effluents, sous-produits et déchets qui permettent non seulement de décontaminer, détoxifier et réduire leur impact environnemental, mais également de les valoriser, transformant ainsi à terme les usines d'épuration en bio-raffineries.

### Santé

Dans l'industrie pharmaceutique, les protéines thérapeutiques continuent de connaître la plus forte progression du secteur. L'offre de Protéus permet aux sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques d'accélérer le développement de leurs protéines, qu'il s'agisse de nouveaux princeps aussi bien que de leurs copies « biosimilaires » avec une plate-forme complète de services d'ingénierie et de production de protéines comprenant notamment un service d'évaluation et de contrôle des propriétés immunogéniques des protéines.

### DES TECHNOLOGIES PROPRIÉTAIRES POUR LES BESOINS INDUSTRIELS

Biodiversité, ingénierie des protéines, production et formulation d'enzymes, biochimie, bioconversion, et biotransformation :

**Protéus** dispose d'une plateforme technologique complète pour mener ses projets de la recherche à l'industrialisation. Avec PCAS, elle bénéficie d'un accès à une expertise et des moyens industriels uniques au travers d'une société commune : **PCAS Biosolution**

## Protéus développe des protéines et des bioprocédés industriels pour la santé, l'énergie, l'environnement et la chimie



Gilles Ravot  
PDG de Proteus

La biocatalyse : un outil puissant pour les chimistes de PCAS qui fournissent des molécules de plus en plus complexes à l'industrie pharmaceutique

## 02

CHIMIE FINE  
DE SPÉCIALITÉ

## Appareil industriel

Une capacité de production significative dans ce secteur de la Chimie Fine au niveau mondial, offrant des possibilités étendues pour une chimie très diversifiée.

## 01. Couterne

Orne (Fr)  
193 collaborateurs

- Production d'intermédiaires de synthèse commercialisés ou réintégrés dans le cycle de fabrication des sites cGMP de PCAS.
- Chimie de performance.
- Outil flexible et réactif, capable de répondre à la plupart des besoins des marchés cibles.
- 180 m<sup>3</sup> de réacteurs et 120 m<sup>3</sup> de cuves.
- Atelier pilote et Kilo Lab
- Unité d'incinération.
- 400 produits différents, 16 000 t par an.
- Site classé Seveso haut

## 02. Bourgoin-Jallieu

Isère (Fr)  
57 collaborateurs

- Production de molécules organiques pour la pharmacie, la parfumerie (contrôle olfactif intégré et la cosmétique, ainsi que pour la photochimie et le traitement du verre.
- Savoir-faire spécifique en distillation et hydrogénation.
- Outil polyvalent, souple et réactif.
- Trois ateliers en deux équipes de 8 h, 100 m<sup>3</sup> de réacteurs et 26 colonnes de distillation.
- Site classé Seveso haut

## 03. Moux

Pyrénées-Atlantiques (Fr)  
Société Béarnaise de Synthèse, ISO  
17 personnes,  
dont 11 collaborateurs

- Chimie de l'acroléine.
- Production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine, un savoir-faire unique en Europe.
- Maîtrise de l'ensemble du processus : sécurisation des approvisionnements, pilote, production.
- 36 m<sup>3</sup> de réacteurs, production automatisée



3 sites  
polyvalents ISO

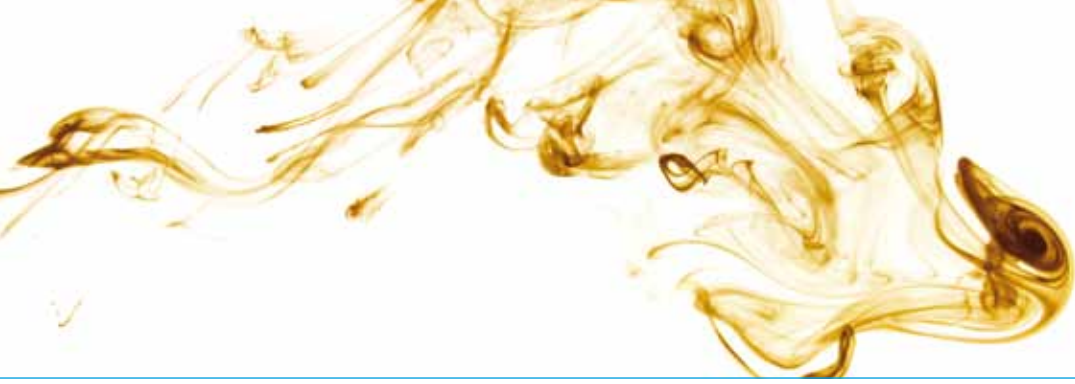


## 04. Saint-Jean-Sur-Richelieu

Québec (Canada)  
St-Jean Photochimie, ISO  
38 collaborateurs

- Production de matériaux photosensibles\* et polymères à haute pureté organique.
- Certification Responsible Care, audit CCPA en 2008.
- Fonctionnement en trois équipes 24h sur 24.
- Marchés cibles : arts graphiques, microélectronique, optoélectronique\*, écrans plats, photovoltaïque\*.
- Expertise spécifique dans le « low metal content\* » en environnement ultra propre.
- Laboratoire R&D créé sur le site en 2002.





Le secteur Chimie Fine de Spécialité regroupe trois Business Units elles mêmes constituées d'un regroupement de différents segments de marché.

Cette organisation permet une approche stratégique cohérente tournée vers des marchés et des clients regroupés d'une façon homogène et vise à mieux utiliser les ressources disponibles avec un objectif essentiel d'apporter aux clients un service optimal conjuguant rapidité et qualité du service.

Ces Business Units bénéficient de positions fortes chez des clients souvent leaders sur leur marchés.



PCAS est un acteur historique du marché des molécules olfactives et des Arômes avec son site de Bourgoin qui est très bien équipé en moyens de distillation.



**Didier Schneider**  
Directeur Commercial et Stratégie  
Chimie de Spécialité



## ↳ Parfumerie - Arômes - Cosmétiques

**Cette Business Unit offre des molécules, matières actives ou odorantes, utilisées en tant qu'ingrédients des compositions parfumantes, d'arômes, ou de formulations cosmétiques pour servir les marchés des parfums de luxe, du Home Care, et du Personal Care.**

Pour répondre aux attentes des clients, cette activité de PCAS s'appuie sur deux démarches complémentaires : d'une part, un catalogue de produits de spécialité et, d'autre part, un service de fabrication de produits élaborés et vendus sur une base exclusive. Cette activité bénéficie d'un potentiel de R&D et de moyens analytiques capables de répondre aux exigences des industriels en termes de développement de procédé, de qualité des produits et de respect des contraintes réglementaires.

PCAS est un acteur historique du marché des molécules olfactives et des Arômes avec son site de Bourgoin qui est très bien équipé en moyens de distillation.

Sur le marché des bases olfactives, PCAS bénéficie d'un atout concurrentiel de qualité avec son unité de Mourenx seule unité en Europe à utiliser l'acroléine pour des applications parfumerie.

Face à une concurrence accrue des pays asiatiques, dont en particulier une concurrence chinoise, PCAS s'oriente vers des technologies basées sur des matières premières d'origine naturelles répondant aux aspirations du

développement durable. A cet effet, PCAS a constitué un partenariat technologique avec des entreprises et universités de la région Picardie, pour développer une technologie de fabrication d'acroléine à partir du glycérol, une ressource renouvelable co-produit de la filière bio diesel. Ce projet est labellisé par le pôle de compétitivité Industrie et Agro Ressources et fait l'objet d'un co-financement Région-Etat.

Sur le marché cosmétique, PCAS a accompagné les succès de ses principaux clients et a diversifié son offre de services de fabrication en exclusivité notamment dans la fabrication de polymères fonctionnels. PCAS a par ailleurs entrepris une politique énergétique de développement de produits propriétaires visant à renforcer ses positions dans des applications innovantes.

L'activité cosmétique s'appuie en grande partie sur le site de fabrication de Couterne, un outil souple et flexible, ainsi que sur le site de Bourgoin.



## ↳ Chimie Fine de Performance

L'activité Chimie Fine de Performance consiste à fournir à une clientèle internationale des molécules, produits ou matériaux qui apportent un complément de performance à leurs propres gammes produit.

Les applications sont diversifiées, telles la protection de surfaces pour différentes industries (automobile, sidérurgie, navale, papetières, pétrolière, construction...) ou la lubrification pour des applications industrielles et en particulier la transformation des métaux.



L'activité de cette Business Unit repose sur deux métiers complémentaires : en premier lieu, la conception, la fabrication et la commercialisation des produits de gamme principalement dans les applications lubrifiants et anticorrosion et en second lieu, la fabrication à façon de produits que certains clients souhaitent externaliser.

Le potentiel de progression de cette activité réside dans la flexibilité de son outil industriel et l'adaptation de ses gammes produits, gammes souvent développées sur mesure par PCAS pour ses clients et leur procurant un accès à des technologies innovantes et leur apportant aussi un avantage compétitif.

Alors que les marchés des pays développés sont très matures, la croissance dans le secteur des lubrifiants est en forte progression dans les pays asiatiques et naturellement en Chine. C'est la raison essentielle qui pousse PCAS à adopter une démarche commerciale très active sur cette zone (voir encadré PCAS China page 15).

D'autre part, PCAS a décidé une politique active d'enrichissement de sa gamme produit pour de nouveaux marchés applicatifs en croissance.

Cette Business Unit repose sur les capacités de production du site de Couterne et bénéficie d'un potentiel R&D de haut niveau, qui maîtrise les paramètres critiques et améliore continuellement la performance de ses produits.

Le potentiel de progression de cette activité réside dans la flexibilité de son outil industriel et l'adaptation de ses gammes produits.

## Adapter les gammes produits à des cycles industriels courts, reflète de la rapidité des changements technologiques.

### ↳ Nouvelles Technologies

La Business Unit Nouvelles Technologies est active dans quatre domaines principaux : l'industrie de l'impression, l'industrie du verre, les semi-conducteurs et l'électronique organique. Les industriels de ces marchés développent des technologies fortement dépendantes des avancées de la chimie des matériaux, de la chimie des surfaces, des technologies de dépôts en couche mince, et des processus associés à l'interaction de la lumière avec des matériaux actifs.

Cette activité répond à un double objectif d'adapter les gammes produits à des cycles industriels courts, reflète de la rapidité des changements technologiques et d'accompagner des partenaires qui ne disposent pas de la capacité de développement ou de production nécessaires pour servir leurs marchés en temps utile.

Les produits élaborés sont en grande partie des matériaux photosensibles\*, des colorants, des polymères spéciaux et des précurseurs de matériaux.

Dans l'industrie des semi-conducteurs les produits PCAS, de très haute pureté, sont destinés aux procédés micro lithographiques pour les différentes technologies G-line, I-line, 248 nm et 193 nm. Ces produits (photoresists et BARC's) permettent la gravure à l'échelle nanométrique de circuits intégrés et de microprocesseurs.

Dans l'industrie du verre, PcaS fournit des matériaux précurseurs permettant le dépôt de couches minces sur le verre en vue de la réalisation de vitrages à basse émissivité qui limitent la déperdition de chaleur et répondent aux problématiques de l'environnement.

Pour l'industrie de l'impression PCAS a développé de longue date des gammes de produits utilisés pour les plaques offset ou digitales et dont la couche sensible à des lasers de longueurs d'ondes précises est réalisée à l'aide de matériaux permettant haute résolution et durabilité (polymères et colorants spéciaux).

PCAS travaille aussi à l'élaboration de matériaux pour les marchés de l'électronique organique qui mettent en jeu des polymères conducteurs. Cette nouvelle technologie émergente

permet par exemple la réalisation de systèmes photovoltaïques « souples » ouvrant des perspectives économiques nouvelles aux acteurs du monde de l'énergie.

Enfin, PCASBioMatrix, nouvelle filiale canadienne de PCAS, offre des résines fonctionnalisées sur lesquelles il est possible de produire par des voies chimiques des composés biologiques comme des fragments de protéines (des peptides) ou des fragments de gènes (des oligonucléotides). Là aussi, l'objectif de PCAS est d'être promoteur de nouvelles technologies apportant des réponses adaptées aux nouveaux besoins de l'industrie.

La Business Unit Nouvelles Technologies s'appuie sur les compétences industrielles de plusieurs unités :

- les deux unités polyvalentes de Bourgoin et de Couterne en France.
- le site de St-Jean Photochimie (SJPC), situé au Canada pour les matériaux semi-conducteurs ou les applications photovoltaïques.





# PCAS se développe dans **l'électronique organique** avec comme objectif d'être présent sur les **technologies du futur** en respectant les principes du **développement durable**

PCAS se développe dans l'électronique organique avec comme objectif d'être présent sur les technologies du futur en respectant les principes du développement durable.

St-Jean Photochimie est devenue depuis 15 ans un acteur reconnu pour la production de molécules actives dans l'industrie de la microélectronique, une des industries les plus exigeantes en termes de qualité.

La filiale canadienne de PCAS a développé un savoir faire unique notamment dans le développement et la mise à l'échelle industrielle de matériaux photosensibles, de polymères de spécialités entrant dans la composition des photoresists et des couches antireflets.

SJPC a su s'adapter à la demande et à l'évolution rapide des technologies dans un domaine en perpétuelle mutation. Pour répondre à ce défi, l'innovation a dû être au cœur du développement économique et scientifique de l'entreprise.

L'expertise que SJPC a acquise au cours des vingt dernières années dans le domaine de la microélectronique et sa capacité d'innovation lui a permis de pénétrer le domaine des électroniques imprimées et d'y apporter ses compétences et son savoir faire. La filiale canadienne de PCAS a plusieurs collaborations actives avec divers clients dans des applications aussi variées que le photovoltaïque organique, les OLEDs ou encore les transistors imprimés. L'expertise acquise au cours des années s'est avérée essentielle pour progresser vers ces nouveaux marchés porteurs.

L'électronique imprimée repose sur l'émergence de nouvelles applications et de nouvelles générations de produits économiquement très accessibles, flexibles, légers, de faible épaisseur ce qui confère l'avantage énorme d'être beaucoup plus respectueux de l'environnement. Les applications de ce nouveau domaine technologique sont très variées : les systèmes d'affichage flexibles, les capteurs, les étiquettes d'identification par radio fréquence (RFID), les cellules photovoltaïques organiques, les batteries. L'électronique imprimée permettra

de rendre les produits courants interactifs ou « intelligents » en intégrant des composants électroniques qui sont imprimés à sa surface.

La migration de l'électronique conventionnelle vers l'électronique imprimée a aussi été rendue possible grâce au développement de nouveaux matériaux et procédés de fabrication.

Les matériaux utilisés sont des encres actives qui sont imprimées sur des supports souples (film en polyester, papier, etc.). Toutes les techniques d'impression classiques sont envisageables mais l'impression jet d'encre est la plus prometteuse. Les encres peuvent contenir des nano particules métalliques (argent), des composés inorganiques (ITO) mais aussi des composés organiques tels que des polymères semi-conducteurs (polythiophène, polycarbazole ...) ou conducteurs (poly aniline ...). Les produits sont donc composés de plusieurs couches de matériaux différents qui permettent d'obtenir les fonctionnalités recherchées.

Depuis maintenant plus de 5 ans, SJPC, appuyée par la maison mère PCAS, contribue activement au développement de matériaux semi-conducteurs pour les électroniques imprimées. Plusieurs projets de recherche, initiés avec des partenaires industriels et des universités ont utilisés l'expertise de SJPC pour la mise à l'échelle et l'amélioration des matériaux actifs, le domaine de spécialité et d'expertise de la société.

Plus précisément, SJPC travaille activement au développement de procédés pour la fabrication industrielle de semi-conducteurs pour les cellules solaires organiques. SJPC a une collaboration sur une classe de composés très prometteurs, les polycarbazoles. Le consortium, composé de partenaires universitaires et industriels, a obtenu une efficacité de 6 % sur cette classe de molécule, le record mondial d'efficacité sur cellule de laboratoire pour l'année 2008.

Le 19eme siècle a été marqué par l'invention de l'ampoule électrique qui a changé nos vies, le 20eme siècle par la microélectronique. Le 21eme siècle sera probablement marqué par une nouvelle révolution technologique en marche : l'électronique imprimée.



**Philippe Hugelé**  
Directeur Général  
de Saint-Jean Photochimie

## 03

RECHERCHE  
& DÉVELOPPEMENTLa R&D, atout  
concurrentiel du  
Groupe PCAS

PCAS a consacré 10,5 millions d'euros à la R&D en 2009, soit 6,9 % du chiffre d'affaires. Cette R&D comptait au 31 décembre 2009, près de 100 collaborateurs. La répartition des personnes est de 40 %-60 % entre les unités travaillant sous référentiel ISO-9001 et celles travaillant sous conditions cGMP.

**Cette R&D forte de :**

- 5 centres de Développement, dont 3 cGMP
- 5 unités Pilote, délocalisés sur site de production, dont 3 cGMP
- 3 Kilo-Lab, délocalisés sur site de production, dont 2 cGMP

**S'appuie sur :**

- un réseau d'experts et des centres d'excellence externes,
- un panel de plateformes technologiques et d'expertises en interne
- un personnel de haut niveau composé de cadres expérimentés dont :
  - 27 PhD et 16 Ingénieurs /Master of Science

**Pour répondre à des exigences de plus en plus fortes de la part de nos clients, qu'elles soient sur :**

- L'innovation technologique et la propriété intellectuelle.
- La qualité du produit et la détermination des impuretés, notamment génotoxiques
- L'évaluation des paramètres critiques de réaction et l'optimisation de leur procédé, dans le strict respect des délais.

**La R&D est répartie selon les 2 pôles qui constituent aujourd'hui la société PCAS :**

- La Synthèse Pharmaceutique d'une part
- La Chimie fine de spécialité d'autre part

Les pages qui suivent décrivent plus en détail, les éléments propres à chacun de ces pôles.



**Jean-Marie Schneider**  
Responsable du Groupe  
Recherche et  
Développement à Limay

**« NOTRE GROUPE R&D EST UNE PIERRE ANGULAIRE IMPORTANTE »**

C'est après 10 ans d'expérience en tant que responsable de projet que j'ai pris la responsabilité du groupe R&D de Limay.

Les objectifs de notre service au sein du groupe PCAS sont multiples :

- En association avec nos collègues du marketing et de la production, nous évaluons les projets pour préparer les devis initiaux. Cette phase est particulièrement importante puisque c'est lors de cette étape que nous nous engageons auprès de nos clients.
- Lorsque nous recevons une commande pour un nouveau projet, nous devons assurer son Industrialisation dans les meilleures conditions possibles (temps, sécurité, qualité).

Nous avons également la responsabilité d'optimiser les procédés après leur industrialisation.

Notre groupe R&D est une pierre angulaire importante pour la réussite d'un projet.

Les atouts majeurs dont nous disposons pour satisfaire nos clients résident dans :

- une attention particulière au relationnel, base d'une communication efficace,
- l'apport de solutions innovantes,
- la réactivité des équipes "Projets",
- l'adaptation continue de nos outils (bases de connaissance, analytique, process).

Nos objectifs peuvent ainsi se résumer en deux mots : "rapidité et efficacité".

# Synthèse Pharmaceutique

**7 000 molécules sont à l'étude** à divers stades de développement clinique dans les sociétés pharmaceutiques. PCAS, doit répondre à cette demande en termes de qualité, rapidité et fiabilité pour accompagner les évolutions du secteur de la Santé dans ces différents stades. Afin de suivre l'évolution des Marchés et élargir son offre technique et commerciale, PCAS a décidé de se positionner également au niveau des phases précoces de développement au travers de PCAS-Nanosyn, sa filiale en J.V. avec la société Nanosyn en Californie. Cette offre permettra de couvrir, dans le futur proche, les sociétés émergentes (Biotechs...), mais aussi les laboratoires établis ayant des besoins complémentaires (impuretés, métabolites). Elle doit aussi permettre à PCAS de prendre rang pour les phases "aval" et dans la mesure du possible, identifier les technologies émergentes à consolider.

Le pôle "Synthèse Pharmaceutique" capitalise sur des technologies clés comme la synthèse asymétrique, les réactions cryogéniques, les réactions enzymatiques en lien avec PCAS-Biosolution, la maîtrise du polymorphisme...



## PCAS : des expertises fortes

PCAS est amené à ré-évaluer régulièrement le périmètre de ses plateformes technologiques et de divers savoir-faire. Sur le pôle "Synthèse Pharmaceutique" de PCAS. La R&D du pôle s'appuie sur 7 plateformes technologiques principales dont 3 sont communes avec le pôle "Chimie fine de spécialité" spécifiques des sites historiques (Couterne, Bourgoin-Jallieu, Moux) :

- Acroléine
- Phosphore
- Thiophène

Deux autres plateformes technologiques regroupent les expertises du site GMP de Limay et leur transposition sur les ateliers industriels respectifs (Pilote et Production) :

- Synthèse Chirale
- Cristallisation

Le site d'Aramon (Expansia) développe quant à lui, 2 plateformes technologiques fortes dont une a été déployée jusqu'au stade industriel et l'autre est en cours de déploiement au niveau Pilote (biocatalyse) :

- Chimie Hautement Sélective
- Biocatalyse

Ce sont des expertises et des thèmes collaboratifs qui permettent à la fois de mobiliser les chercheurs PhD (souvent à l'origine de ces expertises, suite à leur thèse) et de fédérer les équipes autour d'un noyau dur de connaissances et technologies. Ces thématiques fortes permettent également d'offrir aux clients de PCAS une visibilité sur les compétences techniques et les forces technologiques que le Groupe PCAS est à même de proposer et de déployer au stade industriel.



**Georges Appere**  
Responsable d'Unité

**Un effort financier conséquent et récurrent (6,9 % du CA)**

Le Pôle "Synthèse Pharmaceutique" de PCAS a consacré à la Recherche-Développement :

**7,8 Millions d'euros** en 2009. Le personnel Laboratoire dédié à ce pôle (partie GMP et partie non-GMP) se compose de 48 personnes dont 13 en développement analytique, appuyées par 3 ateliers Pilote fortement équipés et structurés, regroupant 16 personnes. Cet ensemble est fort de **20 PhD** (docteurs), plus 6 Master of Science qui ont permis de traiter les 120 demandes d'étude émises par les équipes commerciales en 2009 (+40 %) à fin d'évaluation économique.

## Une relation durable avec des laboratoires académiques renommés

### Les collaborations adossées à des expertises technologiques éprouvées:

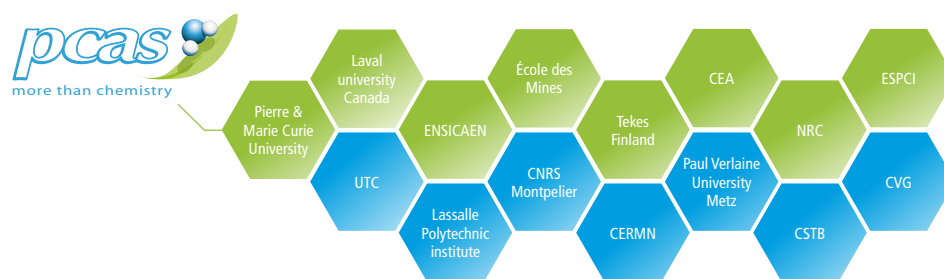
En s'appuyant sur un réseau d'expertises externes, PCAS développe une politique suivie de partenariats :

- Poursuite de la collaboration avec **Borochem**, jeune société caennaise spécialisée dans tous les dérivés de type : acide boronique ou de leurs dérivés estérifiés.
- Relations suivies avec **Epsilon-Chimie** sur les dérivés du Phosphore et leurs applications.
- Collaborations avec **Atlanchim-Pharma**, dirigé par Ronan Le Bot et, animées par le Professeur Jacques Lebreton et le Docteur André Guinguant qui assistent notamment PCAS dans le cadre de synthèses d'impuretés et/ou métabolites.
- Poursuite de la collaboration avec le Professeur Gérard Coquerel, **unité de Croissance cristalline et de modélisation moléculaire de l'Université de Rouen**, qui outre son activité de recherche fondamentale, apporte son aide dans l'évaluation, le contrôle et le traitement des problématiques de cristallisation et de polymorphisme.

### L'innovation et la valorisation de la recherche chez PCAS

PCAS, partenaire industriel de nombreuses Unités R&D extérieures, notamment académiques

De nombreux laboratoires de recherches académiques appartenant aux organismes cités dans ce schéma (liste non exhaustive) sont impliqués dans des projets partenariaux avec PCAS ou sont sollicités par PCAS dans le développement de nouvelles technologies.



CEA : Centre de L'Énergie Atomique

ENSICAEN : École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen

ESPCI : École Supérieure de Physique et Chimie Industrielle

NRC : National Research Council

TEKES : Finnish Agency of Technology - Turku

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

CERMN : Centre de Recherche sur le Médicament de Normandie

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

CVG : Centre de Valorisation des Glucides et Produits Naturels

UTC : Université de Technologie de Compiègne

### Recherche partenariale soutenue

Grâce à sa Recherche industrielle et à sa relation durable avec des laboratoires académiques renommés, PCAS bénéficie de soutiens financiers de la part d'organismes nationaux comme **l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), OSEO innovation, le Fonds régional à l'Innovation (FRI) du Languedoc Roussillon et la Direction**

**générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS)**. Ces financements sont déployés dans le cadre de projets de Recherches appliquées et collaboratives que ce soit avec des laboratoires académiques ou des centres techniques permettant à PCAS de rester à la pointe de l'innovation.

# Chimie Fine de Spécialité

## ↳ La R&D, l'atout concurrentiel du marketing

La R&D de Chimie fine de spécialité travaille en étroite collaboration avec les responsables Marketing et Ventes, des différentes « Business Units », afin de répondre aux exigences de nos clients. La réactivité et la flexibilité des équipes R&D, organisées par activité, et le développement continu de nouvelles expertises, sont les atouts de PCAS pour demeurer compétitif sur ses différents marchés.

PCAS a en effet développé plusieurs plateformes technologiques qui constituent des thématiques d'avenir de ses pôles "Chimie de Performance" et "Chimie de Synthèse" :

- Les additifs pour graisses et lubrifiants de type "sulfonates-carbonates de Ca" avec des performances accrues et le respect de l'environnement.
- Les solutions écologiques pour le travail des métaux,
- Les polymères photosensibles à destination du marché de la micro-électronique.
- Les polymères spéciaux pour des produits High Tech (Aviation, Cosmétiques, traitement des eaux)
- Les ingrédients et principes actifs cosmétiques.
- Les dérivés organiques du thiophène et du phosphore.
- Les "building blocks" à base d'acroléine

## ↳ Expertises et ressources : une mutualisation nécessaire et bénéfique

Un seul pôle mutualisé à Longjumeau regroupe la R&D non soumise au cadre réglementaire cGMP. Il est supporté, en interne, par les fonctions "Sécurité des procédés" et l'Unité de recherche analytique. Bien que segmentée en deux départements distincts, chimie de Performance et Chimie de Synthèse, n'ayant pas les mêmes besoins en terme d'outils et d'expertises, la mutualisation d'un certain nombre d'appareils comme la GC-MS\* ou les études Sécurité sur Algochem, permet d'avoir des outils répondant aux besoins actuels de nos clients.

Les différentes solutions proposées sont testées au niveau Laboratoire à Longjumeau et

déployées ensuite sur les deux ateliers pilotes des usines de Couterne et de Bourgoin-Jallieu.

Les besoins et les demandes très spécifiques du marché de la micro-électronique, et d'un support solide innovant destiné notamment à la synthèse peptidique, sont traités localement sur Saint-Jean sur Richelieu, au Québec, nécessitant des conditions ultra propres pour atteindre des niveaux de contamination métallique extrêmement faibles dans les produits. L'intégration de la R&D dans l'usine et l'utilisation d'un Kilo-Lab facilitent ces développements. Les expertises qui y sont déployées relèvent de la chimie des photopolymères dans des conditions d'élaboration évitant les contaminations métalliques.

## ↳ Des technologies propriétaires éprouvées et basées sur des expertises fortes

Sur une base d'expertises internes fortes qui sont soit spécifiques du pôle Chimie Fine de Spécialité comme les "Sulfonates Carbonates de Calcium", ou les solutions pour le travail des métaux ou encore des polymères photosensibles à destination du marché de l'électronique, soit encore des expertises communes aux deux pôles dans le cas

des produits de synthèse, dérivés du thiophène, du phosphore organique et des building blocks à base d'acroléine, PCAS a développé des technologies et des produits propriétaires regroupés dans les différents "catalogues-Maison". La liste de l'ensemble de ces produits est accessible directement sur [le Site internet PCAS.com](http://le Site internet PCAS.com).

## ↳ L'outil industriel : flexible, adaptatif, réactif

Afin de suivre à la fois, les évolutions technologiques et celles des demandes des clients, PCAS a lancé un programme de développement de l'atelier Pilote du site de Couterne, notamment en y implantant une unité Kilo-Lab. Cet investissement permet de :

- Accroître la flexibilité de l'outil Pilote
- Fournir rapidement des échantillons pré industriels pour valider un produit.
- Positionner un volume intermédiaire pour la montée en charge des synthèses délicates



**Régis Pecquet**  
Directeur Adjoint R&D



**Yves Combret**  
Responsable R&D  
Chimie de Performance

## Un effort financier soutenu

Le pôle "Chimie Fine de Spécialité" a consacré **2,7 Millions d'euros** à la Recherche et Développement, pour supporter les différents métiers à la fois en chimie de synthèse et en chimie de performance. Les équipes Laboratoire regroupent 23 personnes, dont 4 en développement analytique (localisées à Longjumeau et à Saint-Jean Photochimie) et elles sont appuyées par 2 ateliers Pilote composés de 6 personnes qui y déploient les produits mis au point au laboratoire. Ces équipes, fortes de 22 cadres (**7 PhD + 11 ingénieurs + 4 Master of Science**), se sont employées à traiter les 70 demandes d'études émises en 2009 en chimie de spécialité.



## 04

DÉVELOPPEMENT  
DURABLEQualité et Affaires  
RèglementairesUn processus  
continu  
et transversal

## ➤ La Qualité au cœur de l'organisation du groupe PCAS

Chez PCAS, l'assurance Qualité est un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Un système Qualité homogène est déployé sur l'ensemble des sites du groupe. Des lignes directrices et des procédures sont partagées par toutes les unités de production au sein d'une même Gestion Électronique de Documents (DOCNET).

Ce pôle d'expertise est capable de répondre aux exigences croissantes des agences sanitaires mondiales sur la Qualité des dossiers de procédés.

➤ Une fonction indépendante, mais intégrée  
dans les processus de production

Les sites de PCAS appliquent des référentiels Qualité rigoureux. Ils sont régulièrement inspectés par la FDA ou par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS\*.

- **La Qualité cGMP et l'inspection des sites :** Quatre sites de PCAS appliquent le référentiel cGMP et sont inspectés par la FDA, condition nécessaire pour pouvoir exporter vers les USA. Ces derniers mois, **ces sites ont passé avec succès les dernières inspections « renforcées »**

**de la FDA qui intègrent un spécialiste Contrôle Qualité dans l'équipe d'investigateurs**

- **La qualité ISO :** Cinq sites sont certifiés ISO 9001. Quatre d'entre eux ont reçu un certificat global. Un système d'Assurance Qualité modulaire (MPPS) a été mis en place afin d'adapter rapidement les exigences des clients selon le type de production (du purement industriel au produit cosmétique).



**Catherine Retaux**  
Responsable Assurance  
Qualité à Limay

## « UN SUPPORT POUR TOUS LES SERVICES »

L'équipe Assurance Qualité est un support pour tous les services afin d'améliorer, fiabiliser et rendre reproductibles les opérations à réaliser.

Selon les règles cGMP, la conformité d'un produit dépend non seulement des analyses finales, mais aussi de la façon dont il a été fabriqué. C'est pourquoi, l'Assurance Qualité revoit tous les dossiers de lot avant libération du produit.

Une part importante de mon poste est de répondre aux diverses questions des Clients et des Autorités légales (FDA, AFSSAPS,...).

L'accueil des nombreux auditeurs est aussi primordial : il faut leur démontrer que le Site de Limay respecte les cGMP et qu'ils peuvent faire entièrement confiance aux procédures en place.



## ↳ L'écoute du client et le support réglementaire

L'écoute du client et le support réglementaire Le système Qualité de PCAS est souple. Les clients viennent régulièrement sur les sites pour auditer les méthodes que le Groupe sait adapter en fonction de leurs exigences ou de leurs spécificités. La dernière version du référentiel ISO 9001, adoptée par tous les sites ISO 9001 du Groupe, est structurellement orientée vers le client. Nos clients sont habitués à s'adresser à notre Assurance Qualité pour toute assistance relative à la Qualité des produits, à leurs propriétés et applicabilité, ainsi que pour toute assistance documentaire pour laquelle nous bénéficions également de l'expertise du

pôle réglementaire dont les ressources sont mutualisées sur notre site d'Aramon.

L'équipe **Affaires Réglementaires** prend en charge non seulement l'édition et l'enregistrement des dossiers exigés avant commercialisation de toute matière active pharmaceutique (CTD, CEP, DMFs selon région...) et l'assistance aux clients concernés, mais également la documentation nécessaire pour les phases cliniques et développement ainsi que l'assistance réglementaire aux clients pour les substances parfumerie et cosmétique.



## ↳ La Qualité rationalisée

Le système qualité de PCAS est conçu comme une fonction à valeur ajoutée. Les synthèses multi étapes sont réparties entre les sites ISO et les sites cGMP en fonction de leur criticité (le coût du contrôle qualité dans les unités cGMP est 50 à 100 % plus élevé que dans les unités ISO). Les unités cGMP utilisent les intermédiaires de

synthèse produits par les sites ISO. Les achats de matières premières ont été mutualisés et optimisés. Ces synergies permettent d'optimiser le coût global d'une synthèse et font de la qualité un processus continu et transversal qui contribue à la valeur ajoutée PCAS.

### « L'ÉQUIPE AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES À LA CROISÉE DES CHEMINS »

Les principales missions de l'équipe Affaires Réglementaires sont non seulement d'assurer la gestion des dossiers réglementaires (constitution et soumission d'un dossier "partie matière active pharmaceutique de l'AMM" auprès des autorités de santé) mais aussi de fournir un support réglementaire de qualité, tant en interne auprès des autres départements du groupe (Marketing, contrôle qualité, R&D, assurance qualité, etc...), qu'en externe en assistant efficacement nos clients avant et pendant l'enregistrement de leurs médicaments.

Ce qui à mon sens rend particulièrement intéressant ce travail au sein du groupe PCAS c'est, d'une part, la variété de produits à gérer dans un contexte international (4 sites de production de matières actives pharmaceutiques avec plus d'une centaine de dossiers enregistrés dans les principales régions du monde) et, d'autre part, la diversité de nos interlocuteurs du fait que les Affaires Réglementaires sont à la croisée des chemins entre : contrôle qualité, assurance qualité, R&D, production, etc.. et en liaison permanente avec le Marketing, les ventes, les agents et les clients.

Le système Qualité de PCAS est conçu comme une fonction à valeur ajoutée.



**Claude Becker**  
Responsable Affaires Réglementaires Groupe

## REACH\*\*



**Julie Lepage**  
Coordinatrice  
Reach/ FDS

**Destiné à améliorer le niveau de protection de la santé et de l'environnement, le règlement européen REACH a été voté en décembre 2006.**

**Seule une partie de l'activité de PCAS est directement concernée par REACH. PCAS considère REACH comme une opportunité dans sa politique de développement.**

Pour PCAS, sa mise en application a commencé concrètement en 2008 avec un échelonnement de l'étude et de l'enregistrement de ses produits sur plusieurs années selon les quantités annuelles fabriquées. Les pré-enregistrements ont été complétés avant la fin de la période légale et les échanges de données avec d'autres partenaires sont maintenant largement engagés.

Les productions de PCAS sont majoritairement destinées à des transformations ultérieures par ses clients et ne sont en aucun cas mises directement à disposition du public.

**En septembre 2008, Nathalie Kosciusko-Morizet (alors Secrétaire d'Etat à l'Ecologie) a choisi PCAS pour effectuer une revue du processus de pré enregistrement.** Sur le site PCAS de Limay, elle a rappelé aux entreprises leurs obligations concernant le règlement européen REACH.



**La secrétaire d'état a estimé que PCAS fait office de bon élève parmi les entreprises françaises.**

Pour visualiser le processus de communication avec l'agence européenne ECHA, nous avons procédé à un pré enregistrement REACH en direct pendant sa visite. Etaient également conviés plusieurs spécialistes du ministère de l'environnement, les directions régionale et parisienne des DRIRE et de l'UIC.

**PCAS a non seulement anticipé, en complétant les pré-enregistrements de ses productions et en engageant les actions suivantes :**

- identification de l'usage fait par les clients des produits vendus par PCAS,
- participation aux pré-consortia pour l'échange des données,
- communication avec les clients quant aux stratégies d'enregistrement,
- contacts et études avec les experts dans les domaines toxicologiques et éco-toxicologiques pour la constitution et l'enregistrement pour chaque produit d'un dossier sur les propriétés physico-chimiques, toxicologiques et écotoxicologiques des substances et évaluation des risques pour la santé et l'environnement pour l'ensemble des utilisations de la substance tout au long de son cycle de vie.

**... mais a pris également part à l'effort d'innovation en aidant ses clients dans la substitution des produits dangereux :**

- définition et planification de projets de développement et productions de substances de substitution aux produits dangereux pour la santé et pour l'environnement,
- intégration, validation et commercialisation des produits de substitution.

Cette démarche s'effectue **en collaboration avec les clients et fournisseurs de PCAS en mesurant pour chaque projet sa faisabilité technique, le respect fondamental des exigences sanitaires et environnementales et sa viabilité économique.**

Les derniers ajustements au règlement prévoient l'élaboration et la présentation de plans R&D pour les projets de substitution. De nombreux clients de PCAS sont dépourvus de R&D.

Dans ce cadre, les équipes R&D multi disciplinaires de PCAS anticipent l'aide aux clients sur ce domaine en élaborant des plans de substitution documentés.

La secrétaire d'état a estimé que PCAS fait office de bon élève parmi les entreprises françaises.



## DEVELOPPEMENT DURABLE

Quelques **exemples concrets d'actions PCAS** dans ce domaine :

- **Réduction de consommation de produits d'origine pétrolière et d'émissions de CO2 :**

Pour le nettoyage de nos équipements, remplacement et étude de remplacement de solvants par l'eau sous pression (action mécanique) avec pour résultats :

- moindre consommation de solvants (en particulier par la recherche de tous moyens permettant leur recyclage)
- diminution de volume de solvants incinérés (favorable au bilan carbone)

- Participation à un programme de recherche sur le photovoltaïque organique soutenu par Sustainable Development Technology Canada.

- **Valorisation de déchets :**

Etude approfondie des flux de déchets pour leur réduction et/ou valorisation en production d'énergie.

- **Utilisation de Biocatalyseurs**

Ce sont des protéines catalytiques (enzymes) utilisées dans la synthèse de molécules actives (méthodes chemo-biocatalytiques) permettant de réduire substantiellement le nombre d'étapes et l'utilisation de certains réactifs chimiques impactant l'environnement. Les conséquences directes sont multiples :

- **Bilan énergétique** plus favorable par rapport à une approche chimique classique, permettant d'atteindre de façon directe les cibles visées.
- **Bilan environnemental :** Des réactions beaucoup plus sélectives conduisant à une économie de réactifs et de matières premières et générant donc moins de produits secondaires (moins de déchets).

- **Connaissance des produits dangereux pour la santé.**

PCAS s'est associé à 2 universités pour répondre à un appel à projet ANR\*(2007), il s'agit d'étudier et de valider des méthodes d'évaluations toxicologiques, éco toxicologiques, et cancérologiques ne faisant pas appel à l'expérimentation animale (In-silico\* et In-vitro\*). La finalité est de mettre en place des méthodes alternatives aux analyses actuelles In-vivo (chez les animaux). La subvention octroyée par l'ANR est utilisée dans la mise en œuvre de moyens de recherche puissants (dont des outils informatiques spécifiques) permettant :

- de cribler des molécules présentes et futures pour obtenir systématiquement les informations toxicologiques les plus critiques;
- d'assurer une meilleure protection des employés PCAS et des autres utilisateurs de ces substances.
- d'étendre l'utilisation de ces méthodes à l'ensemble des professionnels de la Chimie, s'inscrivant dans la notion de la Chimie pour un développement durable.



**\*\*REACH :**

**Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals**

(Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques)

Une économie de réactifs et de matières premières générant moins de produits secondaires.

# Hygiène - Sécurité Environnement

## ↳ Sécurité et respect de l'environnement : deux priorités majeures pour PCAS

PCAS est signataire de « l'Engagement de progrès » de l'Union des Industries Chimiques. Ce choix volontaire d'entreprise citoyenne témoigne de sa dynamique d'amélioration de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Riche de **neuf** sites de production, en France, en Finlande, aux Etats Unis et au Québec, PCAS a réussi à développer une culture sécurité-environnement commune à l'ensemble du Groupe.

Cette culture, forte des expériences capitalisées par chacune des unités, est déclinée aujourd'hui sur chacun des sites en fonction de leurs spécificités technologiques. L'entrée de VLG Chem dans le périmètre en 2004 permet à l'ensemble des sites de profiter de l'expérience d'une entreprise certifiée ISO 14001. Cet engagement a des implications concrètes et permanentes sur le terrain. En 12 ans, plus de 500 évolutions sont intervenues dans la réglementation en France et en Europe. Leur mise en œuvre nécessite un effort constant d'investissement et la mobilisation de compétences spécialisées.

### PCAS applique deux principes de base

- **La sécurité des personnes et la protection de l'environnement** sont intégrées de bout en bout dans les processus de l'entreprise. Tous les procédés sont systématiquement évalués au regard de ces deux paramètres fondamentaux dans une perspective de développement durable.
- Dans ces deux domaines, la politique de PCAS est la recherche d'un juste équilibre entre **rigueur et pragmatisme**. Le Groupe adopte une approche globale et polyvalente pour que leur mise en œuvre soit compatible avec la maîtrise des coûts. Les investissements de protection de l'environnement débouchent majoritairement sur une réduction des charges polluantes et une valorisation des déchets.

Une culture  
sécurité-  
environnement  
commune à  
l'ensemble du  
Groupe.



**Michel Mugnier**  
Coordinateur  
HSE Groupe

### « SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE L'ENTREPRISE »

La sécurité des personnes est une priorité. L'accident est toujours vécu comme un échec. C'est une remise en question des personnes et des systèmes, ce qui peut être très déstabilisant pour l'ensemble du site. Ainsi, une de mes premières missions est de comprendre, anticiper et remédier aux situations à risques. Ceci impose une réflexion permanente avec le personnel.

Notre rôle est également de suivre la réglementation, de définir les délais de mise en œuvre et de prévoir les moyens humains et d'investissement pour respecter la loi.

Afin de répondre à toutes les exigences de notre métier, les échanges entre sites sont permanents et permettent de coordonner nos approches.

Enfin, il faut sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise pour que chaque décision intègre la santé, la sécurité et l'environnement.

Chez PCAS, la prise en compte de la sécurité et le respect de l'environnement sont essentiels aussi bien pour les salariés que pour la société civile et nos clients.

## ↳ La réduction de l'impact des activités sur l'environnement

Tous les sites sont régulièrement inspectés par les autorités compétentes et contrôlés par la DRIRE\*. Aucun liquide ni déchet ne sort des installations industrielles sans avoir été analysé puis traité. PCAS participe activement aux travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) dans les régions où ce type de structure existe.

- **Qualité de l'eau**

Un programme important a été réalisé sur les rejets dans l'eau avec des résultats concrets. Tous les sites sont équipés de stations physico-chimiques ou biologiques, ou ont passé des conventions avec les collectivités locales ou les agences de bassin. Un incinérateur de liquides a été installé à Couterne. La qualité des eaux souterraines fait l'objet d'un suivi systématique. Des synergies sont développées pour optimiser les équipements, notamment entre le site de

Limay et celui de VLG Chem. De nouveaux investissements sont évalués pour répondre aux spécifications réglementaires qui limitent de façon importante le taux de nitrate dans les eaux usées (de 1 000 mg/m<sup>3</sup> à 30 mg/m<sup>3</sup>).

- **Qualité de l'air**

La limitation des rejets de gaz COV (Composés Organiques Volatils) est le principal axe de progrès défini par PCAS. Tous les sites vont définir et mettre en œuvre de nouveaux schémas de maîtrise des émissions gazeuses.

- **Traitement des déchets**

La stratégie à long terme de PCAS est de maximiser la valorisation systématique des déchets. Des partenariats avec les sociétés spécialisées sont engagés sur tous les sites pour développer le recyclage.

- Des **conventions avec les collectivités locales** et les agences de bassin sur tous les autres sites
- **8 stations d'épuration** d'eau physico-chimiques
- **1 incinérateur de liquides**
- **3 stations biologiques**



Site PCAS d'Aramon dans le Gard

## ENGAGEMENT DE PROGRÈS DES VALEURS PARTAGÉES PAR TOUS

En 2006, PCAS s'est engagé aux côtés de l'Union des Industries Chimiques et de cinq entreprises françaises : Arkema, Coatex, Cray Valley, Rhodia et Sanofi-Aventis.

- Application systématique des principes de l'"Engagement de progrès" sur tous les sites et dans toutes les activités de PCAS.
- Implication des sous-traitants.
- Respect des dispositions réglementaires et de leurs évolutions et mise en œuvre des meilleures pratiques industrielles.
- Amélioration constante des indicateurs en matière de sécurité, santé et environnement.
- Évaluations systématiques des impacts pour maîtriser les effets des activités de l'entreprise sur l'homme et son environnement.
- Transparence en interne comme en externe sur les risques et leur prévention.

- Participation active aux travaux des organismes et instances qualifiés.
- Gestion responsable des déchets et rejets.
- Contribution à la recherche et partage d'expériences au sein de l'UIC.

La signature de la déclaration de soutien de la charte mondiale du « Responsible Care » souligne la responsabilité des entreprises de la chimie et leur démarche proactive et volontaire vis-à-vis des problématiques du développement durable.

**En mettant en application cette charte mondiale, PCAS joue son rôle dans l'amélioration de la qualité de la vie de la communauté internationale.**



Responsible Care:  
A Total Commitment®

# GLOSSAIRE

## A

**Acroléine** : Substance très réactive rentrant dans l'élaboration de produits destinés aux marchés de la parfumerie et de la pharmacie, et dont la mise en œuvre nécessite des équipements de sécurité particuliers.

**Acides aminés** : Petites unités constituant les protéines ayant à la fois une fonction acide carboxylique et une fonction basique azotée. Il existe une vingtaine d'acides aminés naturels différents. Chaque protéine est composée dans sa structure primaire d'un enchaînement linéaire de ces différents acides aminés. Tous les acides aminés n'entrent pas nécessairement dans la constitution de toutes les protéines.

**Additifs** : Produits chimiques apportant des performances spécifiques aux carburants, lubrifiants, peintures..., dans lesquels ils sont introduits.

**Affaires Réglementaires** : Service chargé de la rédaction, de la mise en forme et du dépôt auprès des autorités de tutelle, puis du suivi et de la mise à jour de la documentation nécessaire à l'enregistrement d'un principe actif pharmaceutique.

**AFSSAPS** : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé.

**ANR** : Agence Nationale de la Recherche (organisme français de financement de la recherche)

**Anaérobie** : Terme désignant une condition dans laquelle un organisme peut vivre et se développer en absence d'oxygène (contraire d'aérobie).

**API** : Active Pharmaceutical Ingredient ou Matière active pharmaceutique.

**Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)** : Les autorités de tutelle sanitaire attribuent un numéro d'enregistrement à tout nouveau médicament, pour autoriser sa mise sur le marché. On peut avoir connaissance de ce numéro sur les boîtes de médicament.

## B

**Back-up** : Procédure permettant d'enregistrer un second site de production et de pallier ainsi toute défaillance du site principal.

**Batch** : Lot de fabrication.

**Biocatalyse** : Synthèse d'une molécule chimique utilisant un enzyme comme catalyseur.

**Biomédicament** : Médicament d'origine biologique et dont la synthèse fait appel à la Biotechnologie. Ce sont de nouvelles molécules « non métabolite » produites par ou extraites d'une source biologique généralement préparées par biotechnologie (micro-organismes, cultures cellulaires de mammifères, algues, animaux, plantes). Il s'agit de protéines thérapeutiques (anticorps monoclonaux, protéines recombinantes, peptides) et de vaccin.

**Biosimilaire** : équivalent du terme générique réservé aux copies des Biomédicaments (protéines thérapeutiques).

**Biotechnologie** : Application des principes scientifiques et de l'ingénierie à la transformation de matériaux par des agents biologiques pour produire des biens et des services (définition de l'OCDE).

**Blanket** : composant hybride flexible formant un tissu matelassé super isolant.

**Blockbuster** : Médicament dont le chiffre d'affaires atteint au moins 1 milliard de dollars.

**BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication)** : Standard de production internationale, utilisé dans l'industrie

pharmaceutique selon un référentiel édité par l'Agence du médicament en France. Il est nécessaire de remplir les conditions des BPF pour pouvoir exploiter les sites pharmaceutiques qui sont régulièrement audités par les autorités sanitaires.

**Bulk API (Active Pharmaceutical Ingredient)** : Principe actif pharmaceutique.

**Building Block** : Élément de base pour l'élaboration de molécules plus complexes.

## C

**Catalyse enzymatique** : Action d'augmenter la vitesse d'une réaction lors d'une synthèse chimique et d'abaisser le niveau d'énergie nécessaire à sa réalisation, on utilise le plus souvent un catalyseur. Celui-ci peut être de nature chimique comme un métal-ion ou un complexe ou encore de nature biologique dénommé enzyme. Lorsqu'une réaction est catalysée par un enzyme, on parle alors de catalyse enzymatique ou de biocatalyse. La particularité des catalyses enzymatiques réside dans la haute sélectivité de la réaction ainsi que dans les conditions opératoires relativement douces en terme de pression et de température.

**CEP** : Certification de conformité à la pharmacopée Européenne

**Chemo-biocatalytique** : Combinaison des outils de synthèse organique et de biocatalyse dans la synthèse d'une entité chimique.

**cGMP (current Good Manufacturing Practices)** : Standard de production selon les normes américaines en vigueur, éditées par la Food and Drug Administration (FDA). Ces méthodes de production sont obligatoires pour pouvoir exporter un principe actif pharmaceutique (ou certains intermédiaires de synthèse) aux USA. La FDA procède à des inspections pour s'assurer de la conformité des productions des usines selon ces règles.

**Chimie du diborane** : Dérivé du bore, portant des atomes d'hydrogène, et utilisé dans des réactions de réduction spécifiques.

**Chiral** : Propriété d'entités chimiques non superposables (par exemple, la main droite et la main gauche).

**CMC (Chemistry, Manufacturing and Control)** : Dossier qui décrit la chimie, le procédé et la méthode de contrôle d'un principe actif.

**Colorants spéciaux** : Colorants généralement très élaborés, spécialement synthésés pour des applications "de niche", comme par exemple dans l'industrie photographique.

**CQ (Contrôle Qualité)** : S'assure de la conformité des produits aux spécifications.

**CTP (Computer To Plate)** : Technologie permettant l'impression directe de l'outil informatique vers une plaque thermosensible sans passer par le processus de lithographie. Ceci nécessite des produits chimiques spéciaux réagissant à des longueurs d'onde précises.

**Custom Manufacturing** : Activité de synthèse à façon de produits pour l'industrie pharmaceutique.

## D

**Développement clinique** : Ensemble d'études médicales permettant de définir l'activité thérapeutique d'un principe actif, la méthode d'administration, les doses à prendre, les effets secondaires... Le développement

complet d'un médicament dure généralement de 10 à 14 ans et concerne une molécule sur 10 000 en moyenne.

**DGE** : Direction Générale des Entreprises.

**Dossiers réglementaires** : Ensemble de documents relatifs aux travaux effectués, ayant permis de délivrer l'Autorisation de Mise sur le Marché d'un médicament. Ces documents attestent de la fiabilité et de la reproductibilité de la synthèse et de l'analyse du principe actif, de l'identification et de la quantification des impuretés possibles, de l'ensemble des essais cliniques... Chaque dossier peut contenir plusieurs milliers de pages.

**DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement)** : Organisme d'État chargé du contrôle des établissements classés. Tout établissement chimique est classé et donc régulièrement audité par cet organisme. Il participe également à l'établissement des arrêtés préfectoraux qui régissent les conditions d'exploitation des usines.

**Drug Master File (DMF)** : Ensemble de données techniques et analytiques servant de support pour la demande de mise sur le marché d'un médicament (cf. AMM).

## E

**EBITDA** : Est défini comme le résultat opérationnel courant majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des pertes de valeur des goodwill. L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel courant ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de PCAS, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de PCAS à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. PCAS considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle de PCAS et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de base afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de PCAS à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document de base pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

**EDQM** : European Directorate for the Quality of Medicines.

**EMA (European Medicinal Evaluation Agency)** : Agence Européenne pour l'Evaluation des Produits Médicaux, aujourd'hui l'Agence Européenne du Médicament.

**Enzyme** : Une classe de protéine à activité catalytique

spécifique de la réaction catalysée et d'un ou des substrats.

**Essai Clinique** : Tout essai systématique d'un médicament chez l'homme, qu'il s'agisse de volontaires malades ou sains, afin de mettre en évidence ou à vérifier les effets, d'identifier tout effet indésirable, d'en étudier l'absorption, la distribution, le métabolisme, l'extraction pour établir l'efficacité et la sécurité d'emploi du médicament en question.

**Evolution moléculaire** : C'est le résultat de mutations (tout changement détectable et héritable du matériel génétique). La mutation est transmise aux cellules filles et aux générations suivantes générant des cellules mutantes ou des individus mutants.

**Ex-vivo** : Manipulation effectuée sur des cellules vivantes humaine ou animale à l'extérieur du corps du patient ou de l'animal.

## F

**Façonnage** : Activité qui consiste à fabriquer des produits pour un donneur d'ordre.

**FDA (Food and Drug Administration)** : Organisme d'État américain qui délivre l'autorisation de lancement d'un nouveau médicament.

**Fluides techniques** : Lubrifiants, carburants, fluides hydrauliques... utilisés dans des process industriels.

**Formulation** : Forme sous laquelle le médicament est administré : liquide (ampoules), solide (comprimés, effervescents), injectable...

## G

**Galénique** : Voir formulation.

**GC-MS** : Chromatographie en phase gazeuse, couplée à une spectrométrie de masse ; il s'agit d'une méthode d'analyse en phase gazeuse de la pureté d'un produit et d'une détermination de la masse moléculaire des produits analysés.

**Générique** : Copie d'un médicament lorsque le brevet est échu.

**Générique "plus"** : Générique pour lequel une méthode alternative de synthèse brevetable (et en général plus économique) ou un procédé de formulation plus performante, a été développé.

**GPAO** : Gestion de production assistée par ordinateur.

**GTL (Gas-To-Liquid)** : Procédés de fabrication d'hydrocarbures supérieurs à partir de gaz ; ces procédés visent à convertir les ressources abondantes de gaz naturel en hydrocarbures liquides pour les besoins de la pétrochimie.

## H

**Halogénéation** : Introduction d'un halogène (atome de fluor, chlore, brome ou iode) dans une molécule.

**Head space** : Technique d'analyse très sensible, particulièrement adaptée pour la détection de solvants résiduels.

**HPLC (High Pressure Liquid Chromatography) et HPLC-MS** : Instrument scientifique de détermination en phase liquide de la pureté d'un composé (et identification des produits par leur masse moléculaire).

**HSE** : Hygiène, Sécurité et Environnement

**HTS (High Throughput Screening)** : Plate-forme robotisée de criblages fonctionnels à haut débit pour trouver la bonne activité enzymatique ou l'interaction moléculaire recherchée parmi des milliers et ceci en un temps très court.

## I

**Immunogénicité** : C'est la réaction immunitaire que provoque une protéine thérapeutique lorsqu'elle est injectée à l'Homme. Cette réaction indésirable montre que cette protéine est suffisamment différente de celle humaine pour être reconnue comme étrangère et être dégradée.

**In-silico** : Correspond à l'utilisation d'outils informatiques pour traiter les données biologiques acquises et en proposer des modèles prédictifs fonctionnels.

**Intermédiaire de synthèse** : Produit chimique défini, étant employé comme matière première dans une étape de synthèse ultérieure.

**In-vitro** : Manipulation effectuée à l'extérieur du corps du patient ou de l'animal.

**In-vivo** : Manipulation effectuée dans le corps du patient ou de l'animal.

**ISO (International Standard of Organization)** : Référentiels internationaux, dont l'ISO 9001 pour la qualité.

## K

**Kilo-lab** : Unité de production de petite taille (permettant des productions de l'ordre du kg), située entre l'échelle laboratoire (quelques centaines de g) et l'atelier pilote (10 à 100 kg).

## L

**LCD (Liquid Cristal Display)** : Technologie d'écran plat basée sur l'utilisation de cristaux liquides.

**LED (Light Emitting Diodes)** : Nouvelle technologie d'écran plat utilisant des molécules organiques qui, soumises à un champ électrique, sont capables d'émettre directement de la lumière. En fonction des compositions des molécules, il sera possible d'émettre des lumières bleue, rouge et verte, et de reconstituer par mixage la palette complète des couleurs. Quand les molécules émettrices sont de petite taille, cette technologie est appelée OLED (Organic Light Emitting Diodes). Quand les molécules sont de grande taille (polymères), on parlera de PLED (Polymer Light Emitting Diodes).

**Low metal** : Très faible quantité d'impuretés métalliques.

**Lumière inactinique** : Se dit d'un rayonnement sans influence sur des produits photosensibles par rapport à des conditions habituelles d'éclairage.

## M

**Matériaux photosensibles** : Matériaux qui réagissent au niveau moléculaire avec de la lumière ou à une partie du spectre lumineux (à une longueur d'onde donnée), ou à d'autres types de rayonnements.

**Micro-organisme** : Organisme vivant de taille microscopique formé d'une seule cellule individualisée ou en chaîne et apte à se reproduire à l'identique, formant des colonies.

**Molécule cytotoxique** : Molécule interférant avec un processus biologique à très faible dose.

**Molécule optiquement active** : Molécule possédant, en général, un élément d'asymétrie, déviant le plan de polarisation de la lumière.

## N

**Nanopoudres** : Poudres ultrafines, dont la taille particulière est comprise entre 1 nanomètre et 100 nanomètres (1 nanomètre = 1 milliardième de mètre).

**NCE** : New Chemical Entity.

**Niche** : Savoir-faire ou créneau particulier, permettant une différenciation par rapport à la concurrence.

## O

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

**OLED** : Se référer à LED.

**Optoélectronique** : Technologies qui sont à l'interface des photons et des électrons (par exemple, passage d'une fibre optique à un circuit intégré).

**OPV** : Photovoltaïque organique. L'effet photovoltaïque est obtenu avec des matériaux organiques et non avec du silicium dopé comme c'est le cas actuellement. Le matériau capable d'accepter les photons est un polymère organique ainsi que le matériau accepteur d'électron.

**Organométallique** : Il s'agit de la chimie des composés dans lesquels existe une liaison métal-carbone.

**OTC (Over The Counter)** : Médicaments vendus sans ordonnance.

## P

**PEG** : poly-éthylène-glycol

**Peptide** : enchaînement des acides aminés formant une petite chaîne d'une 20aines d'unités.

**Polypeptide** : enchaînement des acides aminés formant une chaîne plus longue pouvant atteindre les 100 unités.

**Photoresist** : Formulation photosensible destinée à être utilisée dans le processus de transfert d'une image ou d'un motif sur un substrat. L'industrie microélectronique, pour la fabrication de mémoires et de microprocesseurs, utilise des photoresists très élaborés et qui sont mis en œuvre dans des conditions très spécifiques pour le transfert de motifs (circuits) d'une finesse de ligne de 120 nm.

**Photovoltaïque** : Technologie permettant de transformer l'énergie provenant de la lumière (l'énergie du rayonnement solaire) en courant électrique.

**Pilote** : Atelier intermédiaire entre le laboratoire et la production industrielle, composé d'équipements de taille moyenne et qui est nécessaire pour tester industriellement les nouvelles synthèses avant le passage en production. L'atelier pilote permet de contrôler et d'ajuster les modes opératoires ainsi que d'anticiper les besoins d'équipements industriels. Au niveau de la qualité, il permet également de fabriquer des lots de validation de petite taille qui sont moins coûteux que des lots industriels.

**PLED** : Se référer à LED.

**POI (Plan d'Opération Interne)** : Description d'un



premier niveau de secours en cas d'accident. Son champ d'application se limite à l'intérieur de l'établissement et à son environnement immédiat.

**Polymères conducteurs** : Polymères organiques qui peuvent conduire l'électricité.

**Polymères électroluminescents** : Types de polymères conducteurs qui, lorsqu'ils sont soumis à un champ électrique, conduisent le courant en émettant de la lumière.

**Polysiloxanes** : Polymères composés d'un enchaînement d'atomes d'oxygène, de silicium, de carbone et d'hydrogène.

**PPB** : Partie par billion. C'est une unité de concentration équivalente au milliardième.

**PPI (Plan Particulier d'Intervention)** : Plan d'urgence établi sous la responsabilité du Préfet et relatif à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs.

Il détermine les mesures d'urgence en cas d'accident ayant des conséquences à l'extérieur de l'établissement.

**Précurseurs de matériaux avancés** : Entité moléculaire contenant généralement un métal et pouvant être déposée par différentes techniques pour former un film ou une couche mince conférant à un matériau des propriétés fonctionnelles (par exemple, conducteur, semi-conducteur, anti-réfléchissant, diélectrique, piézoélectrique...), ce qui permet de l'utiliser dans des applications de haute technologie.

**Princeps** : Il s'agit du médicament d'origine par opposition au médicament générique.

**Principe actif pharmaceutique** : Il s'agit de la ou des substances qui procurent à un médicament son effet thérapeutique. Cette substance peut être obtenue par synthèse chimique résultant de plusieurs étapes, par hémisynthèse ou par des procédés biologiques.

**Produits soufrés sans odeur** : Additifs contenant du soufre, qui apportent en particulier aux lubrifiants des performances pour limiter l'usure. Dans cette dernière génération d'additifs, l'odeur du soufre a été supprimée.

**Propriétaire** : Produit dont le procédé a été développé de façon indépendante par PCAS qui peut donc librement gérer sa commercialisation, sa production et les droits de propriété intellectuelle éventuellement associés.

**Protéine** : Assemblage complexe (macromolécules) constitué d'enchaînement d'acides aminés et synthétisé par tout organisme vivant aussi bien unicellulaire que pluricellulaire.

**Protéine thérapeutique** : ce sont des protéines d'origine naturelle extraites de fluides biologiques ou d'organes (animaux, humains et plantes) dans un but thérapeutique comme l'insuline ou l'hormone de croissance. Aujourd'hui, grâce à la connaissance des génomes et des procédés de biotechnologie, ces protéines sont produites de manière recombinante.

**Pyrolyse-flash** : Technologie de synthèse de produits chimiques, basée sur la pyrolyse à haute température de solutions de sels métalliques.

d'une substance utilisant les propriétés catalytique d'une enzyme.

**RMN (Résonance Magnétique Nucléaire)** : Appareil d'analyse structurale permettant la vérification du « squelette » des molécules organiques.

## S

**Scale up** : Industrialisation.

**Seveso** : Site italien où a eu lieu un grave accident chimique en 1976 (dégagements importants de dioxine). Pour mieux maîtriser le risque chimique, les autorités (poussées par leurs opinions publiques), traumatisées par cet accident, ont édicté des directives permettant de mieux contrôler et classer les risques chimiques (les directives dites Seveso I - 1982, puis Seveso II - 1996). Les classements Seveso ou non se font au vu des niveaux de stocks de matières dangereuses manipulées sur les sites. Les sites "Seveso" chez PCAS sont Bourgoin, Couterne, Aramon (Expansia) et Mourenx (SBS).

**Shuffling** : Dans ce contexte, il s'agit de recombinaison génétique aléatoire entre une collection de gène pour créer la diversité.

**Synthèse Pharmaceutique** : Succession d'étapes chimiques conduisant à une molécule ayant des propriétés thérapeutiques, ou à un de ses intermédiaires.

## T

**Technologies clés** : Méthodes de fabrication particulières permettant de préparer un principe actif à l'issue de plusieurs étapes, pouvant faire intervenir un savoir-faire spécifique. Un exemple est la possibilité de travailler à très basse température (-90 °C), afin de mieux maîtriser un réactif pour minimiser les sous-produits non désirables et faciliter l'accès à un produit donné.

**Thiophène (chimie du)** : Hétérocycle aromatique soufré à cinq chaînons intervenant fréquemment dans les synthèses d'intermédiaires à usage pharmaceutique.

**Thermophile** : Se dit d'un micro-organisme qui peut se développer à des températures élevées pouvant dépasser les 100°C.

## W

**Watt-crête (en anglais Watt-peak)** : Unité représentant la puissance électrique maximale délivrée par une installation solaire (dont le photovoltaïque) pour un ensoleillement standard de 1000 Watt par m<sup>2</sup> à 25 degré Celsius.

## R

**Ranking** : Prioritisation.

**REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals)** : Projet de règlement européen d'évaluation des risques de mise sur le marché de produits chimiques.

**Réaction à basse température** : Réaction chimique conduite entre 0 ° et -80 °C.

**Réaction cryogénique** : Réaction chimique conduite à des températures inférieures à -80 °C.

**Réaction de réduction** : Réaction chimique utilisant notamment de l'hydrogène et du borohydrure de sodium.

**Réaction enzymatique** : Réaction de transformation



## Éléments financiers et juridiques 2009

### Sommaire

39/	I. Rapport de gestion
59/	II. Annexes au Rapport de gestion*
69/	III. Comptes consolidés
93/	IV. Comptes sociaux
105/	V. Rapports des Commissaires aux Comptes
111/	VI. Autres informations à caractère général

\* Annexes au Rapport de gestion

1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
3. Assemblée Générale du 21 avril 2010 :  
ordre du jour et projets de résolutions
4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées  
par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital





---

## **I. Rapport sur la gestion du groupe**

1. Activité et faits marquants
2. Résultats des activités
3. Gouvernement d'entreprise
4. Perspectives et gestion des risques
5. Dynaction et ses actionnaires
6. Développement durable

# RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Il convient de préciser que Dynaction est une holding industrielle centrée depuis fin décembre 2005 sur un pôle unique de développement : La Chimie Fine de Spécialités, métier de sa filiale PCAS dans laquelle elle détient une participation majoritaire de 65,68 % au 31 décembre 2009.

## 1. Activité et faits marquants

### 1.1 Faits marquants

#### • Dynaction

Les sociétés Comed et Médiascience International, n'ayant plus aucune activité, ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de Dynaction avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Suite à ces opérations, il a été constaté un mali de 1 207 milliers d'euros, compensé en capitaux propres par une variation positive de l'écart de mise en équivalence de même montant.

Suite à la réalisation de la cession de l'immeuble de Boulogne en 2008, la SNC des Peupliers n'ayant plus d'activité, il a été décidé de procéder à sa dissolution avec liquidation amiable. La charge financière de 81 milliers d'euros enregistrée suite à cette opération est compensée en capitaux propres par une variation positive de l'écart de mise en équivalence de même montant.

Dans le contexte de crise économique et financière actuelle, où les résultats de PCAS ne permettent pas le versement de dividendes et où le cours de bourse de PCAS est jugé trop faible pour justifier toute cession de titres, la Direction de la société a obtenu le rééchelonnement du solde de son Crédit Moyen Terme, soit 1,5 million d'euros, sur une durée de 4 ans.

#### • PCAS

#### Plan de restructuration

Face à la dégradation de l'activité constatée depuis la fin de 2008 principalement dans le domaine de la Chimie Fine de Spécialité et dans une moindre mesure sur la partie Chimie Pharmaceutique, un plan d'adaptation a été mis en œuvre au sein de PCAS SA, principale société impactée par la crise économique.

Ce plan, devenu effectif fin juin et dont le coût peut être estimé à environ 3,8 millions d'euros, a touché environ quatre vingt postes de travail.

Des mesures d'adaptation ont également été prises au sein des filiales PCAS Finland, Saint-Jean Photochimie et Expansia pour un coût estimé à 0,4 million d'euros.

#### Autres opérations et évènements importants

En début d'exercice, PCAS SA a bénéficié des mesures gouvernementales en matière de remboursement anticipé de diverses créances fiscales (Crédit Impôt Recherche et Carry-Back) représentant près de 7 millions d'euros.

Le contrat liant VLG avec son principal client a fait l'objet d'un renouvellement pluriannuel marquant ainsi la confiance de ce leader mondial dans les capacités technologiques de PCAS. Dans le même temps, la participation de PCAS SA dans le capital de VLG a été portée à 100 %.

La participation de PCAS dans le capital de Protéus a été portée de 39,5 % à 42,9 %. Pour mémoire, Protéus, société de biotechnologie, développe une activité très prometteuse dans ses quatre domaines d'intervention qui sont : la santé, la chimie fine pharmaceutique, la bioénergie et l'environnement.

Par ailleurs, PCAS a poursuivi sa politique de développement d'activités de niche à haute valeur ajoutée et de développement international sur les marchés porteurs avec :

- l'acquisition d'un Kilo Lab en Californie, finalisée mi-juillet, avec un partenaire Américain, Nanosyn, dans le cadre d'une société commune (50/50). L'objectif est de capter des projets de développement de nouvelles molécules aux USA très en amont dont la production serait assurée par les sites de production actuels du Groupe en Europe,
- la création d'une filiale au Canada qui a pour finalité d'être présente sur le marché des supports solides pour la synthèse peptidique. Cette nouvelle filiale bénéficie de l'apport d'une technologie licenciée par Matrix Innovation et s'appuie sur les capacités de productions offertes par le site industriel canadien du Groupe. Les peptides constituent une nouvelle classe thérapeutique en forte croissance présentant des avantages multiples : principes actifs à de très faibles concentrations, faible toxicité, haute sélectivité.

Au plan financier, compte tenu du contexte économique incertain, et dans le prolongement de la démarche entreprise fin 2008, la Direction du Groupe s'est rapprochée préventivement de ses partenaires bancaires et obtenu de leur part :

- la suppression du test des ratios au 30 juin 2009,
- une modification des seuils des ratios pour les 31 décembre 2009, 30 juin et 31 décembre 2010 comme suit :

	2009	2010	
	S2	S1	S2
Ratio de levier	4,75	4,25	3,75
Ratio de couverture des frais financiers	2,25	2,75	3,25
Ratio de Gearing	1,00	1,00	1,00

Ces ratios sont largement respectés au 31 décembre 2009.

Le Groupe a également obtenu l'ouverture d'une ligne de crédit de 4 millions d'euros sur 3 ans, non utilisée à ce jour, pour le financement partiel des investissements prévus en 2010.

Par ailleurs, PCAS a fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS SA a bien entendu décidé de faire appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Aucun autre événement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'année 2009.

## 1.2 Investissements réalisés au cours de l'exercice et /ou en cours de réalisation

### • Politique d'investissements

En millions d'euros	2009	2008	2007
Investissements incorporels	-	0,4	1,7
Investissements corporels	4,5	6,3	8,3
Prises de participation financières	1,2	0,4	1,2
<b>TOTAL</b>	<b>5,7</b>	<b>7,1</b>	<b>11,2</b>

PCAS a légèrement réduit le montant de ses investissements corporels qui demeure néanmoins important puisqu'il représente 3 % du chiffre d'affaires. Cet effort est réparti sur tous les sites et couvre les besoins en investissements nécessaires à l'activité ainsi qu'à l'amélioration de la productivité, au maintien de l'outil industriel, à la sécurité et à la protection de l'environnement. PCAS consacre à ces deux derniers points de 25 % à 30 % de ses investissements.

### • Actifs par implantation géographique

En millions d'euros	France	Finlande	Canada	Total
Ecarts d'acquisition	8,3	-	-	8,3
Autres immobilisations incorporelles	6,2	-	-	6,2
Immobilisations corporelles	53,9	9,6	2,3	65,8
BFR	30,8	4,7	3,6	39,1
<b>ACTIF NET</b>	<b>99,2</b>	<b>14,3</b>	<b>5,9</b>	<b>119,4</b>

## 2. RESULTATS DES ACTIVITES

### 2.1 Résultats consolidés de DYNACTION

#### 2.1.1 Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Les résultats présentés ci-après reflètent les principaux éléments suivants :

- l'impact de la crise économique mondiale sur les activités du pôle Chimie Fine de Spécialités
- la progression des activités du pôle Synthèse Pharmaceutique
- la mise en oeuvre de mesures d'adaptation
- la reconnaissance d'un actif d'impôt consécutif à l'entrée en 2009 d'une nouvelle entité dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe.

Au total, un retour aux bénéficiaires au second semestre 2009.

#### 2.1.2 Résultats du Groupe

##### • Remarque préliminaire :

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20) le Crédit d'Impôt Recherche est enregistré en « autres produits ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève respectivement à 2,6 millions d'euros en 2009 et 2,2 millions d'euros en 2008.

En millions d'euros	S1 - 2008	S2 - 2008	2008	S1 - 2009	S2 - 2009	2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>92,5</b>	<b>75,9</b>	<b>168,4</b>	<b>75,4</b>	<b>77,1</b>	<b>152,5</b>
dont Synthèse Pharmaceutique	53,7	47,6	101,3	55,3	54,0	109,3
dont Chimie Fine de Spécialité	38,8	28,3	67,1	20,1	23,2	43,3
<b>EBITDA (*)</b>	<b>12,7</b>	<b>5,9</b>	<b>18,6</b>	<b>5,9</b>	<b>11,5</b>	<b>17,4</b>
Marge d'EBITDA	13,7%	7,8%	11,0%	7,8%	14,9%	11,4%
<b>Résultat Opérationnel Courant (*)</b>	<b>5,7</b>	<b>(1,9)</b>	<b>3,8</b>	<b>(0,8)</b>	<b>4,8</b>	<b>4,0</b>
Coûts de restructuration	-	-	-	(4,2)	-	(4,2)
Résultat financier	(3,0)	(2,3)	(5,3)	(1,9)	(2,5)	(4,4)
<b>Résultat Net</b>			<b>(0,6)</b>			<b>(1,4)</b>
Capitaux propres			<b>72,9</b>			<b>72,1</b>
Endettement net			<b>63,2</b>			<b>48,1</b>
Taux d'endettement			0,87			0,67
<b>Actif net par action</b>			<b>22,1</b>			<b>21,9</b>

(\*) dont crédit d'impôt Recherche (CIR) : 2,6 millions d'euros en 2009 et 2,2 millions d'euros en 2008

Grâce à une amélioration de son niveau d'activité depuis juin 2009, le **chiffre d'affaires** consolidé du Groupe Dynaction enregistre une baisse limitée à 9,4 % en 2009 par rapport à l'exercice précédent, contre -18,5 % au premier semestre 2009.

Après un second semestre 2008 et un premier semestre 2009 déficitaires, principalement affectés par la forte baisse de l'activité en Chimie Fine de Spécialité, le **second semestre 2009 fait ressortir un résultat opérationnel courant positif de 4,8 millions d'euros (soit 6,5 % du chiffre d'affaires)** et un résultat avant impôts de 2,3 millions d'euros. Le **résultat opérationnel courant de l'exercice 2009 s'est élevé** quant à lui à 4,0 millions d'euros contre 3,8 millions d'euros en 2008.

Le **résultat net** du Groupe Dynaction a été exceptionnellement affecté par des coûts de restructuration (4,2 M€) ainsi que par la prise en compte d'un actif d'impôt (3,1 M€) consécutif à l'entrée en 2009 d'une nouvelle entité dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe. Il affiche ainsi une perte de 1,4 million d'euros en 2009 contre une perte de 0,6 million d'euros en 2008.

### 2.1.3 Analyse des ventes

#### • Evolution de l'activité par marché

En millions d'euros	S1 - 2008	S2 - 2008	2008		S1 - 2009	S2 - 2009	2009	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>92,5</b>	<b>75,9</b>	<b>168,4</b>	<b>100%</b>	<b>75,4</b>	<b>77,1</b>	<b>152,5</b>	<b>100%</b>
dont Synthèse Pharmaceutique	53,7	47,6	101,3	60%	55,3	54,0	109,3	72%
dont Chimie Fine de Spécialité	38,8	28,3	67,1	40%	20,1	23,2	43,3	28%

#### Activité par marché

##### a. Synthèse Pharmaceutique (72 % du chiffre d'affaires)

Ce département développe des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les grands laboratoires pharmaceutiques,
- les génériques,
- les start-up.

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

#### Faits Marquants de l'année 2009

Malgré la crise économique qui a conduit les clients de PCAS à une grande prudence dans le développement et le lancement de nouveaux produits, les activités en Synthèse Pharmaceutique ont poursuivi leur progression. Le chiffre d'affaires de ce département, qui a représenté 72 % de l'activité du groupe en 2009, est ainsi en augmentation de 7,8 % par rapport à 2008. Cette augmentation est due notamment à la reprise d'une activité soutenue chez VLG.

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	53,7	47,6	101,3	55,3	54,0	109,3	+ 7,8 %

L'année 2009 a été marquée par les principaux éléments suivants :

- le renouvellement jusqu'à fin 2012, avec de nouvelles perspectives au-delà de cette date, du contrat liant VLG avec son principal client marquant ainsi la confiance de ce leader mondial dans les capacités technologiques de PCAS,
- deux nouvelles inspections FDA sur les sites de Limay et Expansia en

2009 après celles de VLG et Turku en 2008, confirmant le statut de PCAS de fournisseur des marchés américain et japonais,

- le renforcement de la présence de PCAS en Custom manufacturing sur le marché américain avec la création de la JV PCAS Nanosyn LLC en Californie visant à établir une plateforme de développement pour les laboratoires pharmaceutiques et les Biotechs locales,
- le lancement en R&D de 2 nouveaux génériques et le succès commercial d'un générique « blockbuster » lancé en fin 2008 aux USA.

### b. Chimie fine de spécialité (28 % du chiffre d'affaires)

Ce département développe :

- des molécules odorantes pour la parfumerie,
- des produits photosensibles pour les arts graphiques et l'électronique,
- des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants, des fluides et des matériaux techniques.

Cette activité s'appuie sur quatre sites industriels (Bourgoin, Mourenx, St-Jean Photochimie et Couterne, site partagé avec la synthèse pharmaceutique).

#### Faits Marquants de l'année 2009 :

Les activités de Chimie Fine hors Synthèse Pharmaceutique ont subi largement, en 2009, les effets de la crise économique, accentués par une politique brutale de déstockage de la part des clients. La plupart des marchés ont été touchés, en particulier ceux liés à la parfumerie-cosmétique, à l'automobile, au bâtiment, au travail des métaux, à la microélectronique.

Malgré une amélioration de son niveau d'activité depuis juin 2009, le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 35,5 % par rapport à 2008.

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	38,8	28,3	67,1	20,1	23,2	43,3	(35,5 %)

Outre cette baisse d'activité, l'année 2009 a été marquée par les principaux éléments suivants :

- la mise en œuvre de mesures d'adaptation de l'outil de production principalement ciblées sur les sites de Couterne et de Bourgoin,
- la création de PCAS Biomatrix au Canada qui développe des polymères spéciaux ouvrant la voie à des développements nouveaux dans le domaine de la synthèse des peptides,
- la mise en place d'une base de développement en Chine pour son activité « produits de performance »,
- la poursuite des partenariats en développement de nouveaux produits propriétaires (produits de performance, Isogel, polymères spéciaux ...).

### b.1. Parfumerie – Arômes – Cosmétique

PCAS fabrique des molécules odorantes issues de la synthèse organique et des principes actifs destinés à la cosmétique. Ces molécules sont vendues aux fabricants de compositions parfumantes ou des produits cosmétiques, leaders sur les marchés européens et américains.

PCAS propose à ses clients un catalogue de molécules et surtout une offre de synthèse exclusive produite sous accord de confidentialité, qui représente la majeure partie de son activité.

PCAS a subi, sur cette activité, la très forte baisse de la demande des grands acteurs de la Parfumerie et de la Cosmétique avec un quasi arrêt des commandes dès la fin de l'année 2008. Une reprise a été constatée à partir du mois de mai, les stocks ayant été fortement réduits. Par ailleurs, PCAS doit faire face à une concurrence agressive de la part de producteurs asiatiques. La position de PCAS, comme fournisseur européen, reste soutenue par ses clients et les actions de productivité qui ont été réalisées ont permis de reconquérir certains marchés mais avec de plus faibles marges.

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	15,4	8,0	23,4	6,0	6,4	12,4	(47,0 %)

### b.2. Nouvelles Technologies

Ce département regroupe une activité de photochimie basée en France et la filiale canadienne de Saint Jean Photochimie. Il est spécialisé dans la production d'intermédiaires de synthèse et de produits photosensibles destinés aux industries de la communication.

La partie Chimie pour l'électronique aura beaucoup souffert d'un arrêt brutal de la demande en début d'année 2009. Les marchés et clients n'ont cependant pas été perdus et ce secteur a enregistré une reprise progressive de la demande à partir de la fin du premier semestre 2009. Ce même phénomène a été enregistré sur les autres activités de ce département, liées à des contrats de sous-traitance.

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	11,0	9,4	20,4	5,7	8,0	13,7	(32,8%)

### b.3. Chimie de performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et des fluides techniques.

Les principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie et du travail des métaux. Les additifs proposés par PCAS confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement ...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

En conséquence d'une très forte baisse de la demande en Europe, le volume d'affaires s'est très nettement réduit au premier semestre pour cette activité liée aux marchés de l'automobile, de la sidérurgie et du bâtiment, sans que, pour autant, n'aient été enregistrées des pertes de clients ou de marchés.

Les nouveaux développements ont été reportés et l'implantation commerciale de PCAS en Asie n'est pas encore assez développée pour compenser cette baisse conjoncturelle.

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009	% d'évolution
Chiffre d'affaires	12,4	10,8	23,2	8,3	8,9	17,2	(25,9%)

#### 2.1.4 Analyse de la rentabilité (Résultat opérationnel courant)

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009
Synthèse Pharmaceutique	2,9	2,4	5,3	6,3	6,5	12,8
Chimie Fine de Spécialité	3,1	(3,8)	(0,7)	(6,9)	(1,5)	(8,4)
Autres activités	(0,3)	(0,5)	(0,8)	(0,2)	(0,2)	(0,4)
<b>TOTAL</b>	<b>5,7</b>	<b>(1,9)</b>	<b>3,8</b>	<b>(0,8)</b>	<b>4,8</b>	<b>4,0</b>

#### Hors effet du Crédit Impôt Recherche

En millions d'euros	S1-2008	S2-2008	2008	S1-2009	S2-2009	2009
Synthèse Pharmaceutique	2,3	1,6	3,9	5,5	5,6	11,1
Chimie Fine de Spécialité	2,7	(4,3)	(1,6)	(7,3)	(2,0)	(9,3)
Autres activités	(0,3)	(0,5)	(0,8)	(0,2)	(0,2)	(0,4)
<b>TOTAL</b>	<b>4,7</b>	<b>(3,2)</b>	<b>1,5</b>	<b>(2,0)</b>	<b>3,4</b>	<b>1,4</b>

Le résultat opérationnel courant 2009 ressort à un niveau voisin de celui de 2008, grâce à une excellente performance du pôle Synthèse Pharmaceutique qui a compensé la forte baisse de résultat en Chimie Fine de Spécialité.

L'activité et la rentabilité du pôle Synthèse Pharmaceutique ont été portées par une forte reprise des ventes du principal produit de son

entité VLG, une fois résolues les difficultés d'approvisionnement d'une matière stratégique qui en avaient pénalisé la production en 2008.

A contrario, la forte baisse des activités en Chimie Fine de Spécialités a lourdement affecté le résultat opérationnel de ce pôle qui enregistre une perte significative en 2009. Notons avec satisfaction le net redressement au second semestre, qui bénéficie des premiers résultats des mesures d'adaptation mises en œuvre mi-2009 et d'une légère reprise de l'activité.

#### 2.1.5 Analyse de la structure financière

##### • Dynaction :

Dans le contexte de crise économique et financière actuelle, où les résultats de PCAS ne permettent pas le versement de dividendes et où le cours de bourse de PCAS est jugé trop faible pour justifier toute cession de titres, la Direction de la société a obtenu le rééchelonnement du solde de son Crédit Moyen Terme, soit 1,5 million d'euros, sur une durée de 4 ans.

##### • PCAS :

Dans ce contexte, le Groupe PCAS a poursuivi son désendettement, celui-ci étant ramené au 31 décembre 2009 à 47 millions d'euros (contre 62,4 millions d'euros au 31 décembre 2008), soit une réduction de 25 %. Cette amélioration est due au remboursement anticipé de créances fiscales, à une gestion plus serrée du besoin en fonds de roulement ainsi qu'à une bonne maîtrise des investissements.

##### • Principaux flux de trésorerie

En millions d'euros	2008	2009
<b>Flux nets générés par l'activité</b>	<b>18,2</b>	<b>24,5</b>
dont MBA	17,4	12,2
dont variation de BFR	1,6	12,1
dont impôt	(0,8)	0,2
<b>Flux nets liés aux opérations d'investissements</b>	<b>(2,6)</b>	<b>(5,8)</b>
dont investissements industriels	(6,7)	(4,5)
dont encaissements sur cessions d'actifs	3,8	-
dont investissements financiers	0,7	(0,1)
dont impacts des variations en périmètre	(0,4)	(1,2)
<b>Flux nets liés aux opérations de financement</b>	<b>(16,0)</b>	<b>(11,3)</b>
dont variation nette de l'endettement	(11,4)	(7,9)
dont coût de l'endettement financier net	(4,6)	(3,4)
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(0,3)</b>	<b>7,2</b>



L'année 2009 a été marquée par les principaux évènements suivants :

- une diminution de la Marge Brute d'Autofinancement (MBA), largement due aux coûts de restructuration,
- une forte réduction du Besoin en Fonds de Roulement (BFR), résultant de la baisse d'activité et d'une politique résolument volontariste de baisse des stocks, ainsi que du remboursement anticipé de créances fiscales à hauteur de 6,7 millions d'euros,
- une bonne maîtrise des investissements,
- la réduction de l'endettement du Groupe avec le remboursement du crédit syndiqué de PCAS SA pour 6,5 millions d'euros, et la diminution corrélative du coût de cette dette.

## 2.2 Résultats sociaux de DYNACTION (normes françaises)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffres d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation	(0,4)	(0,5)
Résultat net	(1,2)	(2,3)

Le résultat net social s'élève à - 1,2 million d'euros au 31 décembre 2009 contre -2,3 millions d'euros au 31 décembre 2008. Outre les charges d'exploitation, en baisse par rapport à 2008, ce résultat intègre :  
 . une charge financière de 1,3 million d'euros résultant de la Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés COMED et Médiascience International et de la liquidation de la SNC des Peupliers, étant précisé que cette charge est compensée en capitaux propres par une variation positive de l'écart de mise en équivalence de même montant,  
 . un produit financier de 0,5 million d'euros correspondant à une reprise de provision pour dépréciation des actions propres déterminée par référence au cours moyen de l'action de décembre 2009.

En 2008, ce résultat incluait principalement l'ensemble des coûts de gestion de la holding Dynaction (0,5 million d'euros) ainsi qu'une provision pour dépréciation des actions propres déterminée par référence au cours moyen de l'action de décembre 2008 (1,7 million d'euros).

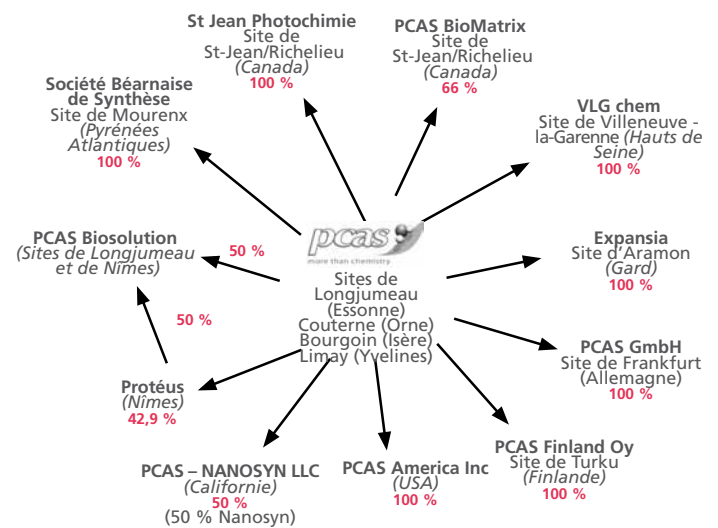
### Délais de paiement des fournisseurs

Conformément au Code du commerce (article 441-4 issu du décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, article 1<sup>er</sup>), le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de Dynaction SA à la clôture de l'exercice 2009 se décompose de la manière suivante :

Solde au 31/12/2009 des dettes fournisseurs (en milliers d'euros)	Dont non échus	Dont échus			
		de 0 à 30 jours	de 31 à 90 jours	de 91 à 180 jours	A plus de 180 jours
25	3	22	-	-	-

## 2.3 Activité des filiales et participations

Structure juridique du Groupe PCAS au 31 décembre 2009 (Cf. Périmètre de consolidation, note 2 des notes annexes des comptes consolidés)



### 2.3.1 Filiales

#### 1. PCAS SA (sites de Longjumeau, Bourgoin, Couterne et Limay)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffres d'affaires	92,9	122,7
Résultat d'exploitation	(5,2)	0,4
Résultat net	(2,8)	(1,0)
Effectifs inscrits	486	577

La baisse du chiffre d'affaires est respectivement de 10,5 % et 36,5 % pour les pôles Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialité. Le résultat d'exploitation ressort à - 5,2 millions d'euros contre 0,4 million d'euros en 2008. Le résultat net s'élève à - 2,8 millions d'euros après prise en compte du résultat financier pour - 1,3 million d'euros (qui intègre principalement le coût de la dette pour 3 millions d'euros et des dividendes reçus de filiales pour 1,9 million d'euros), du résultat exceptionnel pour - 1,5 millions d'euro (qui enregistre des coûts de restructuration pour 3,7 millions d'euros et une reprise de provision pour hausse des prix de 2,2 millions d'euros) ainsi que d'un produit d'impôt de 5,2 millions d'euros (correspondant au crédit d'impôt de recherche pour 2,3 millions d'euros et à un produit d'impôt de 2,9 millions d'euros consécutif à l'entrée en 2009 d'une nouvelle entité dans le périmètre d'intégration fiscale du Groupe).

Le résultat net 2008 ressortait à - 1,0 million d'euros après prise en compte du résultat financier pour - 3,4 millions d'euros (intégrant

principalement le coût de la dette pour 4,4 millions d'euros et des dividendes reçus de filiales pour 2,1 millions d'euros) et d'un produit d'impôt de 2,2 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche).

## 2. Expansia SAS (Aramon)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	20,0	21,6
Résultat Net	(1,2)	(0,1)
Effectifs inscrits	138	150

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température.

Le site industriel Expansia d'Aramon a été inspecté de nouveau avec succès en 2009 par la FDA.

L'année 2009 aura été marquée :

- par un fort décalage dans le lancement, sur le site, d'un nouveau générique, compensé en vente au niveau du groupe par un autre site déjà autorisé à le produire,
- les reports des commandes d'un principe actif, en lancement de phase commercial, par un client Européen prudent du fait de la crise,
- la bonne tenue des fabrications traditionnelles du site.

## 3. PCAS Finland Oy (Turku)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	14,7	14,7
Résultat Net	-	(0,1)
Effectifs inscrits	100	106

Inspecté en 2008 avec succès, par la FDA (Food and Drug Administration), le site de Turku en Finlande est parmi les quatre sites de PCAS capable de produire des principes actifs pour la pharmacie selon les méthodes cGMP.

L'année 2009 aura vu le lancement commercial et industriel réussi de deux nouveaux API, tandis qu'un produit en phase 3, fabriqué sur le site depuis 3 ans, était gelé par le client européen concerné au premier trimestre 2009. Le site a poursuivi sa politique de R&D pour le groupe de 2 nouveaux génériques.

## 4. VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	35,4	28,4
Résultat Net	5,1	1,9
Effectifs inscrits	122	126

VLG Chem, détenue à 100 % par PCAS SA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, produit sur le site de Villeneuve La Garenne (cGMP) entre autres, pour le compte de Sanofi Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

L'année 2009 aura été marquée par une très forte activité commerciale sur le site : l'atelier dédié à Sanofi Aventis a accéléré ses productions sur la fin de l'année, tandis que l'atelier multi-clients a travaillé sur ses produits traditionnels et sur des transferts en provenance d'autres sites.

## 5. St-Jean Photochimie Inc. (Saint-Jean sur Richelieu)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	4,9	6,9
Résultat Net	(0,3)	0,4
Effectifs inscrits	38	44

St-Jean Photochimie Inc., filiale à 100 % de PCAS, est implantée au Canada, à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, en plate-forme marketing et commerciale de l'activité photochimie de PCAS pour l'Amérique du Nord.

La société a su adapter son outil à la conjoncture mondiale et poursuivre ses plans de Recherche et Développement dans les domaines innovants des polymères spéciaux et du marché de la microélectronique.

## 6. PCAS Biomatrix

En millions d'euros	2009
Chiffre d'affaires	0,1
Résultat Net	(0,1)
Effectifs inscrits	-

Cette filiale, détenue à 66 % par St-Jean Photochimie et créée en partenariat avec la société Matrix Innovation fin mars 2009, n'a pratiquement pas eu d'activité au cours de l'exercice 2009.

Les principaux acteurs de l'activité synthèse peptidique ont fait l'objet d'approche commerciale et les différentes solutions induites par notre matrice sont en cours de test.

## 7. Société Béarnaise de Synthèse SAS (Mourenx)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	3,5	7,6
Résultat Net	(1,4)	(0,8)
Effectifs inscrits	11	1

Cette filiale à 100 % de PCAS est spécialisée dans la production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine destinés notamment aux marchés de la parfumerie et de la cosmétique.

Après un premier semestre très faible en terme de production du fait de la conjoncture, l'activité a repris dans le domaine des dérivés de l'acroléine pour la parfumerie et la pharmacie.

Le personnel autrefois externe selon un contrat avec la plateforme SOBEGI locale est devenu personnel PCAS à fin 2009.

### 2.3.2 Participations

#### 1. Protéus (Nîmes)

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	3,3	2,4
Résultat Net	0,6	(0,8)
Effectifs inscrits	31	32

PCAS a porté sa participation dans Protéus de 39,5 % à 42,9 % en 2009. Protéus est une société de biotechnologie basée à Nîmes qui découvre, met au point, optimise et produit de nouvelles protéines recombinantes et développe des procédés innovants pour des applications en bio-industries.

PCAS a participé à la redéfinition des objectifs de la société sur ses marchés cibles : la chimie, l'environnement et la bio-énergie.

#### 2. PCAS Biosolution

En millions d'euros	2009	2008
Chiffre d'affaires	-	0,1
Résultat Net	-	-
Effectifs inscrits	1	1

PCAS Biosolution est une filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus qui a débuté son activité en septembre 2006 et qui a vocation à produire des actifs, des intermédiaires pharmaceutiques et des « buildings blocks » en utilisant de nouvelles voies de synthèse chemico-biocatalytique.

Certains projets lancés en 2007 et 2008 devraient voir leur commercialisation démarrer en 2010. De nouvelles études, notamment en vue de développer la gamme de produits propriétaires de PCAS ont été initiées en 2009.

#### 3. PCAS Nanosyn

En millions d'euros	2009
Chiffre d'affaires	0,7
Résultat Net	(0,4)
Effectifs inscrits	10

Le démarrage de cette activité depuis mars 2009 est supérieur aux prévisions, la société réalisant un chiffre d'affaires en constante augmentation. Son résultat tend vers l'équilibre.

Des investissements de mise à niveau dans le domaine cGMP, équipements des laboratoires et capacités analytiques ont été réalisés.

## 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### a. Composition du Conseil d'Administration

La société Dynaction est aujourd'hui administrée par un Conseil d'Administration composé de six membres. La durée des fonctions des administrateurs est de six années et ils sont toujours rééligibles. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

Au 31 décembre 2009, il n'y a aucun administrateur élu par les salariés ou dont la cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale, ni aucun censeur.

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2009 est la suivante :

- Christian Moretti, 23 rue Bossuet 91160 Longjumeau
- Jean-Robert Kervarec, 5 rue Raoul Dufy, 27670 Saint-Ouen Du Tilleul
- Alain Ferri, 20 rue Murillo, 75008 Paris
- Michel Fleuriet, 13 rue Bonaparte, 75006 Paris
- Jean-Louis Milin, 11 rue d'Argenson, 75008 Paris
- Jean-Pierre Richard, 18 rue des Mathurins, 91570 Bièvres

### b. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

#### i. Missions

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Compte tenu de la taille de l'entreprise et du Conseil d'Administration, il n'a pas été jugé utile de formaliser l'évaluation du Conseil d'Administration ni d'élaborer un règlement intérieur. Le Président organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Conseil d'Administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes le composant.

## ii. Bilan d'activité

Le Conseil d'Administration de Dynaction s'est réuni 2 fois en 2009 avec un taux de présence supérieur à deux tiers pour chaque réunion.

## c. Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Par ailleurs, les mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
<b>Christian Moretti</b>	
Président du Conseil d'administration	Dynaction PCAS
Administrateur	Saint Jean Photochimie Inc Quantel Dynagreen
Membre du Conseil de surveillance	Rubis
Gérant non associé	SNC des Peupliers (jusqu'en 2008)
Administrateur-Représentant permanent de Dynaction	France Entreprise (jusqu'en 2006)
<b>Alain Ferri</b>	
Administrateur	Société Française d'Investissement Dynaction
Membre du Conseil de surveillance	Clarins
<b>Michel Fleuriet</b>	
Administrateur	Éditions Jacques Lafitte Dynaction
<b>Jean-Louis Milin</b>	
Administrateur	Dynaction Gestion Immobilière (jusqu'en 2008) France Entreprises (jusqu'en 2008) Lepercq de Neuflyze Placements Chine (jusqu'en 2008) France Essor
<b>Jean-Pierre Richard</b>	
Président-Directeur-Général	Anblan
Président du Conseil d'Administration	BLPR Conseils et Associés
Président du Conseil de Surveillance	Mindscape
Président	JPR Conseils
Administrateur	Dynaction Clarten S.A. (jusqu'en 2008)
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	PCAS
<b>Jean-Robert Kervarec</b>	
Administrateur	PCAS Dynaction

Christian Moretti est par ailleurs administrateur de l'Union des Industries Chimiques (UIC), syndicat qu'il représente au Conseil Européen de l'Industrie Chimique (CEFIC)

Messieurs Michel Fleuriet et Alain Ferri sont également membres du Conseil d'Orientation de NYSE Euronex.

Monsieur Ferri est membre de la Commission des Sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Conformément aux critères retenus par le code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées MiddleNext auquel de réfère Dynaction, Messieurs Alain Ferri, Michel Fleuriet et Jean-Louis Milin sont indépendants.

## d. Comités spécialisés

Compte tenu de la structure simplifiée du Groupe Dynaction dont la quasi-totalité de l'actif net est désormais constitué par PCAS, il n'a pas été jugé utile de mettre en place des comités spécialisés. Par contre, ceux-ci sont en place chez PCAS.

## e. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

### I. Informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux (recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008)

**Tableau 1** : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

Christian Moretti - Président	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	382 536	451 865
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>382 536</b>	<b>451 865</b>
Philippe Delwasse - Directeur Général	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	186 648	184 799
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>186 648</b>	<b>184 799</b>

**Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)**

Christian Moretti Président	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 294	18 294	18 294	18 294
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	350 000	350 000	420 000	420 000
Avantages en nature (véhicule et prévoyance)	14 242	14 242	13 571	13 571
<b>TOTAL</b>	<b>382 536</b>	<b>382 536</b>	<b>451 865</b>	<b>451 865</b>

Philippe Delwasse Directeur Général	2009		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	184 167	176 261	182 555	166 442
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature (véhicule)	2 481	2 244	2 244	-
<b>TOTAL</b>	<b>186 648</b>	<b>178 505</b>	<b>184 799</b>	<b>166 442</b>

**Tableau 3 : Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (montants bruts en euros)**

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés	
	2009	2008
<b>Alain Ferri - Administrateur</b>		
- Jetons de présence	5 000	7 000
- Autres rémunérations	-	-
<b>Michel Fleuriet - Administrateur</b>		
- Jetons de présence	5 000	7 000
- Autres rémunérations	-	-
<b>Jean-Robert Kervarec - Administrateur</b>		
- Jetons de présence	5 000	7 000
- Autres rémunérations	-	-
<b>Jean-Louis Millin - Administrateur</b>		
- Jetons de présence	5 000	7 000
- Autres rémunérations	-	-
<b>Jean-Pierre Richard - Administrateur</b>		
- Jetons de présence	5 000	7 000
- Autres rémunérations	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	<b>35 000</b>

**Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe**

Non applicable

**Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Non applicable

**Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social**

Non applicable

**Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social**

Christian Moretti	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
Christian Moretti - Président	20 octobre 2006	180 000
Philippe Delwasse - Directeur Général	20 octobre 2006	60 000
<b>TOTAL</b>		<b>240 000</b>

Le délai de conservation des actions gratuites PCAS est fixé à deux ans. A l'expiration de ce délai de conservation Monsieur Christian Moretti et Monsieur Philippe Delwasse doivent conserver, respectivement, 60 000 et 20 000 titres sur un compte nominatif, jusqu'à la cession de leurs fonctions de mandataire social.

**Tableau 8 :** Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Attribution n°5
Date de l'Assemblée Générale	4 mars 2002
Date du Conseil d'Administration	25 février 2004
Nombre total d'actions pouvant être rachetées	5 % du nombre d'actions composant le capital lors de l'Assemblée
Nombre de salariés concernés	4
Point de départ d'exercice des options	25 février 2004
Date d'échéance des options	25 février 2010
Prix de souscription (en euros)	18,54
Nombre total d'options attribuées au 31 décembre 2009	60 359
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2009	-
Dont nombre d'options consenties aux mandataires sociaux	-
Dont nombre d'options consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	60 359
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2009	-

**Tableau 9 :** Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et levées durant l'exercice par les dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

Non applicable

**Tableau 10 :** Informations relatives au contrat de travail, aux régimes supplémentaires de retraite, aux avantages postérieurs au mandat et aux indemnités de non-concurrence pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Christian Moretti Président		X		X		X		X
Philippe Delwasse Directeur Général		X		X		X		X

Il convient de préciser qu'aucune de ces personnes n'a perçu en 2009 :

- de rémunération de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16,

- de jetons de présence en raison des mandats sociaux exercés dans les sociétés filiales de Dynaction et de PCAS (autres que ceux perçus par Monsieur Christian Moretti chez PCAS).

Enfin, il convient de préciser qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

### II. Critères de calcul des rémunérations variables

Néant

### III. Engagements de toute nature pris par Dynaction pour les mandataires sociaux

Néant

### IV. Montant des engagements de retraites et autres engagements

Néant

### V. Participation des dirigeants dans le capital social

Au 31 décembre 2009, Monsieur Christian Moretti détenait 23,3 % du capital et 33,16 % des droits de vote de Dynaction (15,64 % du capital et 25,25 % des droits de vote au 31 décembre 2008). Par ailleurs, Monsieur Christian Moretti détenait au 31 décembre 2009, 196 251 actions du capital de PCAS.

Au 31 décembre 2009, Monsieur Philippe Delwasse ne détenait aucune action du capital de DYNACTION.



En outre, les dirigeants de Dynaction (Messieurs Christian Moretti et Philippe Delwasse), ne détiennent aucune option de souscription d'actions de Dynaction.

## 4. PERSPECTIVES ET GESTION DES RISQUES

### 4.1 Evènements postérieurs à la clôture

Absence d'évènements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière et sur le patrimoine du Groupe Dynaction.

### 4.2 Perspectives

#### • Tendances 2010

La visibilité des clients du Groupe restant faible dans le contexte économique actuel, il convient de rester très prudent sur les perspectives 2010, malgré l'amélioration observée au second semestre 2009.

En Synthèse Pharmaceutique, 2010 sera marquée par l'entrée en application du nouveau contrat entre VLG et Sanofi-Aventis, avec pour conséquence une moindre contribution de VLG aux résultats du Groupe.

En Chimie Fine de Spécialité, les ventes devraient poursuivre leur amélioration par rapport à 2009, et le résultat nettement progresser.

Au total, l'exercice 2010 se présente, hors éléments exceptionnels non identifiés à ce jour, en amélioration par rapport à 2009, bénéficiant pleinement des effets des mesures d'adaptation prises au premier semestre 2009.

#### • Stratégie à moyen terme

Au-delà de la croissance naturelle de ses principaux marchés, les principaux moteurs de la croissance de Dynaction au cours des prochaines années sont les suivants :

- le développement de nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de la chimie verte et du développement durable ;
- une augmentation du nombre de produits de catalogue, tant en Synthèse Pharmaceutique (API génériques) qu'en Chimie fine de Spécialité (produits de performance, polymères spéciaux...), grâce à un effort soutenu, innovant et ciblé en R&D ;
- l'extension géographique de la présence commerciale et logistique du Groupe (Chine, Amérique du Nord, Brésil).

Le Groupe Dynaction reste par ailleurs à l'écoute de toute opportunité de développement ou de reprise d'activités de niche à haute valeur ajoutée et de développement international sur des marchés porteurs.

### 4.3 Facteurs de risque et assurances

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir

un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans cette section.

#### 4.3.1 Risques industriels et environnementaux

##### • Organisation interne, budgets engagés

Les activités du Groupe PCAS sont soumises à des réglementations nombreuses et coûteuses dont les principales concernent les sols, l'eau, l'air, le traitement des déchets, et en particulier la sécurité des opérations.

L'application de la politique environnementale dans les sites est placée sous l'autorité de la Direction Générale qui met en œuvre les moyens nécessaires pour préserver l'outil industriel et les salariés contre tout événement accidentel majeur, dans le cadre de délégations consenties aux directeurs de sites.

En terme d'évaluation du niveau de sécurité, PCAS, en liaison étroite avec le service Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) de chaque site, se réfère aux inspections régulières organisées par les DRIRE locales (Directions Régionales de L'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) et par les ingénieurs spécialisés de la Compagnie d'Assurance qui gère les polices «Dommages aux Biens».

Les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses courantes :

- En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques et à la protection de l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables. Cependant les dépenses d'investissements liées spécifiquement à la sécurité et à l'environnement peuvent être estimées à environ 30 % du montant total des investissements, soit environ 1,4 million d'euros sur l'exercice 2009.

- Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle ou au travers de leur participation à divers comités qui peuvent être différents selon les établissements. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

Par ailleurs, le Groupe PCAS a consacré près de 39 % de ses dépenses de formation à la sécurité.

Enfin, le Groupe PCAS dispose d'un «Système Centralisé du Management des Accidents» (SCMA) en liaison avec les Responsables Sécurité et Environnement de chaque site. Son but est d'optimiser le niveau de sécurité en capitalisant les expériences entre les différents sites. Ce système permet de mieux étudier les risques spécifiques inhérents à l'activité du groupe, de définir des modes opératoires adaptés et de mieux cibler la formation du personnel.

• *Consommation de ressources (eau, énergie, matières premières)*

Globalement au niveau des usines de chimie organique européennes du Groupe, les consommations ont été les suivantes :

	2009	2008	%
Gaz (MWh)	53 701	35 370	51,8%
Electricité (MWh)	34 759	37 509	- 7,4%
Vapeur hors combustion gaz (MWh)	8 777	26 289	- 66,7%
Eau (m <sup>3</sup> )	184 538	209 136	- 11,8%

La forte augmentation de la consommation de gaz s'explique par un changement technologique sur le plus gros site du groupe qui est désormais équipé d'une chaudière alimentée au gaz alors que la précédente l'était au fuel. A l'inverse et pour cette même raison, la consommation en vapeur obtenue par d'autres processus thermiques que la combustion de gaz est en net recul.

Les consommations d'électricité et d'eau sont en diminution par rapport à 2008. Cette tendance s'explique à la fois par la baisse d'activité enregistrée en 2009 sur certains sites de production ainsi que par les efforts engagés pour renforcer la maîtrise des consommations.

• *Application de la réglementation en vigueur*

Toutes les activités de PCAS sont soumises à de nombreuses réglementations.

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement ce cadre réglementaire en liaison avec les administrations concernées : DRIRE, Agence de l'Eau...

• *Réglementations applicables aux différents secteurs d'activités*

Les types d'autorisations auxquels sont soumis les sites industriels du Groupe PCAS en France sont les suivants :

Type d'autorisation	Seveso haut	Seveso bas	Autorisation seule
	Couterne		
Sites chimiques classés	Bourgoin	Aramon Mourenx	Limay Villeneuve-la-Garenne

En ce qui concerne les sites à l'étranger, Saint-Jean-sur-Richelieu au Canada bénéficie d'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement du Québec tandis que le site classé de PCAS Finland à Turku est soumis à l'autorisation de l'Administration finlandaise et celle de l'Agence du Médicament locale.

Maîtriser les risques industriels suppose de les identifier et de les hiérarchiser afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires, ce à quoi s'attachent en permanence la Direction Générale de PCAS, le Directeur Industriel et les différents Directeurs de sites.

Chaque site est audité au minimum tous les trois ans dans cette perspective. Tout événement significatif sur une installation justifie par ailleurs la réalisation ou la révision d'une étude dans les plus brefs délais.

Un soin particulier est apporté aux sites « Seveso » (tels que définis par la Directive européenne 96/80/CE du 9 décembre 1996, dite Directive « Seveso seuils hauts »). Ces sites sont au nombre de deux au sein de PCAS (2 autres sites étant classés « Seveso seuils bas »).

Ces études de sécurité permettent d'identifier les dangers qu'ils soient de type physique, chimique ou biologique et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et les cibles potentielles.

PCAS utilise en particulier du chlore, de l'acroléine et du chlorure d'aluminium.

Par ailleurs, PCAS favorise l'échange d'expériences entre ses sites qui disposent de systèmes de collecte des incidents.

Cette politique de maîtrise des risques se traduit par une amélioration continue des performances et permet de limiter le taux d'accidents du travail.

En outre, la politique du groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche sécurité.

• *Etude d'évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement*

Des audits internes et externes sont régulièrement menés sur chaque site pour vérifier la conformité des pratiques quotidiennes, notamment sur l'émission des gaz et sur les maîtrises thermiques des procédés.

• *Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés*

La sécurité et la protection de l'environnement font partie intégrante de « L'Engagement de Progrès » auquel adhère PCAS. Pour chaque établissement est publié le « Document Unique » qui répertorie l'ensemble des risques inhérents à l'activité et indique les mesures de prévention et d'amélioration à engager. Cette démarche répond à l'une des directives européennes.

Par ailleurs, le personnel de chaque site est impliqué directement dans la gestion des risques et reçoit les formations nécessaires à cet effet.

- Application des procédures aux implantations PCAS hors hexagone

La stratégie de sécurité et de protection de l'environnement de PCAS est appliquée dans les sites étrangers de PCAS en les adaptant en fonction des conditions géographiques et réglementaires locales.

- Application des procédures aux sous-traitants PCAS

PCAS a nommé, sur chaque plate-forme de production chimique, un Responsable Sécurité Transport et un Responsable Sécurité Maintenance. Ils ont, entre autres, la responsabilité de faire appliquer à tout prestataire de service intervenant sur un site de production les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement concerné.

- Niveau des risques

Malgré toutes les précautions prises conformément aux réglementations en vigueur, les activités chimiques de PCAS et ses filiales présentent des risques aléatoires raisonnablement couverts par les polices d'assurances du Groupe, sans que ceci puisse constituer une certitude de couverture dans tous les cas possibles.

### 4.3.2 Risques juridiques

Deux procédures à l'encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, sont toujours en cours. Les créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

PCAS a fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisations pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS a bien entendu fait appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total hors intérêts de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant contesté pour de nombreuses raisons de droit devant la Cours d'appel de Paris, il a été décidé de ne pas constituer de provision à ce titre.

A la connaissance de la société et hormis les cas ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Cette situation ne signifie pas que Dynaction ou ses filiales sont à l'abri de risques juridiques futurs.

- Risques de marché

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de la Direction du Groupe et de la Direction Financière.

- Risque de liquidité (\*)

Le financement du Groupe est principalement assuré au travers de PCAS SA qui couvrirait respectivement 85 % et 88 % de l'endettement net du Groupe au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

La Direction Financière du Groupe surveille sur une base mensuelle au minimum les positions de trésorerie et la structure de financement du Groupe.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la Direction du Groupe sont le montant de l'endettement net, le montant des ressources disponibles ainsi que le respect des covenants.

La baisse de l'activité enregistrée par le Groupe PCAS au cours du second semestre 2008 et son impact négatif attendu sur la rentabilité opérationnelle de cet exercice avait conduit la Direction de la société à demander à son pool bancaire un aménagement du seuil des ratios de levier (ratio inférieur ou égal à 3,5 au 31 décembre 2008) et de couverture des Frais Financiers (ratio supérieur ou égal à 3,75 au 31 décembre 2008). Cette demande avait été acceptée en date du 22 décembre 2008. Il avait par ailleurs été convenu avec le pool bancaire de réexaminer les seuils des échéances ultérieures au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009.

La direction du Groupe s'est ainsi rapprochée de ses partenaires bancaires et obtenu de leur part :

- La suppression du test des ratios au 30 juin 2009
- Une modification des seuils des ratios pour les 31 décembre 2009, 30 juin et 31 décembre 2010 comme suit :

	2009	2010	
	S2	S1	S2
Ratio de levier	4,75	4,25	3,75
Ratio de couverture des frais financiers	2,25	2,75	3,25
Ratio de Gearing	1,00	1,00	1,00

Au 31 décembre 2009, les ratios du crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place au premier semestre 2007, sont respectivement de 2,68 pour le ratio de levier ; 0,64 pour le ratio de gearing et 5,32 pour le ratio de couverture des frais financiers (Cf. note 11 des notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2009).

Par ailleurs, la situation financière a été renforcée avec l'ouverture d'une ligne de crédit de 4 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2009, mais qui pourra l'être dans le courant de 2010 pour financer de

nouveaux développements.

Enfin, au 31 décembre 2009, les autres lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe se montent à 3 millions d'euros, et le Groupe avait également la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 10,8 millions d'euros.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et sauf imprévu toujours possible compte tenu des aléas de toute nature liés aux activités industrielles et économiques, elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### • Risque de change

Les ventes en devises ont représenté 17,5 % du chiffre d'affaires dont 16,7 % en dollars US et 0,8 % en devises diverses. La sensibilité du résultat à la variation des monnaies est donc essentiellement réduite au dollar US. Elle est partiellement compensée par les achats effectués en dollars US qui ont représenté, en 2009, 36 % des ventes en dollars US et par une couverture de change systématique des soldes bilanciaux.

Une baisse de 10 % du dollar US face à l'euro a un impact en année pleine estimé à 1,5 million d'euros sur le résultat opérationnel. En 2009, la hausse du dollar US a impacté positivement les ventes à hauteur de 1,9 millions d'euros par rapport à 2008.

En milliers d'euros	USD	GBP	CAD	AUTRES
Actifs	4 571	23	856	196
Passifs	751	2	2 315	15
Position nette avant gestion	3 820	21	(1 459)	180
Position hors bilan	(8 312)	-	510	-
Position nette après gestion	(4 492)	21	(949)	180

Le groupe PCAS a décidé de couvrir par anticipation une partie de son exposition nette au dollar US et au Yen pour l'année 2010, en souscrivant 8,6 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,433 et 8 millions de dollars US d'autres produits de couverture au cours moyen de 1,4038 dollar US.

#### • Risque de taux (\*)

Les emprunts long et moyen terme représentent 90 % de la dette financière totale du groupe. Les emprunts à taux fixe représentent 43 % de la totalité des emprunts long et moyen terme. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique financière de répartition des risques, le groupe a mis en place des produits de couverture sur 89 % de ses emprunts long et moyen terme à taux variable.

La mise en place des produits de couvertures rattachés au crédit

syndiqué de 36 millions d'euros mis en place en 2007 (cf. note 11 des notes annexes aux comptes consolidés) n'a pas eu d'impact au niveau du compte de résultat (impact net d'impôts différés de 22 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2009 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,08 million d'euros.

#### 4.3.3 Autres risques

##### • Risque clients – Risque pays (\*)

En dehors de l'activité réalisée avec les clients partenaires (anciens propriétaires de sites rachetés par PCAS), le groupe PCAS, en raison de la diversification et de la nature de ses activités n'est pas exposé à un risque majeur de concentration clients.

En termes d'insolvabilité, le risque peut être considéré comme très faible (cf. note 7 des annexes aux comptes consolidés), le portefeuille clients étant composé dans sa quasi-totalité de grands noms dans les différentes activités du groupe. Il suffit d'examiner le montant des créances irrécouvrables pour constater qu'il s'élève à 0 millier d'euros contre 9,2 milliers d'euros en 2008. Toutefois, à titre indicatif, la créance client la plus importante au 31 décembre 2009 s'élève à 2,9 millions d'euros. Même improbable, le défaut de ce client pourrait entraîner une perte d'égal montant.

Dans le contexte actuel de crise économique, la direction du Groupe a décidé de souscrire un contrat d'assurance crédit au niveau de l'ensemble des entités du Groupe qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En ce qui concerne le risque pays, la plus grande part du chiffre d'affaires est réalisée avec des pays fortement industrialisés. En 2009, 72,5 % des ventes du groupe étaient réalisées entre la France, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Il convient par ailleurs de mentionner la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005 au niveau de PCAS SA, VLG et Expansia. Les créances cédées au Factor au titre de ce contrat s'élèvent à 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 19,2 millions d'euros au 31 décembre 2008. Conformément à la norme IAS 39, ces créances cédées n'ont pas été déconsolidées dans les comptes consolidés du Groupe Dynaction.

##### • Risque fournisseurs

Les achats de matières premières du groupe peuvent être classés en deux catégories :

- des matières premières faisant partie des «commodités» ou vendues sur catalogue et qui se trouvent de ce fait sur des marchés très concurrentiels,
- des matières premières dites «stratégiques» qui font l'objet, dans toute

(\*) Les informations de ce paragraphe font partie des informations requises dans les notes annexes aux comptes consolidés au titre de la norme IFRS 7 (note 1.23) et sont couverts par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés.

la mesure du possible, d'au moins deux sources d'approvisionnement. Par ailleurs, tous les fournisseurs de PCAS font l'objet d'une évaluation régulièrement mise à jour.

• *Risque informatique*

PCAS contrôle la pérennité et la confidentialité de son patrimoine d'informations à travers des procédures internes et externes permettant la continuité des activités vitales.

Ces procédures sont hiérarchisées en fonction de la notion de risques opérationnels et auditées par des contrôles et le suivi d'indicateurs.

4.3.4 Assurances et couvertures des risques

Le Groupe Dynaction a mis en place l'ensemble des assurances raisonnablement nécessaires pour couvrir les risques identifiés, sans que, comme déjà mentionné, ceci puisse constituer une garantie de couverture de tous les risques possibles. Ces polices d'assurances couvrent ainsi :

• *Les dommages qui pourraient être causés aux entreprises :*

- Assurance incendie
- Assurance vol
- Assurance dégâts des eaux
- Assurance bris de machines
- Assurance bris de glace
- Assurance perte d'exploitation
- Assurance marchandises transportées

• *Les dommages qui pourraient être causés par les entreprises :*

- Assurance responsabilité civile avant livraison
- Assurance responsabilité civile après livraison
- Assurance risque d'atteinte à l'environnement

*Les dommages qui pourraient être causés par les personnes :*

- Assurance flotte automobile et auto-missions

Les contrats souscrits par les sociétés du Groupe sont détaillés ci-après :

• *PCAS (couvertures 2009)*

(en milliers d'euros) Risque couvert	Montant garanti	Franchise
RC Exploitation avant et après livraison	30 000	entre 7,5 et 100,0
Assurance spécifique pour couvrir les risques d'atteinte à l'environnement sur les sites chimiques	10 000	entre 75,0 et 100,0
Assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation (toutes garanties confondues)	75 000 ou 112 000 selon les sites	entre 20,0 et 150,0
Assurance marchandises transportées (selon le type de molécules)	2 000	0,5

• *Dynaction SA*

(en milliers d'euros) Risque couvert	Montant garanti	Franchise
Dommages aux biens, RC	6 000	-

5. DYNACTION ET SES ACTIONNAIRES

5.1. Informations relatives au capital

• *Forme des actions*

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur identifiable conformément aux dispositions de l'article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966. Dans ce dernier cas, la société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, la quantité de titres détenus et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966.

• *Capital souscrit*

Depuis le 17 décembre 2004, le capital social est fixé à la somme de 19 775 052,00 euros. Il est divisé en 3 295 842 actions de 6,00 euros de nominal.

5.2. Actionnariat du Groupe

• *Répartition actuelle du capital et des droits de vote*

• *Nombre d'actionnaires*

Au 31 décembre 2009, la société a pu identifier, suite à une enquête Euroclear, le nombre d'actionnaires comme étant de 2 580 (titres au porteur et titres nominatifs).

Au 31 décembre 2009, la répartition du capital est la suivante :

Noms	Actions de capital	% de participation	Droit de vote	% droit de vote
<b>Actions nominatives</b>				
Christian Moretti (*)	515 565	15,64	771 824	21,29
Anblan SA	252 361	7,66	504 722	13,92
Eximium SA (**) (Groupe M. Baulé)	550 375	16,70	550 375	15,18
J. R. Kervarec	44 020	1,34	87 540	2,41
Autres titres nominatifs	1 412	0,04	2 534	0,07
<b>Actions au porteur</b>				
Crédit Suisse AG	474 516	14,40	474 516	13,09
Autres titres au porteur	1 233 455	37,42	1 233 455	34,04
Autodétention	224 138	6,80	-	-
	<b>3 295 842</b>	<b>100,00</b>	<b>3 624 966</b>	<b>100,00</b>

(\*) y compris 221 450 titres au porteur

(\*\*) y compris 24 460 titres au porteur

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés, ci-dessus, ne détient directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. À la connaissance du Conseil d'administration, les déclarations de franchissements de seuils sont les suivantes :

- le 31 mars 1998, SG France Opportunités – franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital ;
- le 7 juillet 2000, Christian Moretti et Anblan – franchissement à la hausse du seuil des 33,33 % des droits de vote consécutif à l'acquisition par Dynaction de 185 550 de ses propres actions et de la diminution corrélative du nombre total de droits de vote de Dynaction du fait de la privation des droits de vote attachés aux actions ainsi rachetées ;
- le 11 mai 2001 – Adroit Private Equity AG (filiale de la Rentenanstalt/ Swiss Life) – franchissement à la hausse du seuil de 5 % et 10 % de capital et des droits de vote. La société Adroit Private Equity AG a déclaré à l'occasion de ce franchissement se seuil :
  - qu'elle agit seule,
  - qu'elle n'envisage pas à ce stade de poursuivre ses achats,
  - qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société Dynaction,
  - qu'elle n'envisage pas de demander la nomination d'un de ses représentants en tant qu'administrateur de la société Dynaction ;
- le 3 octobre 2002, SG France Opportunités – franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et des droits de vote ;
- le 14 avril 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé – franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (5,37 % du capital et 4,63 % des droits de vote) ;
- le 30 avril 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé – franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (6,14 % du capital et 5,01 % des droits de vote) ;
- le 4 juin 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé – franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (7,03 % du capital et 5,74 % des droits de vote) ;
- le 13 novembre 2008, la société Eximium (contrôlée à 100 % par Monsieur Michel Baulé et sa famille) – franchissement à la hausse du seuil de 10 % du capital de la société (11,32 % du capital et 9,23 % des droits de vote) ;
- le 21 juillet 2009, la société Adroit Private Equity AG – franchissement à la baisse du seuil de 15 % du capital de la société (14,94 % du capital et 12,19 % des droits de vote) ;

- les 14 et 28 août 2009, société Eximium (contrôlée à 100 % par Monsieur Michel Baulé et sa famille) – franchissement à la hausse du seuil de 15 % du capital de la société (15,93 % du capital et 13,00 % des droits de vote) ;

- le 1<sup>er</sup> décembre 2009, Monsieur Christian Moretti – franchissement à la hausse des seuils de 20 % du capital et 25 % des droits de vote (respectivement 23,30 % du capital et 33,16 % des droits de vote).

Par ailleurs, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

L'Assemblée Générale du 29 avril 2009 a autorisé le Conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la société en vue d'en régulariser le cours, dans les conditions et limites fixées par les articles L. 225-209 et suivants de la loi du Code de commerce, en fixant le nombre maximum d'actions à acheter à 329 584, le prix maximum d'achat à 20,0 euros hors frais d'acquisition, le tout pour un montant maximum de 6 591 680 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois. Le Conseil d'administration proposera à la prochaine Assemblée le renouvellement de cette autorisation.

### 5.3 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

#### 5.3.1 Politique de distribution de dividendes

À l'avenir, Dynaction a pour objectif de pratiquer une politique de distribution de dividendes représentant environ 20 % de son résultat net consolidé part du Groupe, étant précisé que le montant effectivement versé sera chaque année ajusté en fonction de la stratégie du Groupe, de ses performances financières et des conditions de marché. Ainsi, cet objectif ne constitue pas un engagement du Groupe, mais dépendra entre autres des besoins d'investissements et de ceux relatifs à la gestion de son endettement.

#### 5.3.2 Tableau de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices

Il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

### 5.4 Opérations afférentes aux titres de la société

Le nombre d'actions propres détenues par la société Dynaction SA s'élève à 224 138 pour une valeur au prix d'achat de 5 722 milliers d'euros. Ces actions représentent 6,80 % du capital de la société.

### 5.5 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Dans le cadre des dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 29 avril 2009 a donné au Conseil d'Administration, en cas d'offre publique visant la société, l'autorisation pour une durée de 18 mois d'émettre des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur



attribution gratuite à tous les actionnaires.

Cette délégation de compétence permettrait au Conseil d'administration, en cas d'utilisation, de rendre plus onéreuse la prise de contrôle.

Le montant maximum de l'augmentation de capital serait de 19 775 052 euros (non compris le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société).

Par ailleurs, le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendra intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

## 6. DEVELOPPEMENT DURABLE

### 6.1 Informations sociales

#### 6.1.1 Effectifs du Groupe

Effectifs inscrits au 31 décembre	2009	2008
CDI	877	973
CDD	22	33
<b>TOTAL</b>	<b>899</b>	<b>1 007</b>

Effectifs inscrits au 31 décembre	2009	2008
Synthèse Pharmaceutique	545	571
Chimie Fine de Spécialité	353	435
Autres activités	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>899</b>	<b>1007</b>

#### 6.1.2 Rémunérations

##### • Frais de personnel

La baisse des effectifs du groupe résulte principalement des mesures d'adaptation prises en 2009 et décrites dans les faits marquants de l'exercice. Les dépenses d'intérim représentent 1,8 % de la masse salariale en 2009 (contre 1,6 % en 2008).

##### • Les frais de personnel ont évolué comme suit :

En millions d'euros	2009	2008	%
Masse salariale	34,6	37,2	(7,3)
Charges sociales	15,2	16,3	(6,2)
Intéressement	0,7	0,4	-
Participation	0,4	-	-
Indemnités retraites / Frais de santé	0,1	0,2	-
<b>TOTAL</b>	<b>51,0</b>	<b>54,1</b>	<b>(5,7)</b>

##### Informations sur les options d'achat d'actions

Date de l'Assemblée Générale	4 mars 2002
Date du Conseil d'administration	25 février 2004
Nombre total d'actions pouvant être rachetées	5% du nombre d'actions composant le capital lors de l'Assemblée
Nombre de salariés concernés	4
Point de départ d'exercice des options	25 février 2004
Date d'échéance des options	25 février 2010
Prix de souscription (en euros)	18,54
Nombre total d'options attribuées au 31 décembre 2009	60 359
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2009	-
Dont nombre d'options consenties aux mandataires sociaux	-
Dont nombre d'options consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	60 359
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2009	-

Aucune option n'a été levée au titre de ces plans et aucune option n'a été consentie à des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009.

#### 6.1.3 Politique de Ressources Humaines

L'amélioration de la gestion des performances des collaborateurs est une préoccupation permanente du Groupe PCAS. Elle se traduit par un plan de formation qui a mobilisé un budget de près de 0,3 million d'euros en 2009. Ces performances sont évaluées lors d'entretiens individuels annuels obligatoires.

Concernant les questions d'hygiène et de sécurité, il existe dans chaque site de PCAS des organes d'analyse, de discussions et d'information.

### 6.2 Informations environnementales

Informations communiquées dans la partie 4.3.1 du Rapport de Gestion.



---

## II. Annexes au rapport de gestion

1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
3. Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2010 :  
Ordre du jour et projets de résolutions
4. Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital



# ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

## 1. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital social	19 775 052	19 775 052	19 775 052	19 775 052	19 775 052
- Nombre d'actions émises	3 295 842	3 295 842	3 295 842	3 295 842	3 295 842
<b>II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	83 847	45 000	45 000	45 000	45 000
- Résultat avant impôts, amortissements et provisions	2 561 149	(329 123)	248 192	(2 744 399)	(1 343 503)
- Impôt sur les bénéfices	7 500	3 750	-	-	-
- Résultat après impôts, amortissements et provisions	2 018 027	(1 453 134)	219 078	(2 349 787)	(1 155 913)
- Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION</b>					
- Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,77	(0,10)	0,08	(0,83)	(0,41)
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,61	(0,44)	0,07	(0,71)	(0,35)
- Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b>IV - PERSONNEL</b>					
- Nombre de salariés au 31 décembre	2	3	2	2	2
- Montant de la masse salariale	124 516	59 196	65 237	54 677	55 456
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	163 405	31 459	35 769	29 703	29 919

## 2. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Au 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,
- de l'application des recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middenext de décembre 2009, auquel se réfère Dynaction,

- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport, approuvé par le Conseil d'Administration, concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration.

## Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2009, votre Conseil d'Administration est composé de six membres. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent à cette date dans d'autres sociétés, est la suivante :

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
<b>Christian Moretti</b>	
Président du Conseil d'administration	Dynaction PCAS
Administrateur	Saint Jean Photochimie Inc Quantel Dynagreen
Membre du Conseil de surveillance	Rubis
Gérant non associé	SNC des Peupliers (jusqu'en 2008)
Administrateur-Représentant permanent de Dynaction	France Entreprise (jusqu'en 2006)
<b>Alain Ferri</b>	
Administrateur	Société Française d'Investissement Dynaction
Membre du Conseil de surveillance	Clarins
<b>Michel Fleuriet</b>	
Administrateur	Éditions Jacques Lafitte Dynaction
<b>Jean-Louis Milin</b>	
Administrateur	Dynaction Gestion Mobilière (jusqu'en 2008) France Entreprises (jusqu'en 2008) Lepercq de Neufelize Placements Chine (jusqu'en 2008) France Essor
<b>Jean-Pierre Richard</b>	
Président-Directeur-Général	Anblan
Président du Conseil d'Administration	BLPR Conseils et Associés
Président du Conseil de Surveillance	Mindscape
Président	JPR Conseils
Administrateur	Dynaction Clarten S.A. (jusqu'en 2008)
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	PCAS
<b>Jean-Robert Kervarec</b>	
Administrateur	PCAS Dynaction

Christian Moretti est par ailleurs administrateur de l'Union des Industries Chimiques (UIC), syndicat qu'il représente au Conseil Européen de l'Industrie Chimique (CEFIC)

## Gouvernement d'entreprise

### Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

### Règlement Intérieur

Un règlement Intérieur du Conseil d'Administration, qui intégrera les recommandations contenues dans le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, est en cours d'élaboration et sera proposé au Conseil d'Administration pour approbation lors d'une prochaine réunion. Le règlement intérieur sera remis à chaque nouveau membre du conseil lors de son entrée en fonction.

Ce règlement Intérieur, a pour objet de compléter les règles légales et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, auquel la Société a déclaré se référer.

Le règlement Intérieur couvre, pour l'essentiel, les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'Administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs,
- les missions et compétences du conseil,
- l'information et les obligations des administrateurs (notamment de confidentialité), et
- les compétences du comité des rémunérations constitué par le Conseil d'administration.

Le règlement Intérieur couvre également les principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

A ce stade, le Groupe a intégré les recommandations contenues dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009.

### Fréquence des réunions au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois :

- Le 18 février 2009,
  - Le 16 septembre 2009,
- et a recueilli la présence d'au moins 2/3 de ses membres à chacune de ses réunions.

### Convocation et information des administrateurs

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués lors des réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels.

Un dossier complet comportant l'ensemble des informations nécessaires à la mission des membres du Conseil est remis à chaque administrateur.

### Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège social de la société.

### Procès-verbaux des réunions

Outres les sujets récurrents tels que marche des affaires, situation financière, trésorerie et engagements, arrêté des comptes, le Conseil d'Administration a examiné et débattu des événements significatifs affectant PCAS, principal actif de Dynaction.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués immédiatement à tous les administrateurs.

### Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les Assemblées d'actionnaires de Dynaction sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de Dynaction relatives aux Assemblées Générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 20 à 23 (Assemblées d'actionnaires) et 11 (Droit de vote) des statuts de Dynaction.

### Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits dans la section 3.5 du Rapport de gestion.

Lors de sa réunion du 11 février 2010, le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations Middlednext de décembre 2009 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

### Le suivi des risques majeurs - gestion des risques

En 2009 ont été poursuivies des analyses regroupant les membres de la Direction sur les principaux risques du Groupe identifiés et exposés au paragraphe 4.3 « Facteurs de risque et assurances » du rapport de gestion (pages 51 à 55 du rapport annuel).

### Procédures de contrôle interne

Je vous rappelle que la société Dynaction SA est une holding. Le processus de contrôle interne de Dynaction, sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, vise à :

- se doter d'une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales ;

- s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité.

Le dispositif de contrôle interne a pour but d'apporter une assurance raisonnable que les objectifs ci-dessus sont atteints, sans pour autant le garantir, en raison notamment des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure, et au caractère aléatoire de toute activité financière, industrielle ou commerciale.

### Organisation générale des procédures de contrôle interne

Dynaction a mis en place des procédures de contrôle interne tant au niveau de la holding Dynaction SA que de ses filiales, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques afin d'apporter une assurance sur la qualité du processus de préparation des comptes.

Le Président du Conseil et le Directeur Général de Dynaction se réunissent régulièrement afin d'évaluer les risques auxquels le Groupe pourrait être confronté. Ils travaillent en étroite collaboration avec les directions des filiales du Groupe.

### Sous-groupe PCAS

Un Comité exécutif se réunit de façon hebdomadaire sous l'autorité du Président ; il est supervisé par le Directeur Général.

Ce comité discute de tous les projets de développement de PCAS et de ses filiales, ainsi que de l'évolution de l'activité. Il décide des mesures à prendre pour assurer la bonne marche des affaires et s'assure de la maîtrise des risques, qu'ils soient liés à l'activité financière ou au métier de chimiste de PCAS.

Enfin, en tant que de besoin, le Comité Exécutif demande, en fonction des sujets traités, à d'autres membres du personnel, tels que les Contrôleurs de gestion ou le Responsable qualité, d'intervenir.

Un Comité de Direction se réunit mensuellement sous l'autorité du Président et du Directeur Général afin de traiter de l'avancement des différents chantiers en cours. Il est composé, outre des membres du Comité Exécutif, des responsables des différents départements, des business units, des fonctions support et des sites de production.

La maîtrise des risques industriels est assurée par le Directeur Général, assisté du Directeur Général Délégué et du Directeur Industriel, membres du Comité exécutif. La maîtrise des risques financiers est assurée par le Directeur Général Adjoint, Finance et Administration, également, membre du Comité exécutif.

L'Assurance Qualité et les Affaires Réglementaires sont par ailleurs un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, des procédures sont partagées par toutes les unités de production au sein d'une même gestion électronique de documents, et garantissent l'application de référentiels qualité rigoureux qui font l'objet d'inspections régulières par la FDA, par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS, ainsi que dans le cadre des certifications ISO.



Des procédures Groupe touchant notamment au domaine comptable et financier ont été mises en place. Ces procédures sont déclinées si nécessaire au niveau de chaque entité. De plus, la gestion des investissements, tant de PCAS SA que de ses filiales détenues à plus de 50 %, obéit à des procédures formalisées tant en matière d'autorisation que de suivi.

Un Comité des rémunérations (constitué de Monsieur Jean-Pierre Richard, administrateur représentant permanent de Dynaction et de Monsieur Jean-Robert Kervarec) est chargé de s'assurer de la cohérence des rémunérations des principaux dirigeants ainsi que des cadres faisant partie du Comité de Direction. Il examine le cas échéant les projets d'attribution des options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe.

### Dynaction SA

Le Groupe a mis en place, auprès des directions comptables de l'ensemble de ses filiales, un outil de consolidation commun. Il permet notamment d'établir dans des délais rapides et de façon fiable les informations comptables et financières consolidées.

Tous les dossiers juridiques et fiscaux sont suivis par la Direction Générale en collaboration avec des conseils extérieurs.

### Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière est réalisée par la Direction comptable en étroite collaboration avec le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

La Direction comptable a pour responsabilité :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes utilisés pour établir les comptes ;
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé ;
- le contrôle de la production des éléments comptables et financiers.

Les comptes consolidés sont établis semestriellement. La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique largement déployé. Un calendrier de consolidation est diffusé chaque semestre, permettant ainsi aux différents services comptables de s'organiser pour fournir les informations nécessaires dans les délais. Il est de la responsabilité des directeurs financiers des filiales de garantir la qualité de l'information financière remontée.

Le Président du Conseil d'Administration contrôle et se charge de la communication de l'information comptable et financière auprès des actionnaires.

Par ailleurs, les Commissaires aux comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes ; ils présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction générale ainsi qu'aux responsables comptables et financiers du Groupe à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

### Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Dans le cadre de la loi NRE, le Conseil d'Administration du 11 décembre 2002 a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Un communiqué de presse en date du 22 janvier 2003, paru dans Les Échos, a informé les actionnaires de cette nouvelle structure de direction mise en place à partir de l'exercice 2003.

Depuis le 11 décembre 2002, Monsieur Christian Moretti est Président du Conseil d'Administration de Dynaction.

Depuis le 6 décembre 2005, Monsieur Philippe Delwasse est Directeur Général de Dynaction.

### Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

### Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Dans le cadre des dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale du 29 avril 2009 a donné au Conseil d'Administration, en cas d'offre publique visant la société, l'autorisation pour une durée de 18 mois d'émettre des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires.

Cette délégation de compétence permettrait au Conseil d'Administration, en cas d'utilisation, de rendre plus onéreuse la prise de contrôle.

Le montant maximum de l'augmentation de capital serait de 19 775 052 euros (non compris le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société).

Par ailleurs, le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendra intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

Fait à Longjumeau, le 11 février 2010

Le Président du Conseil d'administration

### 3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 21 AVRIL 2010 : ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS

#### Ordre du jour

##### 1. Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Affectation du résultat de l'exercice 2009
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce ; Approbation de ces conventions
- Renouvellement de l'Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce
- Renouvellements des mandats d'administrateurs de MM Alain FERRI, Michel FLEURIET et Jean-Louis MILIN
- Fixation du montant des jetons de présence
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

##### 2. Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions propres
- Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires; possibilité d'augmentations de capital complémentaires en cas de demandes excédentaires; suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de prévoir un délai de priorité
- Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société; autorisation donnée dans le cadre des dispositions de l'article L.233 33 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

#### Projets de résolutions

##### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

###### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de 1 155 913 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

###### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de 1 043 000 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

###### Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à - 1 155 913 euros :

Origine du résultat à affecter	
Report à nouveau antérieur	(2 141 663 €)
Résultat de l'exercice	(1 155 913 €)
Affectation proposée	
Réserve légale	-
Report à nouveau	(3 297 576 €)

- *Rappel des dividendes distribués*

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes dudit rapport et approuve ce rapport dans toutes ses parties et approuve successivement, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions qui y sont relatées.

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue :

- de leur attribution ou de leur vente (i) dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou
- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- de leur conservation pour leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou
- de leur remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société ; ou
- de leur annulation.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2009, 329 584 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente assemblée.

Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 20 € par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 6 591 680 €.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2009.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, fixe à la somme de 75 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

### Septième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain FERRI est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

### Huitième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel FLEURIET est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

### Neuvième résolution

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis MILIN est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

### Dixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration en vue de l'exécution des décisions qui précèdent.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement des formalités.

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

#### Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 29 avril 2009 dans sa neuvième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en oeuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en oeuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

#### Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après

avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L.225-129-6 et L.228-91 à L.228-92 du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider, dans la limite d'un plafond d'augmentation de capital ci-après précisé, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée, une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiate ou à terme, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à 20 000 000 € en nominal, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation de compétence est donnée pour toute augmentation de capital réalisée :

- par apports en numéraire ;
- par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- par apports en nature lorsque l'article L.225-148 du code de commerce est applicable, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider et réaliser, dans ce cadre et sous ces limites, la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les conditions d'émission des nouveaux titres de capital, immédiats ou à terme, à émettre, et en particulier le prix de souscription, le cas échéant ;
- constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels donnent droit les valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation.

Cette délégation prive d'effet toute délégation d'augmentation du capital antérieurement consentie de quelque nature qu'elle soit ayant le même objet.

### Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, s'il constate une demande excédentaire dans le cadre des augmentations du capital décidées en application de la résolution qui précède, à augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre, pendant un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution qui précède.

### Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du Code de commerce, que lors des augmentations de capital auxquelles il est procédé par le Conseil d'Administration en vertu de la délégation objet de la douzième résolution, celui-ci peut, s'il le juge opportun, supprimer partiellement ou à hauteur de la totalité de son montant le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra, en application de l'article L.225-135 alinéa 2 du Code de commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant un délai qui ne pourra être inférieur à 3 jours de bourse.

### Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce, décide de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital social en numéraire d'un montant maximum correspondant à 3 % du capital, aux conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code du travail.

Cette décision entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pendant un délai maximum de 5 ans à compter de ce jour :

- pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 3332-3 du Code du travail ;
- fixer le prix d'émission des titres dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne, conformément aux dispositions de l'article L.3332 19 du Code du travail ;

- fixer, en application de l'article L.225 129 1 du Code de commerce, les modalités de l'émission des titres, constater la réalisation des augmentations du capital et modifier corrélativement les statuts.

### Seizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et de l'article L. 225-136 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la Loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances;
2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur le fondement de la présente délégation est de 20 000 000 d'euros et ne pourra excéder, en tout état de cause, s'agissant d'une offre visée au II de l'article 411-2 du Code monétaire et financier, 20 % du capital social par an, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2° de la douzième résolution de la présente Assemblée et n'inclut pas les actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ;
3. décide que le prix d'émission des actions à émettre au titre de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'Administration sur la base du cours de Bourse de l'action de la Société; prend acte du fait que pour une émission dépassant la limite de 10 % du capital, le prix d'émission sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal prévu par l'article R. 225-119 du Code de commerce est égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %;
4. constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit;

5. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, pour mettre en oeuvre la présente délégation de compétence;
6. prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, il rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment considéré, et notamment celles de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce.

#### Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.233 32 II et L.233 33 du Code de commerce, en cas d'offre publique visant la société :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixe le montant maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons à 19.775.052 €. Ce plafond s'ajoute au plafond global de 20 000 000 € visé à la douzième résolution. Ces plafonds ne tiennent pas compte, du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

- fixe le nombre maximum de bons pouvant être émis à un nombre égal à celui des actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;

- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, pour :
  - procéder à l'émission et à l'attribution gratuite des bons, y surseoir ou y renoncer,
  - fixer les conditions d'exercice des bons, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques des bons, et notamment le prix d'exercice ou les modalités de détermination du prix d'exercice ; les bons deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caducs ou sont retirées,
  - et, d'une manière générale, fixer les conditions de toute opération décidée en vertu de la présente autorisation, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation de compétence sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

#### Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.233-33 du Code de commerce, décide que toute mesure prise par le Conseil d'Administration, le directeur général ou l'un des directeurs généraux délégués, est expressément autorisée pour l'hypothèse d'une offre publique visant la société.

#### Dix-Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

## 4. TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

	Date de l'assemblée ayant donné la délégation	Durée de validité (échéance)	Montant maximum autorisé (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé
Rachats d'actions propres	29/04/2009 (5 <sup>e</sup> résolution)	18 mois : 29/10/2010	10 % du capital	Sans objet	Aucune
Réduction du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	29/04/2009 (9 <sup>e</sup> résolution)	18 mois : 29/10/2010	10 % du capital par périodes de 24 mois	Sans objet	Aucune
Augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	30/04/2008 (9 <sup>e</sup> et 11 <sup>ème</sup> résolutions)	26 mois : 30/06/2010	18 millions d'euros	Aucune	Aucune
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	30/04/2008 (10 <sup>e</sup> résolution)	26 mois : 30/06/2010	15 % de l'émission initiale	Aucune	Aucune
Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	29/04/2009 (10 <sup>e</sup> résolution)	26 mois : 29/06/2011	20 millions d'euros	Sans objet	Aucune



---

### III. Comptes consolidés

1. Bilan au 31 décembre 2009
2. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009
3. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
4. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2009
5. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2009
6. Notes annexes aux états financiers consolidés



# COMPTES CONSOLIDÉS

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles nets	4	14 474	15 333
Immobilisations corporelles nettes	5	65 789	71 982
Immobilisations financières		197	134
Participations dans les entreprises associées	6	3 298	2 308
Instruments financiers		100	-
Impôts différés	12	8 205	4 750
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>92 063</b>	<b>94 507</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	7	39 541	47 299
Clients et comptes rattachés	8	23 456	28 380
Autres créances	9	6 709	12 255
Valeurs mobilières de placement	11	277	993
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	4 230	1 802
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>74 213</b>	<b>90 729</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>166 276</b>	<b>185 236</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Note		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		19 775	19 775
Primes d'émission		1 013	1 013
Report à nouveau et autres réserves consolidées		27 197	28 950
Ecarts de conversion		136	(197)
Résultat de l'exercice- part du groupe		(1 043)	(310)
<b>CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b>		<b>47 078</b>	<b>49 231</b>
Intérêts minoritaires		25 064	23 673
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>72 142</b>	<b>72 904</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions pour risques et charges	10	7 059	7 384
Emprunts et dettes financières	11	38 613	46 764
Instruments financiers		1 284	1 270
Impôts différés	12	1 054	538
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>48 010</b>	<b>55 956</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Partie court terme des provisions pour risques et charges	10	1 583	782
Partie court terme des emprunts et dettes financières	11	13 957	19 228
Fournisseurs et comptes rattachés	13	18 450	24 638
Autres dettes	14	12 134	11 728
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>46 124</b>	<b>56 376</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>166 276</b>	<b>185 236</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		<b>152 528</b>	<b>168 420</b>
Achats consommés		(53 089)	(59 836)
Charges de personnel		(50 993)	(54 077)
Charges externes		(29 669)	(33 929)
Impôts et taxes		(5 313)	(5 264)
Dotations aux amortissements		(11 772)	(13 283)
Dotations aux provisions		57	(104)
Autres produits et charges d'exploitation		2 257	1 832
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>4 006</b>	<b>3 759</b>
Autres produits et charges opérationnels	15	(4 185)	1 989
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>(179)</b>	<b>5 748</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		12	43
Coût de l'endettement financier brut		(3 391)	(4 669)
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>16</b>	<b>(3 379)</b>	<b>(4 626)</b>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</b>	<b>16</b>	<b>(995)</b>	<b>(687)</b>
<b>CHARGE D'IMPÔTS</b>	<b>18</b>	<b>3 107</b>	<b>(733)</b>
<b>QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>		<b>41</b>	<b>(296)</b>
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES		(1 405)	(594)
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES		-	-
<b>RÉSULTAT NET TOTAL</b>		<b>(1 405)</b>	<b>(594)</b>
RÉSULTAT NET – INTÉRÊTS MINORITAIRES		(362)	(284)
<b>RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>(1 043)</b>	<b>(310)</b>

### RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

- Nombre moyen pondéré de titres en circulation		3 071 704	3 071 704
- Résultat net total par action		(0,46)	(0,19)
- Nombre moyen pondéré et dilué de titres		3 071 704	3 071 704
- Résultat net total dilué par action		(0,46)	(0,19)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE (A)</b>	<b>(1 405)</b>	<b>(594)</b>
Ecarts de conversion	494	(673)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture nets d'impôts	22	(660)
Autres (1)	-	632
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (B)</b>	<b>516</b>	<b>(701)</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (A) + (B)</b>	<b>(889)</b>	<b>(1 295)</b>
Dont :		
- part du Groupe	(696)	(786)
- part des intérêts minoritaires	(193)	(509)

(1) homogénéisation des stocks de PCAS Finland aux méthodes comptables du Groupe dans le cadre de la mise en place du nouveau système d'information JD Edwards.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DECEMBRE 2009

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ</b>		
Résultat net - part du Groupe	(1 043)	(310)
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(362)	(284)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	536	448
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	12 740	13 653
+/- Plus ou moins values de cessions	60	(1 791)
+ Coût de l'endettement financier net	3 379	4 626
+/- Charges d'impôts (y compris impôts différés)	(3 107)	733
+/- Incidence des titres mis en équivalence	(41)	296
+/- Incidence des activités destinées à être cédées	-	-
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>12 162</b>	<b>17 371</b>
- Impôts versés	178	(841)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)		
- (Augmentation) diminution des stocks	7 976	4 002
- (Augmentation) diminution des clients	5 041	805
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(6 064)	780
- (Augmentation) diminution des autres actifs/passifs	5 181	(3 958)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>24 474</b>	<b>18 159</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 533)	(6 653)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	3 772
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(176)	(327)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	113	1 018
+/- Incidence des variations de périmètre	(1 248)	(426)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(5 844)</b>	<b>(2 616)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	-	-
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	968
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)	(7 932)	(12 325)
- Intérêts financiers net versés (y compris location financement)	(3 379)	(4 626)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(11 311)</b>	<b>(15 983)</b>
Incidence des variations de cours des devises	(124)	113
<b>VARIATION TRÉSORERIE</b>	<b>7 195</b>	<b>(327)</b>
Trésorerie à l'ouverture	(6 786)	(6 459)
Trésorerie à la clôture	409	(6 786)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>7 195</b>	<b>(327)</b>
Disponibilités	4 508	2 795
Découverts bancaires	(4 099)	(9 581)
<b>TRÉSORERIE SELON LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>409</b>	<b>(6 786)</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Total - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008</b>	<b>19 775</b>	<b>1 013</b>	<b>28 996</b>	<b>259</b>	<b>50 043</b>	24 196	<b>74 239</b>
Opérations sur capital	-	-	(26)	-	(26)	(12)	(38)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Résultat net de la période (A)	-	-	(310)	-	(310)	(284)	(594)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	(476)	(476)	(225)	(701)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	(310)	(476)	(786)	(509)	(1 295)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2008</b>	<b>19 775</b>	<b>1 013</b>	<b>28 660</b>	<b>(217)</b>	<b>49 231</b>	<b>23 673</b>	<b>72 904</b>
Opérations sur capital	-	-	83	-	83	44	127
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	(1 540)	-	(1 540)	1 540	-
Résultat net de la période (A)	-	-	(1 043)	-	(1 043)	(362)	(1 405)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	347	347	169	516
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	(1 043)	347	(696)	(193)	(889)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2009</b>	<b>19 775</b>	<b>1 013</b>	<b>26 160</b>	<b>130</b>	<b>47 078</b>	<b>25 064</b>	<b>72 142</b>



## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1. Principes comptables

Les états financiers consolidés de Dynaction et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe Dynaction ») ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne d'application obligatoire au 31 décembre 2009. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : <http://ec.europa.eu/internalmarket/accounting/iasfr.htm#adopted-commission>.

Le Groupe Dynaction a appliqué dans ses états financiers 2009 les nouvelles normes et interprétations comptables suivantes :

- Révision de la norme IAS 1, relative à la présentation des états financiers, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les sociétés peuvent choisir de présenter tous les postes de produits et charges comptabilisés au cours d'une période dans un état unique de résultat global ou dans deux états, l'un détaillant les composants du résultat net et un deuxième état commençant par le résultat net et détaillant les autres éléments du résultat global. Le Groupe Dynaction a choisi de présenter deux états séparés et a préparé ses états financiers en conformité avec la nouvelle norme révisée.

- Norme IFRS 8-Secteurs opérationnels, liée à l'information sectorielle, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette norme se substitue à la norme IAS 14 « Information sectorielle » précédemment en vigueur. Selon IFRS 8 les secteurs à présenter sont les secteurs opérationnels ou le regroupement de secteurs opérationnels qui sont des composants du Groupe pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles en interne et que le « principal décideur opérationnel » utilise pour prendre des décisions opérationnelles.

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels du Groupe Dynaction sont constitués des deux domaines d'activités, la « Synthèse Pharmaceutique » et la « Chimie fine de Spécialité ». L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur l'information sectorielle présentée par le Groupe Dynaction.

Les autres normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2009 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence ou pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2009	
Amendements IAS 23	Coûts d'emprunt
Amendements IFRS 2	Conditions d'acquisition des droits et annulations
Amendements IAS 32	Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation
Amendement IFRS 7	Amélioration des informations sur les instruments financiers
Amendement IFRIC 9/IAS 39	Dérivés incorporés
IFRIC 11	Plans d'option au sein d'un groupe
IFRIC 13	Programme de fidélisation des clients
IFRIC 14 / IAS 19	Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligation de financement minimum

Procédure d'amélioration annuelle des IFRS 2008

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'incidence de l'application éventuelle de ces normes n'est pas connue à ce jour.

#### Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 ou postérieurement

IFRS 3 Révisée	Regroupement d'entreprise (phase 2)
IAS 27 Révisée	Etats financiers consolidés et individuels
Amendements IAS 39	Éléments éligibles à une opération de couverture
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires
IFRIC 18	Transferts d'actifs par les clients
Amendements IAS 32	Classement des émissions de droits
IFRIC 12	Concessions de services
IFRIC 15	Contrats pour la construction de biens immobiliers
Textes non encore adoptés par l'UE :	
Amendements IFRIC 14	Reconnaissance des cotisations payées d'avance à l'actif
IFRIC 19	Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres
IAS 24 révisée	Informations sur les parties liées
IFRS 9	Instruments financiers : Classification et évaluation des actifs financiers
Procédure d'amélioration annuelle des IFRS 2009 (avril 2009)	

### 1.1 Périmètre et méthodes de consolidation

#### • Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes de Dynaction SA et des filiales qu'elle contrôle. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels effectivement exerçables ou convertibles à la date de clôture.

Les joint-ventures qui sont contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31, Participations dans des coentreprises.

Les sociétés sur lesquelles Dynaction SA exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle (exclusif, conjoint) ou l'influence notable est transféré au Groupe.

Les résultats des sociétés acquises (ou cédées) en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure à la date d'acquisition (ou antérieure à la date de cession).

- *Transactions Internes*

Les soldes et les transactions entre sociétés du Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions entre sociétés du Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

## 1.2 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs ainsi que les informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, notamment dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

## 1.3 Conversion des créances et des dettes en devises

Les états financiers ont été établis en Euros.

- *Transactions en devises étrangères*

Les transactions libellées en devises autres que l'euro sont converties au cours du jour de la transaction.

Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin de période au taux de clôture, à l'exception des soldes faisant l'objet d'une couverture de change. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat au cours de la période.

- *Conversion des comptes des filiales étrangères*

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leur comptabilité dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les actifs et passifs sont convertis en euro au cours de la date du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres.

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone Euro tiennent leurs comptes dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire notamment la devise qui reflète l'environnement économique du pays.

La conversion des comptes des sociétés St-Jean Photochimie Inc. et PCAS Biomatrix a été effectuée sur les bases suivantes :

CAD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2009	0,6610	0,6309
31 décembre 2008	0,5883	0,6413

La conversion des comptes des sociétés PCAS America Inc. et PCAS Nanosyn a été effectuée sur les bases suivantes :

USD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2009	0,6942	0,7169
31 décembre 2008	0,7185	0,6799

## 1.4 Regroupement d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour tout regroupement d'entreprises réalisé par le Groupe :

- A la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise; plus tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

- Le coût du regroupement d'entreprises est ensuite alloué en reconnaissant les actifs, les passifs et les passifs éventuels assumés de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation selon IFRS 3. La portion du coût du regroupement d'entreprises non affectée aux actifs et passifs identifiables est comptabilisée en écart d'acquisition.

## 1.5 Ecart d'acquisition

Tout surplus du coût d'acquisition par rapport à la quote-part des justes valeurs des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la quote-part de juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Après sa comptabilisation initiale, un écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est inscrit au bilan à son coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition se rapportant aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « Participation dans les entreprises associées ».

Des tests de valeur sont effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition.

Pour réaliser le test, les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT ou Groupe d'UGT), identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées, et du secteur d'activité.

La valeur recouvrable est comparée à la valeur comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie opérationnels futurs, représentant la meilleure estimation par la direction de l'ensemble des conditions économiques dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité (cf. note 1.2). Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation,...).

## 1.6 Autres immobilisations incorporelles

### 1.6.1 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie (Fonds de commerce) font l'objet de tests de valeur, effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de ces immobilisations.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à chaque exercice. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes:

- Brevets ..... 20 ans
- Logiciels ..... 1 à 5 ans

### 1.6.2 Frais de recherche et développement internes

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les frais de développement, ne remplissant les critères d'inscription à l'actif mentionnés ci-dessus, sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises passées, le Groupe n'a par ailleurs pas identifié de projet de recherche et développement à comptabiliser séparément en tant qu'actif.

## 1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation comprend tous les coûts directement attribuables à sa création ou à son acquisition, et à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation pour sa mise en état de fonctionnement de la manière prévue par la direction.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles ont été comptabilisées selon l'approche par composants qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque les coûts de démantèlement correspondent aux critères de la norme IAS 37, ils font l'objet d'une provision et sont comptabilisés en contrepartie d'une augmentation du coût d'entrée de l'immobilisation.

A ce jour, PCAS n'a aucune obligation de démanteler ses installations toujours en exploitation, et n'a donc aucune provision au titre des coûts de démantèlement incorporés au coût d'entrée de ses immobilisations.

L'amortissement des immobilisations principales est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

- Constructions ..... 10 à 25 ans
- Installations techniques, matériels et outillages ..... 5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles ..... 3 à 10 ans

La méthode de la réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le groupe.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

## 1.8 Contrats de location

### 1.8.1 Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans les autres dettes à long terme. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles (cf. § 1.7 de cette note relative aux immobilisations corporelles).

### 1.8.2 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

## 1.9 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché.

## 1.10 Créances Clients

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. En cas de paiement différé significatif consenti à des conditions plus avantageuses que celles du marché, les créances sont alors comptabilisées à la valeur actualisée des sommes à recevoir.

S'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une provision pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette provision est égale à la différence entre le montant inscrit au bilan et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables, actualisée au taux d'intérêt effectif.

## 1.11 Instruments Financiers

### 1.11.1 Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

### 1.11.2 Passifs financiers

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à leur coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt ; postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les primes d'émission et de remboursement ainsi que les frais d'émission d'emprunts sont ainsi déduits de la dette financière, puis amortis de manière actuarielle sur la durée de l'emprunt.

### 1.11.3 Instruments dérivés de taux

Les instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts et tunnels) sont reflétés au bilan à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres au sein des réserves consolidées. Les pertes ou profits latents préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (paiement de l'échéance de remboursement de l'emprunt) et enregistrés dans le coût de l'endettement financier net. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période.

Si l'instrument dérivé n'est pas désigné comme couverture, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

## 1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités comprennent essentiellement les comptes de caisse et les soldes bancaires disponibles.

## 1.13 Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan et valorisés au plus faible de leur valeur nette comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession, et leur amortissement cesse à compter de la date de classement dans cette catégorie.

## 1.14 Capitaux propres

Les actions propres de Dynaction SA, notamment celles acquises dans le cadre de programmes de rachat, viennent en déduction des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé lors de l'achat, la cession, l'émission, la dépréciation ou l'annulation d'actions propres.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les dividendes versés par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

## 1.15 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. Ceux-ci sont calculés sur toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales votés ou quasi-votés à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporelles se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, Dauphin Participation, PCAS Pharma et la Société Béarnaise de Synthèse constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La société VLG Chem a rejoint le groupe d'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## 1.16 Provisions

### 1.16.1 Engagements de retraite et assimilés

Les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi non financés sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Pour la détermination de la charge de retraite de la période, le Groupe amortit les gains ou pertes actuariels si ces gains ou pertes actuariels nets non reconnus excèdent 10% du montant le plus élevé entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs de couverture du régime concerné selon la méthode du corridor. Cet amortissement est réalisé sur la durée résiduelle d'activité moyenne prévisionnelle des salariés.

Expansia couvre son engagement par des actifs gérés par des fonds extérieurs.

### 1.16.2 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

### 1.17 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions) les services reçus des salariés relatifs à l'octroi de plan d'options doivent être comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres. La charge correspond à la juste valeur des options attribuées, laquelle est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

### 1.18 Reconnaissance du revenu

Les revenus provenant de la vente de produits et services du groupe sont enregistrés en chiffre d'affaires notamment lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que les services ont été rendus. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des avantages accordés aux clients.

### 1.19 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs, les coûts de restructurations, la charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites mis en place début 2007 et fin juillet 2008, ainsi que, lors d'une acquisition, toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

## 2 - Evolution du périmètre de consolidation

• Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2009

Dénominations	Adresses	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Numéro SIREN
<b>PCAS CHIMIE FINE</b>					
Produits Chimiques Auxiliaires de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	65,68%	65,68%	IG	622 019 503
VLG Chem	35, av Jean Jaurès - 92390 Villeneuve la Garenne	65,68%	65,68%	IG	452 678 212
Expansia	Route d'Avignon - 30390 Aramon	65,68%	65,68%	IG	403 135 080
PCAS Finland	Messukentänkatu 8 - 20210 Turku - Finlande	65,68%	65,68%	IG	
Société Béarnaise de Synthèse	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	65,68%	65,68%	IG	407 724 426
Saint-Jean Photochimie	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	65,68%	65,68%	IG	
PCAS America Inc.	208 Third ST. Hoboken - NJ 07030 - USA	65,68%	65,68%	IG	
Dauphin Participations	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	65,68%	65,68%	IG	424 481 729
PCAS Pharma	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	65,68%	65,68%	IG	487 842 130
PCAS GmbH	Im Trutz 55 - 60 322 Frankfurt - Allemagne	65,68%	65,68%	IG	
PCAS Biomatrix	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	65,68%	43,35%	IG	
PCAS Biosolution	23, rue Bossuet - 91160 Longjumeau	50,00%	46,92%	MEQ	487 842 940
PCAS Nanosyn	3331 B Industrial Drive-95403Santa Rosa-USA	50,00%	32,84%	MEQ	
Protéus	Allée Graham Bell – 33000 Nîmes	42,88%	28,16%	MEQ	418 623 138

Méthode de consolidation : IG : Intégration globale / MEQ : Mise en Equivalence

### 1.20 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent principalement le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, et les autres charges et produits financiers.

### 1.21 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

### 1.22 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe. Les secteurs opérationnels du Groupe Dynaction sont constitués des deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

### 1.23 Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

Les informations relatives aux facteurs de risques couverts par la norme IFRS 7, à savoir les risques de marchés et le risque de crédit, sont détaillées respectivement dans les paragraphes 4.3.3 et 4.3.4 du rapport de gestion du groupe Dynaction.



• Société exclue du périmètre :

Société	Siège social	Numéro SIREN
CELLIER	73 160 Aix les Bains	745 620 286

Depuis 1992, la société CELLIER n'est plus consolidée car elle a été mise en redressement judiciaire le 28 décembre 1992.

Sur l'exercice 2009 :

- les sociétés Comed et Médiascience International n'ayant plus aucune activité, ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de Dynaction avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces deux sociétés ne sont plus consolidées au 31 décembre 2009.
- suite à la réalisation de la cession de l'immeuble de Boulogne en 2008, la SNC des Peupliers n'ayant plus d'activité, il a été décidé de procéder à sa dissolution avec liquidation amiable. Par conséquent, cette société n'est plus consolidée au 31 décembre 2009.
- la participation de PCAS dans le capital de VLG Chem a été portée à 100% le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cet achat à réméré n'a pas eu d'impact sur le pourcentage d'intérêt, étant antérieurement d'ores et déjà pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe PCAS au titre du retraitement des engagements de rachats des intérêts minoritaires.
- une filiale commerciale, PCAS BioMatrix Inc, a été créée au Canada. Le capital social a été souscrit à 66 % par Saint-Jean Photochimie, elle-même détenue à 100% par PCAS.
- en juillet 2009, PCAS a souscrit 50% du capital de la société PCAS Nanosyn. Cette société est consolidée par mise en équivalence.
- fin décembre 2009, PCAS a procédé à une prise de participation complémentaire dans le capital de Protéus, portant sa participation de 39,5% à 42,9%. Cette prise de participation complémentaire n'a pas d'incidence sur la méthode de consolidation de Protéus (mise en équivalence).

### 3 - Ecarts d'acquisition & Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2008	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2009
Ecarts d'acquisition	10 601	-	-	-	-	-	10 601
Concessions et brevets	8 189	44	-	-	-	23	8 256
Fonds de commerce (*)	4 371	-	-	-	-	-	4 371
Autres immobilisations incorporelles	4	-	-	-	-	-	4
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>23 165</b>	<b>44</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>23 232</b>
Ecarts d'acquisition	(2 334)	-	-	-	-	-	(2 334)
Concessions et brevets	(5 498)	(922)	-	-	-	(4)	(6 424)
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>(7 832)</b>	<b>(922)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>(8 758)</b>
Ecarts d'acquisition	8 267	-	-	-	-	-	8 267
Concessions et brevets	2 691	(878)	-	-	-	19	1 832
Fonds de commerce	4 371	-	-	-	-	-	4 371
Autres immobilisations incorporelles	4	-	-	-	-	-	4
<b>MONTANT NET</b>	<b>15 333</b>	<b>(878)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>14 474</b>

(\*) concerne un fonds de principes actifs pour l'industrie pharmaceutique acquis en 2000 et précédemment présenté avec les autres écarts d'acquisition.

• *Ecart d'acquisition*

En milliers d'euros	31 déc. 2009			31 déc. 2008		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Expansia	332	-	332	332	-	332
PCAS Finland	7 935	-	7 935	7 935	-	7 935
PCAS Finland	2 334	(2 334)	-	2 334	(2 334)	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>10 601</b>	<b>(2 334)</b>	<b>8 267</b>	<b>10 601</b>	<b>(2 334)</b>	<b>8 267</b>

Les activités d'Expansia et de PCAS Finland sont dédiées à la Synthèse Pharmaceutique.

Des tests de valeur sur les écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont mis en œuvre dans l'ensemble du groupe selon les modalités suivantes :

- taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement, soit 9 %,
- business plans à 5 ans,

- extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 2 %.

En cas d'identification de perte de valeur, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur constatée et comptabilisée n'est jamais reprise.

Une variation défavorable de 0,5% du taux d'actualisation ou du taux de croissance à long terme retenu pour ces tests de dépréciation ne conduirait à reconnaître aucune perte de valeur au 31 décembre 2009.

**4 - Immobilisations corporelles**

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2009
Terrains	9 847	-	-	-	8	-	9 855
Crédit-bail immobilier	4 374	-	-	-	-	-	4 374
Constructions	53 903	269	(41)	-	240	95	54 466
Installations techniques	128 538	3 295	(453)	-	864	1 154	133 398
Crédit-bail mobilier	1 092	-	-	-	-	-	1 092
Immobilisations en cours	1 786	811	-	-	-	(1 166)	1 431
Autres immobilisations corporelles	10 969	114	(115)	(41)	62	(106)	10 883
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>210 509</b>	<b>4 489</b>	<b>(609)</b>	<b>(41)</b>	<b>1 174</b>	<b>(23)</b>	<b>215 499</b>
Terrains	(615)	(60)	-	-	-	-	(675)
Crédit-bail immobilier	(2 538)	(92)	-	-	-	-	(2 630)
Constructions	(23 660)	(2 171)	-	-	(123)	-	(25 954)
Installations techniques	(102 417)	(7 972)	549	-	(740)	4	(110 576)
Crédit-bail mobilier	(894)	(116)	-	-	-	-	(1 010)
Autres immobilisations corporelles	(8 403)	(440)	-	38	(60)	-	(8 865)
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>(138 527)</b>	<b>(10 851)</b>	<b>549</b>	<b>38</b>	<b>(923)</b>	<b>4</b>	<b>(149 710)</b>
Terrains	9 232	(60)	-	-	8	-	9 180
Crédit-bail immobilier	1 836	(92)	-	-	-	-	1 744
Constructions	30 243	(1 902)	(41)	-	117	95	28 512
Installations techniques	26 121	(4 677)	96	-	124	1 158	22 822
Crédit-bail mobilier	198	(116)	-	-	-	-	82
Immobilisations en cours	1 786	811	-	-	-	(1 166)	1 431
Autres immobilisations corporelles	2 566	(326)	(115)	(3)	2	(106)	2 018
<b>MONTANT NET</b>	<b>71 982</b>	<b>(6 362)</b>	<b>(60)</b>	<b>(3)</b>	<b>251</b>	<b>(19)</b>	<b>65 789</b>

## 5 - Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Protéus (1)	2 781	2 273
PCAS Biosolution (2)	36	35
PCAS Nanosyn (3)	481	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 298</b>	<b>2 308</b>

(1) Protéus, détenue à 42,9 % par PCAS, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

L'entrée dans le périmètre de consolidation de cette société en 2007 et les prises de participation complémentaires des exercices 2008 et 2009, ont généré un écart d'acquisition global de 2 539 milliers d'euros.

(2) PCAS Biosolution, filiale commune (50/50) entre PCAS et Protéus, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31.

(3) PCAS Nanosyn, filiale commune (50/50) entre PCAS et Nanosyn, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31.

Raison Sociale	Actifs	Passifs hors CP	Résultat des sociétés mises en équivalence	Pourcentage d'intérêt au 31 déc. 2009
Protéus	2 397	1 807	225	28,2 %
PCAS Biosolution	166	116	-	46,9 %
PCAS Nanosyn	1 186	224	(184)	32,84 %

## 6 - Stocks et en-cours

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Matières premières et autres approvisionnement	11 687	13 666
En-cours de production et Produits finis	34 513	40 561
Marchandises	397	813
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>46 597</b>	<b>55 040</b>
Matières premières et autres approvisionnement	(940)	(1 085)
En-cours de production et Produits finis	(6 078)	(6 656)
Marchandises	(38)	-
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>(7 056)</b>	<b>(7 741)</b>
Matières premières et autres approvisionnement	10 747	12 581
En-cours de production et Produits finis	28 435	33 905
Marchandises	359	813
<b>MONTANT NET</b>	<b>39 541</b>	<b>47 299</b>

La baisse des stocks résulte, d'une part de la baisse d'activité, d'autre part d'actions en faveur d'une réduction du besoin en fonds de roulement.

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecart de conversion	31 déc. 2009
Provisions pour dépréciation	7 741	2 094	(2 800)	21	7 056

La reprise de provision pour dépréciation de stocks inclut à hauteur de 2,3 millions d'euros la destruction de stocks antérieurement entièrement dépréciés.

## 7 - Clients et comptes rattachés

Les créances clients ont une échéance à moins d'un an.

### 7.1 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Clients et comptes rattachés	23 526	28 421
Provision pour créances douteuses	(70)	(41)
<b>TOTAL</b>	<b>23 456</b>	<b>28 380</b>

### 7.2 Clients et comptes rattachés ventilés par devises

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Clients et comptes rattachés en euros	18 657	23 133
Clients et comptes rattachés en dollars	4 570	4 977
Clients et comptes rattachés en autres devises	229	270
<b>TOTAL</b>	<b>23 456</b>	<b>28 380</b>

## 8 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Créances sur l'Etat	5 099	9 741
Autres créances	1 372	2 038
Charges constatées d'avance	238	476
<b>TOTAL</b>	<b>6 709</b>	<b>12 255</b>

Au 31 décembre 2008, les créances sur l'état intégraient des créances de carry-back de PCAS SA pour un montant de 2 millions d'euros et des créances liées au Crédit d'Impôt Recherche de PCAS SA et d'Expansia à hauteur de 4,7 millions d'euros. L'ensemble de ces créances ont été encaissées au cours du premier trimestre 2009 dans le cadre de la loi de finance rectificative pour 2008, qui a donné aux entreprises la possibilité de demander à l'administration fiscale française leur remboursement anticipé.

En 2009 les créances sur l'Etat intègrent à hauteur de 2,6 millions d'euros des créances liées au crédit d'impôt recherche de PCAS et d'Expansia, dont le remboursement doit intervenir au premier trimestre 2010, les mesures gouvernementales en faveur d'un remboursement anticipé ayant été reconduites.

## 9 - Capital social et résultat net par action

Le capital social est composé de 3 295 842 actions de 6 euros de nominal au 31 décembre 2009 (pas de variation par rapport au 31 décembre 2008). Dynaction détient également 224 138 actions propres (sans changement par rapport au 31 décembre 2008). Celles-ci sont enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe.

### 9.1 Plan d'options d'achat d'actions

	Attribution n°5
Date de l'Assemblée Générale	4 mars 2002
Date du Conseil d'Administration	25 février 2004
Nombre total d'actions pouvant être rachetées	5 % du nombre d'actions composant le capital lors de l'Assemblée
Nombre de salariés concernés	4
Point de départ d'exercice des options	25 février 2004
Date d'échéance des options	25 février 2010
Prix de souscription (en euros)	18,54
Nombre total d'options attribuées au 31 décembre 2009	60 359
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2009	-
Dont nombre d'options consenties aux mandataires sociaux	-
Dont nombre d'options consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	60 359
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2009	-

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

### 9.2 Résultat par actions

- Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Actions	3 295 842	3 295 842
Actions propres	(224 138)	(224 138)
	<b>3 071 704</b>	<b>3 071 704</b>

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

- Nombre moyen pondéré et dilué d'actions :

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Actions	3 295 842	3 295 842
Actions propres	(224 138)	(224 138)
	<b>3 071 704</b>	<b>3 071 704</b>

## 10 - Provisions

### 10.1 Provisions pour risques et charges

Le détail et les variations des provisions pour risques et charges sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	4 953	5 120
Provision pour médailles du travail	901	728
Provision pour frais de santé	835	1 145
Autres provisions pour risques et charges	1 953	1 173
<b>TOTAL</b>	<b>8 642</b>	<b>8 166</b>
<b>Ventilation courant / non courant</b>		
Non - courant	7 059	7 384
Courant	1 583	782
<b>Montant imputé au compte de résultat au titre :</b>		
- des prestations de retraite	(107)	133
- des frais de santé	(310)	73

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de période	31 déc. 2009
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	5 120	379	-	(546)	-	4 953
Provision pour médailles du travail	728	173	-	-	-	901
Provision pour frais de santé	1 145	-	-	(310)	-	835
Autres provisions pour risques et charges	1 173	1 224	(342)	(102)	-	1 953
<b>TOTAL</b>	<b>8 166</b>	<b>1 776</b>	<b>(342)</b>	<b>(958)</b>	<b>-</b>	<b>8 642</b>

## 10.2 Provisions pour retraites

Les engagements de retraites sont évalués selon la méthode décrite dans la note 2.15.1 de l'annexe.

Cette évaluation prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié,
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans pour les cadres et 61 ans pour les non cadres pour la France),
- le taux de rotation estimé par tranche d'âge,
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales,
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires,
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ,
- les tables de mortalité publiées à l'échelle nationale (Insee 2007 pour la France).

### • Prestations de retraite

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Valeur actualisée des obligations financées	5 872	5 133
Juste valeur des actifs du régime	(811)	(818)
	5 061	4 315
Coût des services passés non financés	(1 288)	(244)
Pertes actuarielles non reconnues	1 180	989
Actif inscrit au bilan	-	60
<b>PASSIF INSCRIT AU BILAN</b>	<b>4 953</b>	<b>5 120</b>

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Coût des services rendus	258	265
Coût financier	279	260
Rendement attendu des actifs du régime	(49)	(53)
Coût des services passés non reconnus	21	20
Coût des services passés "irréremédiablement acquis"	100	-
Amortissement des gains et pertes actuariels	(31)	(44)
Prestations payées directement par l'employeur	(218)	(402)
Prestations remboursées à l'employeur	79	87
Réduction/Liquidation (1)	(546)	-
<b>MONTANT TOTAL INCLUS DANS LES CHARGES LIÉES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL</b>	<b>(107)</b>	<b>133</b>

(1) impact des départs liés au plan de restructuration

Les variations du passif inscrit au bilan sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
A l'ouverture	5 120	5 074
Reprise surcouverture	(60)	(87)
Cotisations au fonds d'assurance	-	-
Total de la charge imputée au compte de résultat	(107)	133
Variations de périmètre	-	-
<b>A LA CLÔTURE</b>	<b>4 953</b>	<b>5 120</b>

La variation de la valeur des engagements est la suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Valeur totale des engagements au 1 <sup>er</sup> janvier	(4 315)	(3 809)
Coût des services rendus	(258)	(265)
Coût de l'actualisation	(279)	(260)
Prestations payées	218	402
Prestations remboursées	(79)	(87)
Rendement attendu des actifs	49	53
Réduction/Liquidation	546	-
Amendement de régime (1)	(1 185)	-
Gains ou (pertes) actuariels	242	(349)
Sortie de périmètre	-	-
<b>VALEUR TOTALE DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(5 061)</b>	<b>(4 315)</b>

(1) Impact de l'accord signé le 6 novembre 2009 par l'Industrie Chimique Française sur l'emploi des seniors. Cet accord, qui s'applique aux sociétés françaises du Groupe, fixe un nouveau barème d'allocations de départs volontaires à la retraite beaucoup plus favorable aux salariés que l'ancien.

Les taux retenus pour l'évolution des salaires sont compris entre 2,5 et 3 % et est de 5,09 % pour l'actualisation (Markit iBoxx € Corporates AA 10+), contre 6 % en 2008.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire.

La répartition par nature des actifs du régime est la suivante :

En milliers d'euros	2009	2008
Actif en Euros	494	574
Obligations en Euros	49	53
Obligations en Dollars US	-	-
Actions Europe	174	127
Actions Etats-Unis	61	40
Actions Autres Pays	33	24
<b>TOTAL DES ACTIFS DU RÉGIME</b>	<b>811</b>	<b>818</b>

La variation des actifs du régime est la suivante :

En milliers d'euros	2009	2008
<b>Valeur de marché des fonds investis au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>818</b>	<b>960</b>
Rendement des fonds	51	(143)
Intérêts crédités	21	25
Dotations	-	49
Prestations payées	(79)	(73)
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>811</b>	<b>818</b>

Une augmentation de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour conséquence un gain actuariel complémentaire de 0,3 million d'euros.

### 10.3 Provisions médailles du travail

Sont provisionnées ici les médailles du travail à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur présence dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

### 10.4 Provision frais de santé

Cette provision couvre les engagements relatifs aux clauses particulières d'un contrat frais de santé de PCAS SA.

Une augmentation de 1 point de base des taux d'évolution des coûts médicaux aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges au titre des frais de santé de 0,08 million d'euros.

## 11 - Endettement Net

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<b>Dettes à long terme (hors part court terme)</b>		
Emprunts obligataires	18 487	18 006
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	19 578	27 947
Dettes financières / contrats de location-financement	89	149
Réserve de participation des salariés	163	225
Autres emprunts et dettes financières	296	437
<b>TOTAL DETTES LONG TERME</b>	<b>38 613</b>	<b>46 764</b>
<b>Dettes à court terme</b>		
Part court terme des emprunts et dettes financières à moyen et long terme	9 494	9 148
Part court terme des dettes financières / contrats de location-financement	74	331
Concours bancaires courants	4 100	9 578
Part court terme de la réserve de participation des salariés	50	-
Part court terme des autres emprunts et dettes financières	164	47
Intérêts courus	75	124
<b>TOTAL DETTES COURT TERME</b>	<b>13 957</b>	<b>19 228</b>
<b>TOTAL DETTE BRUTE</b>	<b>52 570</b>	<b>65 992</b>
Valeurs mobilières de placement	277	993
Disponibilités	4 230	1 802
<b>TOTAL DETTE NETTE</b>	<b>48 063</b>	<b>63 197</b>

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme intègrent à hauteur de 18,5 millions d'euros la composante dette de l'OBSAR émise par PCAS SA à la fin du premier semestre 2007.

Les emprunts à moyen terme sont garantis à hauteur de 24,8 millions d'euros par des nantissements de titres de participations (voir note 19).

Les dettes bancaires de St-Jean Photochimie sont assorties de diverses garanties sur les actifs de la société. Ces dettes bancaires s'élèvent à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1,9 million d'euros au 31 décembre 2008.

PCAS SA a par ailleurs signé avec son pool bancaire le 30 novembre 2009 une convention de crédit d'un montant de 4 millions d'euros et d'une durée de 3 ans. Ce crédit est destiné au financement partiel d'un programme d'investissements. Aucun tirage n'a été effectué au titre de ce crédit au 31 décembre 2009.



Au 31 décembre 2009, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe à la date de clôture se montent à 7 millions d'euros. Le Groupe avait par ailleurs la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 10,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, la valeur de marché des valeurs mobilières de placement ressort à 0,28 million d'euros.

• *Echéances des dettes à long et court terme*

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
A moins de 6 mois	8 329	15 428
Entre 6 et 12 mois	5 628	3 797
Entre 1 et 5 ans	38 442	46 167
A plus de 5 ans	171	600
<b>TOTAL</b>	<b>52 570</b>	<b>65 992</b>

• *Dettes financières ventilées par taux*

En milliers d'euros	Taux fixe 31 déc. 2009	Taux variable 31 déc. 2009	Total 31 déc. 2009
Emprunts obligataires	18 487	-	18 487
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	1 838	27 234	29 072
Dettes financières / contrats de location-financement	163	-	163
Autres emprunts et dettes financières	938	3 910	4 848
<b>TOTAL</b>	<b>21 426</b>	<b>31 144</b>	<b>52 570</b>

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif de se couvrir contre les risques de hausse des taux, le Groupe a eu recours aux instruments financiers suivants :

En milliers d'euros	Taux Echangés	Montants	Termes
Swap à taux fixe de 4,675 %	EURIBOR 3 mois	23 000	04/2013

La juste valeur de ces instruments financiers est de 1,2 million d'euro au 31 décembre 2009. La variation de la période a été enregistrée en capitaux propres compte tenu du caractère de couverture « Cash Flow Hedge » de cet instrument.

Après couverture, la part des dettes à taux fixe représente 85 % au 31 décembre 2009 (77 % au 31 décembre 2008).

Le taux moyen d'intérêt s'établit au 31 décembre 2009 à 5,73 % (6,53 % au 31 décembre 2008).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2009 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,08 million d'euros.

• *Risques d'exigibilité des dettes financières (covenants)*

**Crédit Moyen Terme Dynaction**

Le rééchelonnement du solde du Crédit Moyen Terme, soit 1,5 million d'euros, sur une durée de 4 ans a été consenti avec les conditions suspensives suivantes :

- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit toute cession par Dynaction de titres PCAS ou tout versement de dividendes par PCAS, sous déduction d'un montant cumulé annuel de 300 milliers d'euros.
- Engagement de Dynaction de procéder à des ventes de titres PCAS sur le marché dès que le cours de l'action sera égal ou supérieur à 5,5 euros.
- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit tout apport de fonds dont bénéficierait Dynaction, en capital ou en prêt.

**Crédit Syndiqué PCAS**

Les sommes dues au titre du crédit syndiqué mis en place le 26 juin 2007 (23 millions d'euros au 31 décembre 2009) deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants pour chacune des dates de test indiquées dans le tableau figurant ci-dessous :

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
31 décembre 2009	R1 ≤ 4,75	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 2,25
30 juin 2010	R1 ≤ 4,25	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 2,75
31 décembre 2010	R1 ≤ 3,75	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 3,25
30 juin 2011	R1 ≤ 2,75	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 5,00
31 décembre 2011	R1 ≤ 2,50	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 5,00
30 juin 2012	R1 ≤ 2,50	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 5,00
31 décembre 2012	R1 ≤ 2,50	R2 ≤ 1,00	R3 ≥ 5,00

**DEFINITIONS FINANCIERES**

**R1** : « ratio de Levier » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.

**R2** : « ratio de Gearing » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les capitaux propres.

**R3** : « ratio de Couverture des Frais Financiers » désigne le ratio de l'EBE sur le coût de l'Endettement Financier Net.

« **Capitaux Propres** » désigne le montant des capitaux propres de l'ensemble consolidé tel qu'il figure dans le bilan consolidé du Groupe, augmenté des actions auto-détenues.

« **Dette Financière Nette** » désigne la Dette Financière, - diminuée du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ; - diminuée du montant des valeurs mobilières de placement, tel qu'il

figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ;  
- diminuée des actions auto-détenues.

« **EBE** » désigne le montant du résultat opérationnel courant, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe :

- augmenté du montant des dotations aux amortissements, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;  
- augmenté du montant des dotations aux provisions, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;  
- augmenté du montant des charges liées aux avantages au personnel sous forme d'attribution d'actions gratuites ou de stocks options.

« **Coût de l'Endettement Financier Net** » désigne le coût de l'endettement financier tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Les ratios, déterminés sur la base des comptes 2009 sont respectés (2,68 pour le ratio de levier ; 0,64 pour le ratio de gearing ; et 5,32 pour le ratio de couverture des frais financiers).

## 12 - Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

### 12.1 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par nature

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Fournisseurs et comptes rattachés	17 506	23 110
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	944	1 528
<b>TOTAL</b>	<b>18 450</b>	<b>24 638</b>

### 12.2 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par devises

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Fournisseurs et comptes rattachés en euros	17 403	22 918
Fournisseurs et comptes rattachés en dollars	733	1 515
Fournisseurs et comptes rattachés en autres devises	314	205
<b>TOTAL</b>	<b>18 450</b>	<b>24 638</b>

## 13 - Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Dettes fiscales	1 561	1 845
Dettes sociales	8 926	8 290
Autres dettes	1 515	1 196
Produits constatés d'avance	132	397
<b>TOTAL</b>	<b>12 134</b>	<b>11 728</b>

## 14 - Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
+/- values de cessions d'actifs non courants corporels ou incorporels	(59)	1 030
+/- values de cessions d'actifs financiers	-	760
Programme d'attribution d'actions gratuites	(97)	54
Coûts de restructuration	(4 181)	-
Autres	152	145
<b>TOTAL</b>	<b>(4 185)</b>	<b>1 989</b>

## 15 - Charges et produits financiers

### 15.1 Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>		
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement	12	43
Résultat des couvertures de taux et de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
<b>Coûts de l'endettement financier brut</b>		
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(2 612)	(4 669)
Résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier brut	(779)	-
<b>TOTAL</b>	<b>(3 379)</b>	<b>(4 626)</b>

### 15.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers intègrent principalement en 2009 les charges à étaler sur emprunts (620 milliers d'euros, contre 522 milliers d'euros en 2008) ainsi que l'abandon de créance consenti par PCAS SA en faveur de PCAS Biosolution (166 milliers d'euros, contre 356 milliers d'euros en 2008).

## 16 - Information sectorielle

### 16.1 Information par secteur opérationnel

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe. Les secteurs opérationnels du Groupe Dynaction sont constitués de deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

En milliers d'euros	Synthèse Pharma	Chimie fine de spécialités	Autres	Total
<b>31 décembre 2009</b>				
Chiffre d'affaires	109 259	43 269	-	152 528
Résultat opérationnel courant	12 815	(8 444)	(365)	4 006
<b>31 décembre 2008</b>				
Chiffre d'affaires	101 325	67 095	-	168 420
Résultat opérationnel courant	5 247	(693)	(795)	3 759

## 16. 2 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par origine

En milliers d'euros	France	Autres zones	Total
<b>31 décembre 2009</b>			
Chiffre d'affaires par origine	135 099	17 429	152 528
Résultat opérationnel courant	4 180	(174)	4 006
<b>31 décembre 2008</b>			
Chiffre d'affaires par origine	150 690	17 730	168 420
Résultat opérationnel courant	3 303	456	3 759

## 17 - Impôts sur le résultat

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Impôts courants	178	(841)
Impôts différés	2 929	108
<b>TOTAL</b>	<b>3 107</b>	<b>(733)</b>

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéficiaires des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Résultat net avant impôts	(4 512)	139
Impôt théorique (34,43%)	1 553	(48)
Pertes fiscales : activation (non activation)	1 446	(1 744)
Autres différences permanentes	(397)	96
Crédit d'impôts recherche	895	766
Différence de taux d'imposition étranger	(10)	36
Autres retraitements	(380)	161
<b>CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>3 107</b>	<b>(733)</b>

Les impôts différés constatés au bilan se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Impact résultat	Effets de change	Variation de périmètre	Autres	31 déc. 2009
Reports déficitaires	5 262	2 575	-	-	-	7 837
Autres	(1 050)	354	23	-	(13)	(686)
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>4 212</b>	<b>2 929</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>(13)</b>	<b>7 151</b>

Les actifs d'impôts sur reports déficitaires sont constatés dans des sociétés dont les business plans permettent de s'assurer de l'existence d'une charge d'impôt future à un horizon moyen terme.

Ces business plans ont été réactualisés au cours de l'exercice 2009 dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité et en utilisant des hypothèses d'actualisation identiques à celles retenues pour les tests sur les écarts d'acquisition.

Il a été procédé à une mise à jour des impôts différés actifs sur les déficits reportables consécutive à l'entrée dans le périmètre d'intégration fiscale en 2009 d'une entité supplémentaire (impact de 3,1 millions d'euros). En conséquence, le montant des impôts différés sur les reports déficitaires s'élève au 31 décembre 2009 à 7,8 millions d'euros (dont 7,6 millions d'euros pour les filiales françaises et 0,2 million d'euros pour la filiale finlandaise), contre 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 (dont 4,5 millions d'euros pour les filiales françaises et 0,8 million d'euros pour la filiale finlandaise). Dans ces deux pays, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable avant cinq ans s'élèvent respectivement à 5 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les déficits fiscaux reportables et non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 12,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 (dont 12,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 11,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 concernant les filiales françaises).

A la suite du vote de la loi de finances pour 2010 introduisant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS. Cet impôt répondant à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »), le Groupe a comptabilisé dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice d'un montant de 0,4 M€ ; présentée sur la ligne « charge d'impôts ». En outre, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la C.V.A.E. sera présentée sur cette même ligne.

## 18 - Instruments financiers

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Ventes de devises à terme	8 611	16 279
Achats de devises à terme	810	1 532
Autres produits de couverture	5 699	2 203
<b>TOTAL</b>	<b>15 120</b>	<b>20 014</b>

Le montant des instruments financiers en 2009 correspond principalement à la couverture par anticipation d'une partie de l'exposition nette de la société au dollar US pour l'année 2010, à savoir 8,6 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,433 dollar US et 8 millions de dollars US d'autres produits de couverture au cours moyen de 1,4038 dollar US.

Les instruments financiers enregistrés à leur juste valeur sont valorisés selon les techniques de valorisation reposant sur des données observables.

La juste valeur de ces instruments financiers est de 32 millions d'euros au 31 décembre 2009.

## 19 - Autres engagements

### • Nantissement des titres de participation

Nantissement des titres de participation relatif au crédit moyen terme de 1,5 million d'euros souscrit par Dynaction :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
PCAS	03/05/2004	03/05/2013	1 659 445	13%

Nantissement des titres de participation relatifs au crédit syndiqué de 23 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	18/04/2013	603 480	100%
VLG Chem	26/06/2007	18/04/2013	3 179 867	85%
PCAS Finland	26/06/2007	18/04/2013	25 000	100%

### • Engagements donnés liés à l'activité courante

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Garanties données aux banques	24 800	31 780
Redevances de crédit-bail non échues	163	783
Autres nantissements et hypothèques	2 125	1 860
<b>TOTAL</b>	<b>27 088</b>	<b>34 423</b>

### • Droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation a été institué en France par la loi du 4 mars 2004. Il a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un mois d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur.

Les dépenses engagées au titre du DIF sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Le volume d'heures de formation cumulées par les entités française du Groupe, correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés, s'élève au 31 décembre 2009 à 74 549 heures (le volume d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élevant à 71 984).

### • Autres engagements donnés

Dans le cadre de la cession de sa participation dans CMD en fin d'année 2005, Dynaction a apporté des garanties usuelles à l'acquéreur. Le montant maximum de ces garanties est plafonné à 2 100 000 euros (franchise de 300 000 euros).

Ces garanties expiraient :

- le 31 décembre 2009 pour tout préjudice en relation avec des taxes,
- le 31 décembre 2007 pour tout autre préjudice.

Une réclamation relative à un litige commercial a été émise postérieurement au 31 décembre 2007, donc contestée, pour un montant de 1,3 million d'euros. Cette réclamation n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucun contentieux.

PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 million d'euros.

PCAS a accordé à la banque NORDEA BANK une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku. NORDEA BANK bénéficie par ailleurs, de la part de PCAS Finland, d'une hypothèque sur cette usine dont elle a assuré le financement (4,8 millions d'euros).

Par ailleurs, dans le souci de sécuriser l'approvisionnement en acroléine du groupe, PCAS a été amenée à se porter garant du règlement par sa filiale SBS des factures dues au titre de la fourniture en acroléine à concurrence d'un montant maximum de 600 000 euros.

Conformément aux termes de l'article 3.1 du "protocole" signé entre PCAS et Protéus le 10 juillet 2006 ainsi que de l'article 2 de la "convention de compte courant" signée entre PCAS, PCAS Biosolution et Protéus le 4 août 2006, PCAS s'engage à abandonner avant la clôture de chaque exercice, le montant des avances en compte courant accordées à PCAS Biosolution à hauteur de la moitié de la perte d'exploitation de l'exercice.

#### • Engagements reçus

L'abandon de créance de 1 062 milliers d'euros consenti par PCAS en faveur de PCAS Biosolution au titre des exercices 2006 à 2009 est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune définie par l'article 4 de la "convention de compte courant" signée entre PCAS, PCAS Biosolution et Protéus le 4 août 2006.

## 20 - Effectifs moyens

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Cadres	183	185
Agents de maîtrise	370	389
Ouvriers	388	458
<b>TOTAL</b>	<b>941</b>	<b>1 032</b>

## 21 - Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et de développement, incluant les amortissements des matériels dédiés à cette activité, a été intégralement comptabilisé en charges de l'exercice pour un montant de 10,5 millions d'euros en 2009 (montant de 11,7 millions d'euros en 2008).

## 22 - Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique (voir 22.2).

Les principaux postes sont les suivants :

## 22.1 Avec les sociétés non consolidées, co-entreprises et entreprises associées

### • Compte de résultat

En milliers d'euros	2009	2008
<b>Revenus :</b>		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	54	32
<b>Coût des ventes :</b>		
- Filiales non consolidées	-	2
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	173	404

### • Bilan

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<b>Actifs :</b>		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	3 691	3 240
<b>Dettes financières / (créances financières) :</b>		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	-	-
<b>Autres passifs :</b>		
- Filiales non consolidées	-	5
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	307	10

## 22.2 Rémunération des dirigeants

(Administrateurs de Dynaction et PCAS et membres du comité exécutif de PCAS)

En milliers d'euros	2009	2008
Rémunérations au titre du mandat social	-	-
Jetons de présence	405	476
Rémunérations au titre du contrat de travail	844	802
Avantages en nature	24	23
Actions gratuites et stocks-options	33	122
Charges sur engagements de retraite*	9	9
<b>RÉMUNÉRATIONS TOTALES</b>	<b>1 315</b>	<b>1 432</b>

\* Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêts

## 23 - Litiges

Deux procédures à l'encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, sont toujours en cours. Ces créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

PCAS a fait l'objet d'une condamnation par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS SA a bien entendu décidé de faire appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant exécutoire, cette somme a fait l'objet d'un versement sur un compte séquestre. Ce jugement étant contesté pour de nombreuses raisons de droit devant la Cour d'appel de Paris, il a été décidé de ne pas constituer de provision à ce titre.

Il n'existe actuellement aucun autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé une incidence sensible sur la situation financière du groupe Dynaction, son activité, son résultat ou son patrimoine ainsi que de ses filiales.

---

## **IV. COMPTES SOCIAUX**

1. Bilan au 31 décembre 2009
2. Compte de résultat au 31 décembre 2009
3. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2009
4. Annexe aux comptes sociaux



## IV

COMPTES  
SOCIAUX

## Bilan au 31 décembre 2009

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Immobilisations corporelles	2	4	-
Immobilisations financières	3	50 016	50 708
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>50 020</b>	<b>50 708</b>
Autres créances et comptes de régularisation	9.1	12	696
Valeurs mobilières de placement	5	257	972
Disponibilités		143	180
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>412</b>	<b>1 848</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>50 432</b>	<b>52 556</b>

PASSIF (en milliers d'euros)			
Capital	6.1	19 775	19 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport, écarts de réévaluation		1 055	1 055
Ecart de mise en équivalence	6.2	21 660	22 224
Réserve légale		1 459	1 459
Autres réserves		7 879	7 879
Report à nouveau		(2 142)	208
Résultat de l'exercice		(1 156)	(2 350)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6</b>	<b>48 530</b>	<b>50 250</b>
Provisions pour risques et charges	7	304	304
<b>PROVISIONS</b>		<b>304</b>	<b>304</b>
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	9.2	1 507	1 904
Dettes d'exploitation	9.2	91	98
<b>DETTES</b>		<b>1 598</b>	<b>2 002</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>50 432</b>	<b>52 556</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2009

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Chiffre d'affaires net		45	45
Autres produits		4	117
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Autres achats et charges externes		(218)	(354)
Impôts, taxes et versements assimilés		(15)	(31)
Charges de personnel		(85)	(85)
Dotations aux amortissements		-	(83)
Autres charges		(96)	(155)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			
		<b>(365)</b>	<b>(546)</b>
Opérations en commun - Perte supportée		-	(166)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			
	<b>11.1</b>	<b>(791)</b>	<b>(1 728)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>			
		<b>(1 156)</b>	<b>(2 440)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
	<b>11.2</b>	<b>-</b>	<b>90</b>
Impôt sur les bénéfices		-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>			
		<b>(1 156)</b>	<b>(2 350)</b>

## Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2009

	31 déc. 2009	31 déc. 2008
<b>TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE</b>		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	1 152	387
Dettes financières à court terme	(4)	(6)
<b>TOTAL</b>	<b>1 148</b>	<b>381</b>
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	(1 156)	(2 350)
Amortissements	-	83
Variation des provisions	(515)	1 809
Moins (Plus) valeurs sur cessions d'immobilisations	-	(90)
Incidence des restructurations (1)	1 288	-
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>(383)</b>	<b>(548)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	25	1 875
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>(358)</b>	<b>1 327</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		
Investissements corporels	(4)	-
Investissements financiers	-	(327)
Cessions d'immobilisations (2)	7	2 186
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>3</b>	<b>1 859</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des capitaux propres	-	-
Dividendes versés	-	-
Souscriptions d'emprunts et dettes financières	-	-
Remboursements d'emprunts et dettes financières	(400)	(2 419)
<b>FLUX DES OPÉRATIONS PROVENANT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>(400)</b>	<b>(2 419)</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(755)</b>	<b>767</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	400	1 152
Dettes financières à court terme	(7)	(4)
<b>TOTAL</b>	<b>393</b>	<b>1 148</b>

(1) Impact comptable de la Transmission Universelle (1) Patrimoine des sociétés Comed et Médiascience International et de la liquidation de la SNC des Peupliers (cf. faits marquants de l'exercice).

(2) En 2008, impact de la cession de l'actif immobilier de Bezons

## Annexe aux comptes sociaux

### Préambule

Le total du bilan au 31 décembre 2009 concerné par la présente annexe s'élève à 50 432 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage une perte de 1 156 milliers d'euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 11 février 2010.

### Faits marquants de l'exercice

- Comed et Médiascience International

Les sociétés Comed et Médiascience International, n'ayant plus aucune activité, ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de Dynaction avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Suite à ces opérations, il a été constaté un mali de 1 207 milliers d'euros, compensé en capitaux propres par une variation positive de l'écart de mise en équivalence de même montant.

- SNC des Peupliers

Suite à la réalisation de la cession de l'immeuble de Boulogne en 2008, la SNC des Peupliers n'ayant plus d'activité, il a été décidé de procéder à sa dissolution avec liquidation amiable. La charge financière de 81 milliers d'euros enregistrée suite à cette opération est compensée en capitaux propres par une variation positive de l'écart de mise en équivalence de même montant.

- Rééchelonnement de la dette

Dans le contexte de crise économique et financière actuelle, où les résultats de PCAS ne permettent pas le versement de dividendes et où le cours de bourse de PCAS est jugé trop faible pour justifier toute cession de titres, la Direction de la société a obtenu le rééchelonnement du solde de son Crédit Moyen Terme, soit 1,5 million d'euros, sur une durée de 4 ans.

### Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 1.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

#### 1.2 - Titres de participation

Depuis l'exercice 1995, conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition la part qu'ils représentent dans les capitaux propres des sociétés contrôlées majorée des écarts d'acquisition. La variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres ne constitue pas un élément de résultat ; elle est inscrite en capitaux propres au poste « Ecart d'équivalence ». Lorsque l'écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat. Le périmètre d'application de la méthode est homogène avec le périmètre de consolidation.

Les capitaux propres des sociétés concernées sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation préparée conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée conformément aux principes généraux.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage, si celle-ci est inférieure. La valeur d'usage est appréciée au cas par cas, en fonction de différents critères comme la valeur boursière, l'actif net réévalué, le résultat net et d'autres éléments d'appréciation des sociétés concernées.

#### 1.3 - Actions propres

Les actions propres détenues à la clôture de l'exercice en vue de l'attribution aux salariés dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions, de la régularisation des cours et de l'affectation à la réalisation éventuelle d'opérations financières sont évaluées au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas d'un écart négatif entre le prix d'achat et le cours moyen de décembre.

Les actions en voie d'annulation sont maintenues au prix d'achat.

## 1.4 – Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

### Note 2 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2009
Matériels de transport	35	-	-	35
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3	4	(3)	4
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>38</b>	<b>4</b>	<b>(3)</b>	<b>39</b>
Matériels de transport	(35)	-	-	(35)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(3)	-	3	-
<b>MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(38)</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>(35)</b>
Matériels de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	4	-	4
<b>MONTANT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>4</b>

### Note 3 – Immobilisations financières

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2009
Participations évaluées par équivalence	49 441	684	(1 884)	48 241
Autres participations	6 471	-	-	6 471
Autres titres immobilisés	5 722	-	-	5 722
Prêts et autres immobilisations financières	7 100	328	(7)	7 421
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>68 734</b>	<b>1 012</b>	<b>(1 891)</b>	<b>67 855</b>
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	(6 471)	-	-	(6 471)
Autres titres immobilisés	(4 462)	-	515	(3 947)
Prêts et autres immobilisations financières	(7 093)	(328)	-	(7 421)
<b>MONTANT DES DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>(18 026)</b>	<b>(328)</b>	<b>515</b>	<b>(17 839)</b>
Participations évaluées par équivalence	49 441	684	(1 884)	48 241
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	1 260	-	515	1 775
Prêts et autres immobilisations financières	7	-	(7)	-
<b>MONTANT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>50 708</b>	<b>684</b>	<b>(1 376)</b>	<b>50 016</b>

## 3.1 - Provisions pour dépréciation

Une provision est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition.

### 3.2 - Participations mises en équivalence

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Augmentation	Diminution	Variation de la valeur d'équivalence	31 déc. 2009
Participations évaluées par équivalence	49 441	684	-	(1 884)	48 241*

\* détail en note 4

L'augmentation de l'exercice correspond à l'impact de la Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Comed et Médiascience International et de la liquidation de la SNC des Peupliers, ces sociétés contribuant pour – 684 milliers d'euros dans les participations évaluées par équivalence au 31 décembre 2008.

La variation de la valeur d'équivalence est relative notamment aux résultats consolidés des participations, après déduction des dividendes éventuellement versés au cours de l'exercice.

### 3.3 - Autres participations

Ce poste concerne exclusivement la société Cellier, mise en redressement judiciaire, et est totalement provisionné depuis 1992.

### 3.5 - Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés correspondent aux 224 138 actions propres détenues par Dynaction. Ces actions propres ont fait l'objet en 2009 d'une reprise de provision pour dépréciation d'un montant de 515 milliers d'euros, calculée sur la base du cours moyen du mois de décembre de l'action, soit 7,92 euros.

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2009
Actions propres destinées au 5ème plan d'option d'achat d'actions réservé au personnel *	1 451	-	-	1 451
Autres actions propres détenues	4 271	-	-	4 271
<b>TOTAL</b>	<b>5 722</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 722</b>

\* voir note 16

### 3.6 - Prêts et autres immobilisations financières

Ce poste comprend principalement des prêts accordés dans le cadre de la reprise de société du Groupe pour un montant de 7 421 milliers d'euros. Ces prêts sont entièrement provisionnés.

### Note 4 – Filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (%)	Valeur nette réévaluée des titres	Prêts et avances consentis par la société non remboursés	Chiffre d'affaires 2009	Bénéfices ou pertes 2009	Dividendes perçus en 2009
PCAS	13 421	60 083*	65,68	48 241	-	152 528*	(1 054)*	-
<b>Total</b>				<b>48 241</b>				
CELLIER	2 287	-	59,73	-	-	-	-	-
73100 Aix les Bains								

\* données consolidées

## Note 5 – Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Augmen- tations	Diminutions	31 déc. 2009
Sicav monétaires	972	39	(754)	257

Pour les titres cotés et les SICAV monétaires, la valeur historique est comparée à la valeur d'inventaire (cours du 31 décembre). Des provisions sont éventuellement constituées.

## Note 6 – Capitaux propres

### 6.1 - Composition du capital social

Le capital est composé de 3 295 842 actions. Un droit de vote double est attribué après quatre ans d'inscription nominative. Dynaction détient 224 138 actions propres.

En milliers d'euros	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2008</b>	50 250
Variation de l'écart de mise en équivalence	(564)
Résultat de l'exercice 2009	(1 156)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	48 530

### 6.2 - Ecart de mise en équivalence

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Variation	31 déc. 2009
Ecart de mise en équivalence	22 224	(564)	21 660

La variation de l'exercice inclut l'impact de la Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Comed et Médiascience International et de la liquidation de la SNC des Peupliers, pour un montant positif de 1 288 milliers d'euros, compensant la charge financières de l'exercice du même montant.

## Note 7 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31 déc. 2009
Autres provisions pour risques et charges	304	-	-	304
<b>TOTAL</b>	304	-	-	304

Le solde de 304 milliers d'euros concerne un litige ancien qui n'a pas évolué depuis plusieurs années.

## Note 8 – Charges à payer

La récapitulation, par nature, des dettes et charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Intérêts courus	2	4
Fournisseurs et comptes rattachés	51	66
Provisions pour congés payés	1	1
Etat - charges à payer	2	2
<b>TOTAL</b>	56	73

## Note 9 – Etat des échéances des créances et des dettes

### 9.1 - Créances

	2009			2008 Montant brut
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
<b>Actif immobilisé</b>				
Prêts et autres immobilisations financières	7 421	-	7 421	7 100
<b>Total</b>	<b>7 421</b>	<b>-</b>	<b>7 421</b>	<b>7 100</b>
<b>Actif circulant</b>				
Autres créances	-	-	-	662
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>662</b>
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	12	12	-	34
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>34</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>7 433</b>	<b>12</b>	<b>7 421</b>	<b>7 796</b>

Les prêts et autres immobilisations financières à plus d'un an sont intégralement provisionnés.



## 9.2 - Dettes

	2009			2008
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	Montant brut
<b>Dettes financières</b>				
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				
- à deux ans maximum à l'origine	7	7	-	4
- à plus de deux ans à l'origine	1 500	375	1 125	1 900
<b>Total</b>	<b>1 507</b>	<b>382</b>	<b>1 125</b>	<b>1 904</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	77	77	-	68
Dettes fiscales et sociales	14	14	-	14
Autres dettes	-	-	-	16
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>91</b>	<b>-</b>	<b>98</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 598</b>	<b>473</b>	<b>1 125</b>	<b>2 002</b>

Le rééchelonnement du solde du Crédit Moyen Terme, soit 1,5 million d'euros, sur une durée de 4 ans a été consenti avec les conditions suspensives suivantes :

- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit toute cession par Dynaction de titres PCAS ou tout versement de dividendes par PCAS, sous déduction d'un montant cumulé annuel de 300 milliers d'euros.
- Engagement de Dynaction de procéder à des ventes de titres PCAS sur le marché dès que le cours de l'action sera égal ou supérieur à 5,5 euros.
- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit tout apport de fonds dont bénéficierait Dynaction, en capital ou en prêt.

## Note 10 – Entreprises liées

## 10.1 - Bilan

En milliers d'Euros	Montants bruts
Participations évaluées par mise en équivalence	48 241
Autres participations	6 471
Autres créances	-
Autres dettes	-

## 10.2 - Compte de résultat

En milliers d'Euros	Produits	Charges
Chiffre d'affaires	45	-
Autres achats et charges externes	-	4

## Note 11 – Notes sur le compte de résultat

## 11.1 - Analyse du résultat financier

En milliers d'euros	2009	2008
Produits des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé et autres intérêts et produits assimilés	328	328
Reprises de provisions	515	2 514
Autres produits financiers	28	-
Produits nets sur cessions de V.M.P.	8	11
<b>Total des produits financiers</b>	<b>879</b>	<b>2 853</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	328	2 037
Intérêts des emprunts	54	196
Pertes liées à des participations	1 288	2 287
Autres charges financières	-	61
<b>Total des charges financières</b>	<b>1 670</b>	<b>4 581</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(791)</b>	<b>(1 728)</b>

Les pertes liées à des participations correspondent en 2009 à l'impact de la Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Comed et Médiascience International et de la liquidation de la SNC des Peupliers pour un montant de 1 288 milliers d'euros. Ces pertes sont compensées en capitaux propres par une variation positive de l'écart de mise en équivalence de même montant.

En 2008, elles correspondaient à la constatation de l'irrécouvrabilité totale de la créance de la société Cellier (en cours de liquidation) pour un montant de 2 287 milliers d'euros, compensée par une reprise de provision pour dépréciation d'égal montant.

Les reprises et dotations de l'exercice concernent :

En milliers d'euros	Reprises	Dotations
Provisions sur les actions propres détenues	515	-
Provisions dépréciation des prêts	-	328
<b>TOTAL</b>	<b>515</b>	<b>328</b>

Une reprise de provision pour dépréciation de 515 milliers d'euros a été constatée sur les actions propres détenues (évaluation au cours moyen de décembre de l'action).

## 11. 2 - Analyse du résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2009	2008
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	2 040
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>2 040</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	1 950
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>-</b>	<b>1 950</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>90</b>

En 2008, les produits et charges exceptionnels sur opération en capital concernaient la cession de l'actif immobilier de Bezons intervenue à la fin du premier semestre.

## Note 12 – Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

### 12.1 - Décalages certains ou éventuels (actif)

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Variations	31 déc. 2009
Autres provisions pour risques et charges	258	-	258
Autres (écarts sur valeurs liquidatives des OPCVM)	(2)	-	(2)
Déficits restants à reporter	10 953	(290)	10 663
<b>TOTAL</b>	<b>11 209</b>	<b>(290)</b>	<b>10 919</b>
<b>IMPÔTS SOCIÉTÉ CORRESPONDANT</b>	<b>3 859</b>		<b>3 759</b>

### 12.2 Charges non déductibles et réintégrations temporaires

En milliers d'euros	31 déc. 2008	Variations	31 déc. 2009
Provisions pour dépréciation sur actions propres	4 462	(515)	3 947
<b>TOTAL</b>	<b>4 462</b>	<b>(515)</b>	<b>3 947</b>
<b>IMPÔTS SOCIÉTÉ CORRESPONDANT</b>	<b>1 536</b>		<b>1 359</b>

## Note 13 – Engagements financiers

### 13.1 - Engagements donnés

En milliers d'euros	2009	2008
Garanties données aux banques sous forme de nantis- sements de titres (valeurs des lignes de crédit disponibles et nanties, garanties à 120%)	1 800	2 280
Retraites	7	5
<b>TOTAL</b>	<b>1 807</b>	<b>2 285</b>

Dans le cadre de la cession de sa participation dans CMD en fin d'année 2005, Dynaction a apporté des garanties usuelles à l'acquéreur. Le montant maximum de ces garanties est plafonné à 2 100 000 euros (franchise de 300 000 euros).

Ces garanties expiraient :

- le 31 décembre 2009 pour tout préjudice en relation avec des taxes,
- le 31 décembre 2007 pour tout autre préjudice.

Une réclamation relative à un litige commercial a été émise postérieurement au 31 décembre 2007, donc contestée, pour un montant de 1,3 million d'euros. Cette réclamation n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucun contentieux.

### 13.2 - Engagements reçus

En milliers d'euros	2009	2008
Hypothèques et nantisements	-	274
<b>TOTAL</b>	<b>274</b>	<b>274</b>

### 13.3 Engagements de crédit-bail

Il n'existe aucun engagement de crédit-bail.

### 13.4 - Engagements de retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotations d'effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Taux retenus :

- évolution des salaires : 3%
- actualisation : 5,09% (Markit iBoxx € Corporates AA 10+)

L'indemnité à laquelle le personnel de Dynaction a théoriquement droit à la fin de cet exercice est de 7 milliers d'euros.

### 13.5 – Droit individuel à la formation (DIF)

Les deux salariés présents sur la société travaillant à temps partiel, les heures de formation acquises dans le cadre du DIF sont jugées non significatives.

## Note 14 – Rémunération des dirigeants

### 14.1 - Rémunérations brutes (y compris avantages en nature)

Christian MORETTI – Président	32 536 €

### 14.2 - Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2009

Christian MORETTI – Président	70 000 €
Jean Robert KERVAREC	5 000 €
Jean-Louis MILIN	5 000 €
Jean-Pierre RICHARD	5 000 €
Alain FERRI	5 000 €
Michel FLEURIET	5 000 €

Il convient de noter que Monsieur Moretti, Président du Conseil d'Administration, n'a perçu aucune rémunération de la part des sociétés contrôlées par Dynaction au sens de l'article L233-16. Monsieur Moretti a perçu au titre de Président de Dynaction une rémunération de 18 294 euros et a bénéficié de divers avantages en nature pour un montant de 14 242 euros. Monsieur Moretti a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe la somme de 350 000 euros (dont 70 000 euros au titre de la maison mère). En outre, Monsieur Christian Moretti a acquis, début 2009, 180 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription mis en place par PCAS en janvier 2007 et a acquis 383 400 BSAR PCAS en octobre 2007.

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Philippe Delwasse au titre de Directeur Général de Dynaction. La rémunération brute de Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général de la Société PCAS (filiale de Dynaction), s'est élevée à 186 648 euros au titre de 2009. Aucune rémunération n'a été perçue de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16. Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de rémunération variable. Monsieur Philippe Delwasse a bénéficié au titre des avantages en nature d'une voiture de fonction pour un montant de 2 481 euros. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats

sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe. En outre, Monsieur Philippe Delwasse a acquis, début 2009, 60 000 actions gratuites dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription mis en place par PCAS en janvier 2007.

## Note 15 – Effectif

Au 31 décembre 2009, il se décompose de la façon suivante :  
2 cadres salariés.

## Note 16 – Plan d'option d'achat d'actions

	Attribution n°5
Date de l'Assemblée Générale	4 mars 2002
Date du Conseil d'Administration	25 février 2004
Nombre total d'actions pouvant être rachetées	5 % du nombre d'actions composant le capital lors de l'Assemblée
Nombre de salariés concernés	4
Point de départ d'exercice des options	25 février 2004
Date d'échéance des options	25 février 2010
Prix de souscription (en euros)	18,54
Nombre total d'options attribuées au 31 décembre 2009	60 359
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2009	-
Dont nombre d'options consenties aux mandataires sociaux	-
Dont nombre d'options consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	60 359
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2009	-

## Note 17 – Litiges

Deux procédures à l'encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, sont toujours en cours. Les créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

Il n'existe pas à la connaissance de la société, d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat de l'émetteur et le cas échéant de son groupe et/ou de ses filiales.



---

## V. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société DYNACTION



# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## 1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DYNACTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose l'incidence de l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de la norme IAS 1 révisée portant sur la présentation des états financiers et de la norme IFRS 8 portant sur l'information sectorielle,
- la note 11 de l'annexe relative à l'endettement net qui précise que la direction de la société a obtenu un nouvel échéancier de remboursement avec conditions suspensives du solde de son crédit moyen terme de 1,5 M€.

### II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de ralentissement de l'activité économique où les perspectives

économiques restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- i) Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Comme indiqué dans les notes 1.5) et 1.6) aux états financiers, votre société procède chaque année à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que la note 3 donne une information appropriée à cet égard.

- ii) Actifs d'impôts différés

Votre société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats à moyen terme, tel que cela est décrit dans les notes 1.15 et 17 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société, et à vérifier la cohérence des estimations avec celles retenues lors de la mise en œuvre des tests de dépréciations des écarts d'acquisition. Comme indiqué dans la note 1.2 aux états financiers, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de condition différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Stéphane Piffero

Audit Synthèse  
Agathe Franzino

## 2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dynaction, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9.2 relative aux dettes qui précise que la direction de la société a obtenu sous conditions suspensives un nouvel échéancier de remboursement du solde de son crédit moyen terme de 1,5 M€.

### II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de ralentissement de l'activité économique où les perspectives économiques restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note 1.2 de l'annexe expose les principes comptables et méthodes d'évaluation relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société ou contrôlés par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, 26 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Stéphane Piffero

Audit Synthèse  
Agathe Franzino



### 3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

[Exercice clos le 31 décembre 2009]

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention et engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### I. Avec la société pcas

##### *Nature et Objet :*

Votre société met à la disposition de PCAS ses services en vue d'assurer une assistance générale, notamment dans les domaines administratif, comptable et financier ainsi que pour réaliser des missions spécifiques portant sur des sujets de direction générale.

##### *Modalités :*

Les produits enregistrés dans les comptes de l'exercice 2009, au titre de l'assistance générale et des missions spécifiques, s'élèvent à 45 000 euros hors taxes.

##### *Conseil d'Administration :*

Avenant du 18 février 2009.

#### II. Avec la société mediascience international

##### *Nature et Objet :*

Avance en compte courant consentie à la société MEDIASCIENCE INTERNATIONAL.

##### *Modalités :*

Le montant de l'avance accordée par la société DYNACTION à la société MEDIASCIENCE INTERNATIONAL s'élevait à 539 584,66 euros au 31 décembre 2008. Suite à la Transmission Universelle de Patrimoine effectuée au profit de DYNACTION avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le solde de cette avance est annulé au 31 décembre 2009. Cette avance n'était pas rémunérée.

##### *Conseil d'administration :*

Le 21 octobre 2002.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris, le 26 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Stéphane Piffero

Audit Synthèse  
Agathe Franzino

## 4. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société DYNACTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DYNACTION et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion de risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Stéphane Piffero

Audit Synthèse  
Agathe Franzino



---

## VI. AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

1. Responsables du rapport financier annuel et du contrôle des comptes
2. Autres informations à caractère juridique
3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat
4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise
5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe
6. Contacts et informations financières disponibles

## VI

AUTRES INFORMATIONS  
À CARACTÈRE GÉNÉRAL1. RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES1.1 Déclaration du responsable  
du rapport financier annuel

## RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général

## ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 40 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Longjumeau, le 26 mars 2010  
Le Directeur Général, Monsieur Philippe Delwasse

## 1.2 Responsables du contrôle des comptes

## 1.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- PricewaterhouseCoopers Audit (représenté par Monsieur Stéphane Piffero), membre de la CRCC de Versailles, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 30 juin 1987  
Date de renouvellement : 2011  
Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Audit Synthèse (représenté par Madame Agathe Franzino), Place de Narvik, 11 rue de Téhéran, 75008 Paris.  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 30 juin 1987  
Date de renouvellement : 2011  
Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## 1.2.2. Commissaires aux comptes suppléants

- Monsieur Pierre Coll, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 30 juin 1999  
Date de renouvellement : 2011  
Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

- Monsieur Hervé Sichel Dulong, 6, rue de la Rosière, 75015 Paris.  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 30 juin 1999  
Date de renouvellement : 2011  
Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## 1.2.3 Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

(Montants H.T en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit		Audit Synthèse	
	2009	2008	2009	2008
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	200,4	215,30	22,5	25,8
Missions accessoires	-	-	-	-
<b>Total audit</b>	<b>200,4</b>	<b>215,30</b>	<b>22,5</b>	<b>25,8</b>

## 2. AUTRES INFORMATIONS A CARACTERE JURIDIQUE

• *Dénomination – Siège social*

Dynaction  
Zone Industrielle de la Vigne-aux-Loups – 23, rue Bossuet – 91160 – Longjumeau  
Tel. : 01.69.09.77.85

• *Forme juridique – Contrôle*

La société est de forme anonyme de droit français. Elle est régie en application des dispositions du Code de commerce.  
Le contrôle des comptes de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires ayant chacun un suppléant désigné.

• *Date de constitution et durée*

La société a été constituée le 12 février 1933 et ré-immatriculée jusqu'au 15 janvier 2052, sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

• *Objet social (article 5 des statuts)*

La société a pour objet :

- la création de sociétés nouvelles ;
- les apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux ;
- la gestion et administration de son patrimoine mobilier et immobilier ;
- la mise en valeur de ses filiales par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit ;
- et généralement, l'exploitation de tous fonds de commerce et toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant même indirectement à l'objet social.

• *Registre du Commerce et des sociétés*

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Évry sous le numéro B 745 751 958, Code APE : 741 J.

• *Consultation des documents*

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en

application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : Zone Industrielle de la Vigne-aux-Loups – 23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau

- *Exercice social*

L'exercice social débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### 3. AUTRES INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

#### 3.1. Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

##### 3.1.1 Franchissements de seuils

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

##### 3.1.2 Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

**11.1** Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et la répartition du boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

**11.2** Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, **un droit de vote double** de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ou coupures d'actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, notamment, les actions résultant de la division du nominal d'actions inscrites nominativement depuis quatre ans au moins bénéficiaire du droit de vote double. Le délai de quatre ans commence à courir dès la date de l'inscription nominative des actions, même si cette date est antérieure à l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé cette modification statutaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition du

droit de vote double.

Le droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Le droit de vote appartient au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales, et à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires.

#### 11.3 Franchissement des seuils de participation

Si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus des seuils précisés à l'article L. 233-7-I. du Code de commerce, informe la société, dans le délai requis par la réglementation en vigueur, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède ou qu'elle est réputée posséder au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce.

Cette information est également faite dans le même délai lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne tenue de donner l'information ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En cas de franchissement de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, doivent être également données les autres informations mentionnées à l'article L. 233-7 du Code de commerce.

#### 11.4 Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur ci-après visés, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom – ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination –, la nationalité, l'année de naissance – ou s'il s'agit d'une personne morale l'année de constitution – et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

**11.5** Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre de titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, de division, ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

**11.6** Les appels de fonds par le Conseil d'administration du solde non libéré du nominal des actions de numéraire sont portés à la connaissance des actionnaires 15 jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, par lettre ordinaire.

### 3.1.3 Affectation et répartition des bénéfices (article 24 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable l'Assemblée Générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

### 3.1.4 Modification du capital et des droits des actionnaires

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

## 3.2 Capital social

### 3.2.1 Nombre d'actions

Depuis le 17 décembre 2004, le capital social est fixé à la somme de 19 775 052 euros. Il est divisé en 3 295 842 actions de 6,00 euros de nominal.

### 3.2.2 Titres donnant accès au capital

L'emprunt obligataire, émis début juillet 1995, étant arrivé à son terme le 1<sup>er</sup> janvier 2002, il n'y a plus de titres donnant accès au capital de la société DYNACTION.

### 3.2.3 Actions non représentatives du capital

Néant

### 3.2.4 Nantissements des titres de participation

Nantissement des titres de participation relatif au crédit moyen terme de 1,5 million d'euros souscrit par Dynaction :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions	% capital nanti
PCAS	03/05/2004	03/05/2013	1 659 445	13%

Nantissement des titres de Participations relatifs au crédit syndiqué de 23 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS SA.

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	18/04/2013	603 480	100%
VLG Chem	26/06/2007	18/04/2013	3 179 867	85%
PCAS Finland	26/06/2007	18/04/2013	25 000	100%

## 3.3 Pactes ou conventions entre actionnaires

Néant

## 4. AUTRES INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 4.1 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprises

#### Informations relatives aux Assemblées Générales

#### Convocation des Assemblées Générales (article 20 des statuts)

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les Assemblées sont convoquées dans les formes et délais prévus par la réglementation en vigueur.

#### Admission aux Assemblées Générales (article 21 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement, par mandataire ou par correspondance, quel que soit le nombre de ses actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et aient fait l'objet d'un enregistrement comptable à son nom ou celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la Loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,

- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

#### Bureau des Assemblées Générales (article 22 des statuts)

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son président. En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par



eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

### **Pouvoirs des Assemblées Générales – Vote dans les Assemblées Générales – Quorum et majorité (article 23 des statuts)**

Les assemblées d'actionnaires ordinaires, extraordinaires ou spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les actionnaires peuvent assister et voter personnellement aux assemblées générales, voter par correspondance ou donner procuration selon les modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décisions du Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent également participer à l'assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par le Conseil d'Administration et selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

Si le Conseil d'Administration en décide ainsi lors de la convocation de l'assemblée, les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que, le cas échéant, les attestations de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La saisie et la signature électronique par l'actionnaire du formulaire peuvent, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées, le cas échéant sur le site Internet dédié mis en place par la société, par tout procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des procurations est fixée à trois jours avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abréger ce délai. Les formulaires électroniques de vote à distance et les instructions données par voie électronique comportant procuration, dès lors que le Conseil d'Administration en autorise l'utilisation, peuvent valablement parvenir à la société jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion de l'assemblée.

### **Informations relatives aux Conseils d'Administration**

#### **Composition du Conseil d'Administration (article 12 des statuts)**

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 membres au moins. Le nombre maximum des membres du conseil

est fixé au nombre maximum prévu par l'article L.225-17 du Code de commerce sous réserve des dispositions prévues en cas de fusion par l'article L.225-95.

La limite d'âge pour exercer la fonction d'administrateur est de moins de 75 ans.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'administrateur nommé par cooptation en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

#### **Actions d'administrateurs (article 13 des statuts)**

A l'exception des actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-23, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 (une) action.

#### **Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 14 des statuts)**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

#### **Réunion et délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)**

Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles L.232-1 (établissement des comptes annuels) et

L.233-16 (établissement des comptes consolidés).

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de la séance n'est pas prépondérante.

### Président du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique.

Le Président doit être âgé de moins de 75 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

## 4.2 Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance

### 4.2.1 Expertise en matière de gestion

Les mandats des membres du Conseil d'Administration figurent dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

#### • Direction générale

La Direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président, soit par une autre personne physique, actionnaire ou non de la société, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction générale est prise conformément à l'article 15 des statuts.

L'option retenue par le Conseil d'administration doit être prise soit pour une durée limitée qui ne peut être inférieure à un an, soit pour une durée non limitée. À l'expiration de la durée de l'option, si celle-ci est limitée, le Conseil d'administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale de la société.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer

compte tenu des circonstances, étant exclu que seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

#### • Composition des organes de direction

Directeur général :  
Philippe Delwasse (à compter du 6 décembre 2005)

#### • Liste des mandats des membres des organes de direction au 31 décembre 2009

Mandats exercés	Société
Philippe DELWASSE	
Directeur Général	PCAS SA
Administrateur	Dauphin Participation

Il convient de noter que chaque filiale a sa propre organisation et qu'il n'existe aucun comité constitué par l'organe d'administration.

#### • Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur et de ses filiales

Au 31 décembre 2009, les administrateurs, personnes physiques de Dynaction, détenaient 565 635 actions du capital et 23,74 % des droits de vote de la société.

### 4.2.2 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la meilleure connaissance de la société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux.

En outre, à la meilleure connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Enfin, à la meilleure connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'Administration n'est en situation de conflit d'intérêts au titre de l'exercice de ses mandats.

## 4.3 Opérations avec les apparentées

Cf. note 22 des notes annexes aux comptes consolidés

## 5. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE ET L'ORGANISATION DU GROUPE

### 5.1 Organigramme

#### 5.1.1 Organigramme

Cf. note 2 des notes annexes aux comptes consolidés.

#### 5.1.2 Relations entre la société mère et les filiales

Au 31 décembre 2009, PCAS SA est une filiale à 65,68 % de Dynaction. Cette dernière est un holding financier qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

La société Dynaction entretient avec sa filiale des relations de type Mère-Fille dont le principal élément intervenu au cours de l'exercice 2009 est le suivant :

- Assistance générale et missions spécifiques pour un montant de 45 000 euros.

### 5.2 Propriétés immobilières, usines et équipements

- Voir présentation de l'appareil industriel pages 10 et 18.
- Voir immobilisations corporelles des comptes consolidés (note 4).

### 5.3 Contrats importants

L'ensemble des contrats de la société a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

Les acquisitions par PCAS de différents sites auprès de Laboratoires Pharmaceutiques depuis 2001 avaient donné lieu à la signature de contrats commerciaux attachés à ces acquisitions. Ces contrats sont échus ou le seront en 2010 et ont fait l'objet de :

- renouvellement en 2007 du contrat de fournitures entre PCAS et Ipsen-Beaufour lors de l'acquisition d'Expansia en 2001.
- renouvellement en 2007 du contrat de fournitures entre PCAS et Leiras Oy, filiale du groupe Schering AG lors de l'acquisition de PCAS Finland en 2001
- renouvellement en 2009 avec Sanofi Aventif du contrat pluriannuel conclu entre PCAS et Aventis lors de l'acquisition de VLG Chem en 2004

Le Groupe n'est par ailleurs pas dépendant de contrats d'approvisionnement industriels dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

### 5.4 Recherche & Développement

Le montant des frais de recherche et de développement, incluant les amortissements des matériels dédiés à cette activité, a été intégralement

comptabilisé en charges de l'exercice pour un montant de 10,5 millions d'euros en 2009 (contre 11,7 millions d'euros en 2008).

### 5.5 Dépendances à l'égard de brevets ou licences

Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

### 5.6 Autres engagements

La présentation des engagements hors bilan faite dans les notes annexes aux comptes consolidés et sociaux n'omet pas, à notre meilleure connaissance, l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### 5.7 Historique

1982	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achat pour une somme symbolique de la société CRYO DIFFUSION</li><li>• Redressement de CRYO DIFFUSION</li></ul>
1983	Achat de C.E.E. et de C.C.S
1984	<ul style="list-style-type: none"><li>• Introduction en Bourse de C.E.E. au Second Marché de Paris</li><li>• Achat de MATLABO</li></ul>
1985	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achat de RISOURD SA.</li><li>• Filialisation de l'activité cryogénique</li><li>• La société mère prend le nom de DYNACTIION</li><li>• Augmentation de capital de DYNACTIION de 10 millions de francs</li></ul>
1986	<ul style="list-style-type: none"><li>• Introduction en Bourse de DYNACTIION au Second Marché de Paris</li><li>• Achat de la société JEULIN et fusion de JEULIN avec MATLABO</li><li>• RISOURD filialise son activité industrielle, prend le nom de MECADYNE et acquiert deux nouvelles filiales</li><li>• C.E.E. absorbe le département télécontrôle de C.C.S.</li><li>• DYNACTIION bénéficie d'une option sur 50 % du capital de la société FRANKEL</li></ul>
1987	<ul style="list-style-type: none"><li>• DYNACTIION lève l'option sur 50 % du capital de FRANKEL</li><li>• Fusion de FRANKEL et de DYNACTIION</li><li>• Introduction en Bourse de la société CELLIER au Second Marché de Lyon</li><li>• Rachat de 35% du capital de MECADYNE à son ancien propriétaire</li><li>• Achat de FONTAINE ELECTRONIQUE</li><li>• Prise de participation dans FERALCO</li><li>• Augmentation de capital de DYNACTIION de 10,875 millions de francs par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions</li><li>• Achat de METANIC</li></ul>

1988	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de REGMA</li> <li>• Achat d'EURODYNE</li> <li>• Achat de GRANTIL</li> <li>• METANIC prend le nom de DYNELEC</li> <li>• Achat de RMA</li> </ul>
1989	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction en Bourse de MECADYNE au Second Marché de Paris</li> <li>• Création de DYNASPRING avec apport par DYNACTIION des sociétés REGMA, FONTAINE ELECTRONIQUE et RMA</li> <li>• Achat de FENWICK</li> </ul>
1990	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de LECAT-PORION</li> </ul>
1991	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cotation des actions de DYNACTION au Marché à Règlement Mensuel</li> <li>• Cession de FENWICK à MECADYNE</li> <li>• Cession de REGMA au Groupe UNIC Technologies</li> <li>• Achat par MECADYNE de ENGRENAGES et REDUCTEURS au Groupe P.S.A.</li> </ul>
1992	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En mai, achat de la société PCAS au Groupe AKZO</li> <li>• En décembre, mise en redressement judiciaire de la société CELLIER</li> </ul>
1993	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux OPE sont réalisées avec succès sur les sociétés MECADYNE et DYNELEC</li> <li>• Absorption par DYNACTION du sous-holding DYNASPRING</li> <li>• Cession des filiales : GRANTILLE, CAT PORION, GUBRI, KALIX DUPUY, C.B.G., BOISSIER, LECAS, C.E.E, 40 % d'ENGRENAGES et REDUCTEURS par MECADYNE</li> </ul>
1994	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction en Bourse de MEDIASCIENCE au Second Marché de Paris</li> <li>• Cession de la participation dans A.F.E.</li> <li>• Placement de 20 % des titres de DYNATEG</li> </ul>
1995	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disparition prématurée de Henri BLANCHET en février</li> <li>• Emission d'un emprunt obligataire convertible de 100 millions de francs</li> <li>• Achat de la SC. MOV par MECADYNE</li> <li>• Mise en œuvre d'une politique de suppression des maisons-mères : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absorption de DYNAIR par MECADYNE</li> <li>- Absorption de MECADYNE par DYNACTION</li> </ul> </li> <li>• Achat de la SNC des PEUPLIERS par DYNACTION</li> <li>• Introduction en Bourse de PCAS au Second Marché de Paris</li> <li>• OPR sur DYNELEC</li> </ul>
1996	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du développement de PCAS par la création de la société Béarnaise de Synthèse, en partenariat avec ELF ATOCHEM</li> <li>• Cession des sociétés FAV/LCAB et TIRO-CLAS Belgique</li> <li>• Recentrage du Groupe sur ses métiers par l'acquisition de fonds de commerce : <ul style="list-style-type: none"> <li>- MOUVEX par VULCANIC</li> <li>- MAT-JAM par FERALCO-LAPOUYADE</li> <li>- MENTOR par MEDIASCIENCE</li> </ul> </li> <li>• Achat de la société ANTYCIP par CONVERGIE</li> </ul>
1997	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat du Groupe CHRYSIS par MEDIASCIENCE</li> <li>• Cession de la société FENWICK</li> </ul>

1998	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du recentrage du Groupe, cessions des sociétés : C.F.E.I. et SODALGO par DYNELEC, RISOU D PRECISION, SADAM, TIRO-CLAS par DYNALOG, HUGONNET, MAUREPAS-TECHNIQUE et MECAM</li> <li>• Achat de la société SELOC par PCAS</li> <li>• Achat de la société SAAS-TECHNOLOGIE par CONVERGIE</li> <li>• Création de la société ADET par FERALCO-LAPOUYADE</li> <li>• Renforcement du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales : <ul style="list-style-type: none"> <li>- + 49,74 % - CMD Engrenages et Réducteurs (suite au retrait de la Côte de ses actions)</li> <li>- + 32,53 % - MEDIASCIENCE</li> <li>- + 28,02 % - VULCANIC à travers les sous-holdings DYNELEC et DYNALOG</li> </ul> </li> <li>• Continuation de la suppression des maison-mères par absorption de SELIC et SC. MOV par DYNACTION</li> </ul>
1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du développement de PCAS par l'acquisition de la société VERNOLAB en janvier et de la société PHARMACIE CENTRALE DE FRANCE en juillet</li> <li>• Renforcement du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales : <ul style="list-style-type: none"> <li>- + 4,63 % - MEDIASCIENCE (Suite Offre Publique de Retrait)</li> <li>- + 10,47 % - VULCANIC dans le sous-holding DYNALOG</li> <li>- + 20 % du sous-groupe Les Editions CHRYSIS dans le sous-holding MEDIASCIENCE</li> </ul> </li> <li>• Continuation de la suppression des maison-mères par l'absorption de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- VULCANIC PLASTIQUE et INNOVATION THERMIQUE par VULCANIC</li> <li>- MELICERTE et LOGEDIC par Les Editions CHRYSIS</li> </ul> </li> </ul>
2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuation du développement de PCAS par l'acquisition d'un fonds de commerce de principes actifs pour l'industrie pharmaceutique auprès de Sanofi-Synthelabo.</li> <li>• Accélération du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales : <ul style="list-style-type: none"> <li>- + 0,20 % - MEDIASCIENCE (Suite au retrait de ses actions de la Côte)</li> <li>- + 1,41 % - PCAS</li> <li>- + 0,44 % - CMD Engrenages et Réducteurs</li> </ul> </li> <li>• Cessions des sociétés Houvenaghel-Hennequin, Couturier, Bedi-Paillet et des sous-groupes : VULCANIC et CONVERGIE.</li> <li>• Poursuite de la restructuration du groupe, par l'absorption de SELOC par PCAS et DELTALAB par ISTI (a l'issue de cette dernière opération, la société absorbante à pris la dénomination suivante : Médiascience Enseignements Techniques)</li> </ul>
2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélération du recentrage par la cession des sociétés FL &amp; co, Cryo Diffusion et Médiascience Enseignements Techniques.</li> <li>• Acquisition par le pôle Chimie fine et de spécialité des sociétés Expansia, Leiras fine Chemicals Oy, E-Pharma et du site industriel de Bessay dans l'Allier.</li> <li>• Absorption par confusion de patrimoine des sociétés Dynalog et SIG</li> </ul>

2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cession des titres du sous-groupe Médiascience (dont les filiales Jeulin et Editions Chrysis)</li> <li>• Absorption par confusion de patrimoine de la société Dynelec</li> <li>• Acquisition par le sous-groupe Créapharm du pôle Chimie fine et de spécialités des sociétés Créapharm Développement, Euclidis et Sci Maude.</li> </ul>
2003	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la participation de Créapharm Groupe dans les sociétés Créapharm Développement et Euclidis</li> <li>• Absorption par confusion de patrimoine de la société Sofie</li> </ul>
2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cession de la société Vernolab en février</li> <li>• Prise de participation à hauteur de 85 % dans VLG Chem au 1<sup>er</sup> juin</li> <li>• Prise de participation complémentaire de 50 % dans PCAS Finland en juin, PCAS détenant 100 % de sa filiale après cette opération</li> <li>• Fusion entre Créapharm Développement et Euclidis, deux filiales de la Holding du secteur formulation : Créapharm Groupe</li> <li>• Création par PCAS d'une filiale commerciale aux Etats-Unis : PCAS America Inc.</li> <li>• Transfert du siège social de Dynaction à Longjumeau (91160)</li> </ul>
2005	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Souscription à hauteur de 14,5 millions d'euros (par compensation de son compte courant d'actionnaire) à l'augmentation de capital de 20,25 millions d'euros de PCAS réalisée par émission d'Actions à Bons de Souscription d'Actions remboursables (ABSAR)</li> <li>• Mise en place d'un crédit syndiqué de 70 millions d'euros sur 5,5 ans par PCAS</li> <li>• Cession du sous-groupe Créapharm au 4<sup>ème</sup> trimestre</li> <li>• Cession de CMD en décembre</li> </ul>
2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de PCAS Biosolution</li> <li>• Prise de participation dans Protéus (6 %)</li> <li>• Cession de la majorité du capital de PCF au management (participation de PCAS ramenée à 49,9 %)</li> </ul>
2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (32,5 %)</li> <li>• Cession d'un complément du capital détenu par PCAS dans PCF au management (participation de PCAS ramenée à 19,9 %)</li> </ul>
2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cession des actifs immobiliers de Bezons et de Boulogne (ancien siège social)</li> <li>• Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (39,5 %)</li> <li>• Création de PCAS GmbH</li> </ul>
2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de participation dans PCAS Nanosyn en Californie (50 %) et dans PCAS Biomatrix (66 %), participation dans Protéus portée de 39,5 % à 42,9 %</li> <li>• Transmission Universelle de Patrimoine au profit de Dynaction des sociétés Comed et Médiascience International</li> <li>• Dissolution avec liquidation amiable de la société SNC des Peupliers</li> </ul>

## 6. CONTACTS ET INFORMATIONS FINANCIERES DISPONIBLES

### 6.1 Contact pour l'information financière

*Communication financière :*

Philippe Delwasse | +33 (0)1 69 09 77 85 | [www.dynaction.fr](http://www.dynaction.fr)

### Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : 23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau.

### 6.2 Calendrier de communication financière

Prochain rendez-vous : Assemblée Générale Mixte le 21 avril 2010

### 6.3 Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société ([www.dynaction.fr](http://www.dynaction.fr)) les documents suivants :

- le présent rapport annuel
- les publications des comptes semestriels et annuels 2008 et 2009
- les présentations utilisées au cours des réunions analystes et investisseurs lors de la publication des comptes semestriels et annuels 2008 et 2009 du Groupe PCAS
- les publications trimestrielles du chiffre d'affaires
- les communiqués financiers

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de DYNACTION, 23 rue Bossuet – ZI la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau.

## 6.4 Document d'information annuel

La liste suivante présente les informations rendues publiques par Dynaction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (en complément de celles listées au chapitre précédent).

### Liste des communiqués de presse

Au cours de l'exercice 2009, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site internet de la Société ([www.dynaction.fr](http://www.dynaction.fr)) et /ou ont également fait l'objet d'une diffusion via Company News :

31/12/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Décembre 2009
30/11/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Novembre 2009
19/10/09	Information financière trimestrielle au 30 septembre 2009
31/10/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Octobre 2009
30/09/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Septembre 2009
16/09/09	Mise à disposition du rapport financier semestriel
16/09/09	Résultats semestriels 2009 – Perspectives
16/09/09	Rapport financier semestriel 2009
31/08/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Août 2009
31/07/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Juillet 2009
29/07/09	Premier semestre 2009 – Tendances
30/06/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Juin 2009
31/05/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Mai 2009
30/04/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Avril 2009
09/04/09	Information financière trimestrielle au 31 mars 2009
31/03/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Mars 2009
28/02/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Février 2009
18/02/09	Résultats 2008
31/01/09	Nombre d'actions et de droits de vote – Janvier 2009

### Liste des publications au BALO

10/06/09	Publications périodiques (comptes annuels 2008)
25/03/09	Convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2009

## **Dynaction**

**Président :** Christian Moretti

23 rue Bossuet  
ZI de la Vigne-aux-Loups  
91160 Longjumeau – France  
Tél. : 33 (0)1 69 79 60 62  
Fax : 33 (0)1 64 48 33 59  
www.dynaction.fr

## **PCAS**

**Président :** Christian Moretti

### **Siège social**

BP 181 - 23 rue Bossuet  
ZI de la Vigne-aux-Loups  
91160 Longjumeau – France  
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85  
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19  
www.pcas.com

### **Sites**

- **Usine de Bourgoin**  
15 avenue des frères-Lumière  
38300 Bourgoin-Jallieu – France  
Tél. : 33 (0)4 74 93 63 33  
Fax : 33 (0)4 74 28 29 98
- **Usine de Couterne**  
Route de Lassay  
61410 Couterne – France  
Tél. : 33 (0)2 33 37 50 20  
Fax : 33 (0)2 33 37 50 21
- **Usine de Limay**  
19 route de Meulan  
78520 Limay – France  
Tél. : 33 (0)1 34 78 87 87  
Fax : 33 (0)1 30 92 03 46

## **EXPANSIA**

### **Siège social**

BP 181 – 23 rue Bossuet  
ZI de la Vigne-aux-Loups  
91160 Longjumeau – France  
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85  
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

### **Site**

#### **Route d'Avignon**

30390 Aramon – France  
Tél. : 33 (0)4 66 57 01 01  
Fax : 33 (0)4 66 57 01 48

## **PCAS Finland Oy**

Messukentänkatu 8  
20210 Turku – Finlande  
Tél. : 00 358 2 330 51  
Fax : 00 358 2 330 55 00  
Jussi.torikka@pcasfinland.fi  
www.pcasfinland.com

## **Société Béarnaise de Synthèse**

### **Siège social**

BP 181 – 23 rue Bossuet  
ZI de la Vigne-aux-Loups  
91160 Longjumeau – France  
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85  
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

### **Site**

#### **Plateforme Sobegi**

Pôle 4  
Avenue du Lac /R.D.281  
64150 Mourenx  
Tél. : 33 (0)5 59 92 75 33  
Fax : 33 (0)5 59 92 75 31

## **VLG Chem**

### **Siège social**

35 avenue Jean-Jaurès  
92390 Villeneuve-La-Garenne – France  
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91  
Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

### **Site**

35 avenue Jean-Jaurès  
92390 Villeneuve-La-Garenne – France  
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91  
Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

## **PCAS Biosolution**

### **Siège social**

23 rue Bossuet  
ZI de la Vigne-aux-Loups  
91160 Longjumeau – France  
Tél. : 33 (0)4 66 27 29 21  
Fax : 33 (0)1 66 27 29 20  
jmsonet@pcas-bio.com  
www.pcas-bio.com

## **PROTEUS**

70, allée Graham Bell  
Parc Georges Besse  
30 000 NIMES  
Tél. : 33 (0)4 66 70 64 64  
Fax : 33 (0)4 66 70 64 60  
gravot@proteus.fr  
www.proteus.fr

## **St-Jean Photochimie - SJPC**

725 Trotter  
St-Jean sur Richelieu J3B 8J8  
Québec - Canada  
Tél. : 00 1 450 348 09 01  
Fax : 00 1 450 349 15 28  
Philippe.hugele@sjpc.com  
www.sjpc.com

## **PCAS America Inc.**

208 Third Street  
Hoboken New Jersey 07030  
USA  
Tél. : 1 201 633 0290  
Fax : 1 201 377 0383  
jtessier@pcasamerica.com  
schang@pcas-nanosyn.com

## **PCAS GmbH**

Wiesenstrasse 71  
D-63128 Dietzenbach  
Germany  
Tél. : +49-(0)6074-2115466  
Fax : +49-(0)6074-2117652  
karl.reinhard@pcasgmbh.de

## **PCAS BioMatrix Inc.**

725 Trotter  
St-Jean sur Richelieu J3B 8J8  
Québec - Canada  
Tél. : 00 1 450 348 09 01  
Fax : 00 1 450 349 15 28  
Philippe.hugele@sjpc.com  
Karine.salim@pcas.com

## **PCAS Nanosyn**

3331-B Industrial Drive  
SANTA ROSA CA 95 403  
USA  
Tél. : (1) 707 526 4526  
Fax : (707) 523-4707  
oissakova@pcas-nanosyn.com  
schang@pcas-nanosyn.com





23 rue Bossuet - Z.I. de la Vigne aux Loups  
91160 Longjumeau - France  
Tél.: 01 69 79 60 62  
Fax : 01 64 48 33 59  
[www.dynaction.fr](http://www.dynaction.fr)